

C.R.I.C. N° 44 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi et de la formation

Jeudi 19 novembre 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
<i>Proposition de résolution concernant la limitation des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Wallonie, déposée par Mme Ryckmans, MM. Hazée, Daele et Henry (Doc. 213 (2014-2015) N° 1)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Lefebvre, Mme Ryckmans, MM. Henquet, Drèze.....	1
<i>Auditions</i>	2
<i>Orientations budgétaires de la Région pour l'année 2016</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot.....	2
<i>Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Nicaise, MM. Drèze, Prévot, Mmes Ryckmans, Potigny, Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, Mme Gonzalez Moyano.....	8
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	25
<i>Interpellations et questions orales</i>	26
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la création d'un label pour les entreprises accueillant des stagiaires suivant des formations en alternance »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	26
<i>Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le chèque-formation »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	27
<i>Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation dans le secteur de la construction »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	28

Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les centres de formation d'aide familiale » ;

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les 1 000 emplois titres-services transférés en emplois d'aides familiales » ;

Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la reconversion des aides ménagères relevant du régime des titres-services vers les services d'aides aux familles et aux aînés (SAFA) » ;

Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « mille emplois sauvés en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Baltus-Möres, Ryckmans, MM. Drèze, Prévot, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 29

Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....34

Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les stages de transition professionnelle »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....35

Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation des sportifs-footballeurs étrangers rémunérés »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....36

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan du dernier Salon de l'emploi de Charleroi »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 38

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « un projet inédit d'approche individualisée de la recherche d'emploi »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 39

Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le pacte pour l'emploi et la formation suite au dépôt des conclusions du Groupe des partenaires sociaux wallons (GPS-W) » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le quasi-accord des partenaires sociaux sur la réforme des aides à l'emploi » ;

Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accord entre syndicats et patrons sur la réforme des aides à l'emploi »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, M. Prévot, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 41

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les aides à l'emploi en fonction du diplôme »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....42

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la gestion de la société Trace au sein du holding Flexpoint »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....43

Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les exclusions du chômage en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..45

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le FOREm et le marché du travail des femmes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....46

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le contrôle des demandeurs d'emploi par SMS »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, Mme Baltus Möres..... 48

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les mesures pour augmenter l'emploi des seniors » ;

Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'étude « Golden Age Index 2015 » »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 49

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'inscription syndicale au sein du FOREm »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....51

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les séances d'information sur les droits et obligations des demandeurs d'emploi »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....52

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le taux de chômage en Flandre et en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....53

Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les personnes ayant perdu leur droit aux allocations d'insertion »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..56

Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le décret organique du FOREm »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....57

Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les titres-services »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....59

Organisation des travaux (Suite)..... 60

Interpellations et questions orales retirées..... 60

Liste des intervenants..... 61

Abréviations courantes..... 62

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 15 heures 7 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

*Proposition de résolution concernant la limitation des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Wallonie, déposée par Mme Ryckmans, MM. Hazée, Daele et Henry
(Doc. 213 (2014-2015) N° 1)*

Mme la Présidente. - Chers collègues, tous les groupes sont représentés. Je voudrais vous demander, avant que Mme la Ministre arrive, que l'on essaye de vider ce point concernant la résolution sur les allocations d'insertion. J'attends peut-être M. Legasse qui devrait nous rejoindre.

Nous avons, sur la proposition qui a été faite par Mme Ryckmans, évoqué un groupe de travail. Comme vous le savez, l'administration nous a bien entendu et me sollicite pour vous communiquer le fonctionnement de ce qu'est un groupe de travail.

Le 27 octobre 2015, la Commission de l'emploi et de la formation a décidé de constituer un groupe de travail pour étudier la problématique de la limitation des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Wallonie. Selon l'art. 58 du règlement, l'initiative ou la proposition d'une commission ou d'un comité pour faire un groupe de travail doit être soumis à la Conférence des présidents.

La composition, les attributions et le mandat d'un groupe de travail sont fixés par la Conférence des présidents et ces travaux ne font l'objet d'aucune publication en dehors des convocations.

S'il y a un groupe de travail, il y a des modalités de fonctionnement à déterminer, la mission, la composition et les types de réunion. Je vous sollicite dans un premier temps pour que vous me confirmiez si oui ou non nous déterminons un groupe de travail sur cette résolution.

La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Pour notre groupe, on a eu l'occasion d'en parler avec M. Legasse qui malheureusement est dans une autre commission pour l'instant. On se dit simplement que l'on n'est peut-être pas obligé de rentrer dans un tel formalisme et que l'on peut peut-être juste s'arranger entre ceux qui souhaitent travailler sur la problématique et trouver un terrain d'entente le plus vite possible, sans devoir passer par un groupe aussi compliqué et technique que celui-là.

Mme la Présidente. - Pouvons-nous acter que le travail sur les allocations d'insertion ne se fera pas dans un groupe de travail ?

Nous travaillons bien sur la proposition de résolution concernant la limitation des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Wallonie. La demande de Mesdames et Messieurs les Commissaires est-elle bien que le dispositif d'amendement sur ce texte ne soit pas un dispositif organisé via un groupe de travail ?

(Réactions dans l'assemblée)

Oui. Je considère que nous n'évoquons plus du tout la possibilité d'avoir un groupe de travail, mais que les parlementaires se rencontrent de manière informelle et amènent leurs amendements sur le texte. Tous les groupes présents sont bien d'accord sur les dispositifs. Il y aura un dépôt d'une nouvelle proposition de résolution dès que les choses seront en ordre. L'administration attend le dépôt de cette proposition de résolution.

Je vous remercie. Nous avons résolu un premier problème.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voulais que l'on repense aussi à la réflexion que nous avons eue, à la demande que j'avais formulée de continuer à avancer dans notre réflexion sur les titres-services. Si vous vous souvenez, j'ai fait la proposition, mais peut-être qu'elle

n'est pas faite de manière formelle dans les formes qu'il convient. Mais j'avais suggéré que l'on envisage des auditions autour des titres-services après avoir reçu et entendu le rapport des sur l'évolution du mécanisme titres-services, du dispositif.

On nous avait renvoyé aussi après la table ronde qui s'est tenue, à ma connaissance, le 19 octobre, c'est la date qui était prévue. Le 19 octobre étant passé, je voudrais que l'on puisse réenvisager d'entendre surtout les actrices du secteur, que l'on puisse entendre des personnes et des associations qui s'occupent des titres-services pour travailler sur le dispositif d'amélioration de la qualité essentiellement, qui est le contenu principal de la résolution titres-services que le groupe Ecolo a déposé.

Maintenant que cette table ronde a eu lieu, ces auditions pourraient-elles avoir lieu ? Pas dans la semaine budgétaire. Peut-être que l'on retienne le principe d'abord s'il est acté et que ce soit en janvier par exemple.

Mme la Présidente. - Mesdames et Messieurs les Commissaires, des auditions sur les titres-services avec un point particulier sur la qualité.

M. Henquet (MR) - Pour nous, il n'y a pas d'objection. Je dirais simplement qu'il serait peut-être intéressant d'entendre Unitis et Ferdergeon, si l'on veut faire des auditions.

Mme la Présidente. - Recommencer un tour d'auditions ?

La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS) - Je vous avoue que je n'ai pas absolument tout suivi, mais ce que l'on peut peut-être faire, c'est revenir avec cela en janvier puisque là, on va entrer dans les négociations budgétaires et fixer des auditions, ce n'est peut-être pas l'idéal maintenant.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH) - Ce que j'avais indiqué la fois passée, c'est que ma préoccupation est que l'on ne fasse pas des auditions deux fois. Une fois à l'occasion de la demande de Mme Ryckmans qui est fondée en soi et une fois à l'occasion de projets qui seraient déposés par Mme la Ministre.

La Ministre n'a pas annoncé de calendrier, mais elle a annoncé l'intention de faire des choses. Entre temps, il y a une première décision qui a été prise par le Gouvernement concernant les mille aides-ménagères actives actuellement à la périphérie des SAFA. Pour ma part, je n'ai pas d'objections, puisque le train avance, mais je crois que c'est un peu au Gouvernement à donner une indication sur le fait de savoir si c'est souhaitable tout de suite ou s'il faut patienter un peu.

Mme la Présidente. - Le principe ? Le timing ? Question sera posée au Gouvernement de manière à ne pas se retrouver avec des auditions deux fois. On est d'accord là-dessus ? D'accord sur le principe. J'ai entendu que l'on proposait plutôt que cela soit examiné au mois de janvier, en tous les cas, pas avant la fin de l'année. Nous demanderons au Gouvernement quel est son agenda en ce qui concerne les titres-services et à quel moment il serait opportun, en fonction des moyens qui vont être mis en place, de mettre en place ces auditions.

Cela n'empêche que l'on peut peut-être déjà examiner des noms, mais je pense que j'avais déjà les vôtres, Madame Ryckmans, si ma mémoire est bonne.

Pour mes collègues et pour Mme la Ministre, simple rappel. Proposition de résolution concernant la limitation des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Wallonie, le principe du groupe de travail a été annulé. Nous attendons le dépôt d'une nouvelle résolution qui sera faite en concertation avec les différents groupes. Les différents groupes étant concertés et pouvant déposer des propositions.

En ce qui concerne les auditions, d'accord sur le principe, mais nous attendons que le Gouvernement nous donne ses délais, son agenda pour que ces auditions sur les titres-services, particulièrement sur le volet qualité, prennent pleinement leur sens et cela ne sera pas mis en place avant janvier.

Bonjour Madame la Ministre.

AUDITIONS

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2016

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'audition sur les orientations budgétaires de la Région pour l'année 2016.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS) - Je propose Mme Trotta.

Mme la Présidente. - Mme Trotta est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les Députés, vous disposez de la note complète de politique générale. C'est une première pour notre Parlement. Cette note détaille à la fois les priorités, les rôles, mais aussi les responsabilités des administrations concernées par mon département et toute une série d'explications par programme et article budgétaire.

Ce que je souhaite faire ce jour, c'est mettre en évidence les grands axes d'intervention et les priorités pour les 12 mois à venir. Je vous renvoie au texte intégral pour les informations beaucoup plus détaillées. Nous aurons l'occasion d'entrer dans le détail typiquement budgétaire lors de la prochaine séance de commission.

Incontestablement, si l'on fait, en matière de politique de l'emploi et de la formation, un bref retour en arrière, l'année 2015 aura incontestablement été marquée par deux grands axes :

- la mise en œuvre juridique et administrative de la sixième réforme de l'État ;
- la relance des politiques croisées en matière d'enseignement, de formation et d'insertion socioprofessionnelle et, en particulier – nous en avons fait aussi une large page dans les travaux de notre commission – la réforme de l'alternance.

Pour 2016, dans un contexte où, on le sait, l'emploi reste, même si les chiffres s'améliorent, une priorité cardinale pour la Wallonie, l'année 2016 verra, elle, en ce qui la concerne, se concrétiser, comme réforme essentielle, le pacte pour l'emploi et la formation et dans son sillage, la réorganisation des aides à l'emploi.

Comme je l'ai déjà évoqué devant vous, le projet de pacte pour l'emploi et la formation a pour vocation de rassembler, dans un document déclaratif, les engagements des uns et des autres, les engagements conjoints des partenaires sociaux et du Gouvernement, quant aux actions que, individuellement ou collectivement, chacun compte entreprendre pour améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi en Wallonie.

D'emblée, les partenaires sociaux ont salué la volonté du Gouvernement de les associer, au travers de ses travaux sur le pacte, aux principaux chantiers et différents enjeux qui traversent les matières de l'emploi et de la formation et cela, pour l'ensemble de la législation.

De commun accord, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont fixé six thématiques prioritaires qui composeront la table des matières du pacte :

- la réorganisation des aides à l'emploi, visant la simplification et la lisibilité des dispositifs, tant pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi ;

- la création de places de stages pour les apprenants de la formation professionnelle et en alternance, vu le succès des expériences d'insertion et de formation en alternance, les taux d'insertion et de création d'emplois sont extrêmement importants ;
- le renforcement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Dans une période marquée par l'incertitude et l'accélération des mutations économiques, technologiques et organisationnelles, il faut désormais envisager la formation comme une clef indispensable tout au long de la carrière professionnelle ;
- les principes fondamentaux et in fine les modalités de mise en œuvre du contrat d'insertion pour les jeunes, une de nos principales priorités à tous les niveaux, de l'Europe au plan local ;
- les principes fondamentaux et la méthode de réorganisation des incitants financiers à la formation continue des travailleurs en fonction de l'adéquation aux besoins des travailleurs et des entreprises dans une perspective de renforcement des compétences et de développement des trajectoires ;
- le renforcement des outils et, surtout, le renforcement du modèle du dialogue social que nous venons d'initier en Wallonie.

Voilà pour les six thématiques abordées dans le cadre du pacte.

Dans le cadre de la thématique extrêmement prioritaire des aides à l'emploi, notre Gouvernement a confié aux partenaires sociaux wallons, réunis au sein du GPS-W, une mission de réflexion et de propositions de réorganisation des systèmes d'aide à l'emploi.

En effet, il semblait essentiel que cette évolution majeure à la poursuite du redéploiement économique wallon puisse permettre à notre Région, nouvellement titulaire de ces matières, de leur donner une réelle orientation nouvelle, conforme aux attentes des partenaires sociaux, adéquate par rapport à nos réalités socio-économiques et axée sur l'emploi des jeunes et sur les questions relatives aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

L'occasion est saisie pour procéder à une simplification administrative de tous ces mécanismes d'aide afin d'en faciliter l'usage et d'en améliorer la lisibilité, tant pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi.

Si les partenaires sociaux ont déjà pu définir des premières orientations, ces travaux doivent encore être examinés, validés ou complétés par le Gouvernement wallon, entre autres sur la base d'un travail d'évaluation des aides menées non pas isolément, mais avec des experts fédéraux, régionaux et universitaires, ainsi que des balises fixées par le Gouvernement en exécution de

notre feuille de route, la Déclaration de politique régionale. Il est également nécessaire d'en appréhender l'impact effectif et budgétaire.

Après tout ce travail d'approfondissement, le premier semestre 2016 sera consacré à la rédaction des textes réglementaires, mon objectif étant de présenter cette reconfiguration des aides à l'emploi en votre Parlement avant la fin 2016, afin que la réforme puisse entrer en vigueur dès 2017.

L'année 2016 sera aussi la première année d'exercice effectif de nombreuses et importantes compétences transférées telles que les titres-services ou les ALE. Les administrations désignées pour mettre dorénavant en œuvre ces politiques – principalement le FOREm et le SPW au travers de la DGO6 – se sont vues dotées des moyens nécessaires pour assumer leurs nouvelles missions.

Ce sont sur ces matières transférées que s'opèrent les plus grandes variations budgétaires par rapport à l'exercice 2015.

En effet, vous le découvrirez dans les documents, en ce qui concerne les titres-services, les réductions de cotisations sociales ou encore les mesures d'activation, la Région wallonne définit son budget en intégrant les perspectives de dépenses arrêtées par les organismes fédéraux – ONSS, ONEM – qui en restent les gestionnaires techniques à long terme. Il faut donc comprendre les variations budgétaires comme le reflet de l'évolution présumée de l'utilisation de ces mesures par les différents acteurs du monde du travail.

En ce qui concerne les compétences transférées, il faut porter une attention particulière aux titres-services – et je sais que votre commission y porte une attention particulière, Madame la Présidente. En effet, suite à un accord intervenu avec les partenaires sociaux, tout récemment, de la commission paritaire 318 et avec mon collègue en charge de l'Action sociale et de la Santé, un changement conséquent aura lieu pour les travailleurs et les entreprises de titres-services relevant de la commission paritaire 318. Dès le début de l'année 2016, les travailleurs et travailleuses titres-services de ces entreprises auront, en effet, la possibilité d'opter pour une nouvelle trajectoire professionnelle dans le secteur de l'aide à domicile.

Cette évolution structurelle du secteur des services d'aide aux familles devrait permettre de régler durablement les difficultés rencontrées par l'organisation du dispositif « titre-service » au sein de la commission paritaire 318, tout en augmentant considérablement la capacité de prestation des services d'aide et de soins à domicile, ce qui permettra de rencontrer ainsi une partie du défi du vieillissement de notre population.

Un changement important intervient aussi dans le champ de l'orientation professionnelle. En effet, dès

janvier 2016, l'ensemble des moyens budgétaires destinés aux cités des métiers sera rassemblé sous ma responsabilité unique en qualité de ministre de l'Emploi et de la Formation.

Au-delà du fait que cela va permettre une approche plus intégrée, plus cohérente des mesures de soutien à l'orientation professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi, mais aussi des travailleurs, cette réorganisation budgétaire correspond à la période au cours de laquelle les cités des métiers vont se structurer et pendant laquelle de nouveaux outils d'aide à l'orientation seront mis en chantier.

Ce travail sur le champ de l'orientation s'inscrit au même titre que d'autres actions dans la mise en œuvre du plan Marshall 4.0. Parmi les autres mesures du plan Marshall qui vont monter en puissance au cours de l'année prochaine, retenons le renforcement des mesures de soutien à l'alternance avec, par exemple, le développement d'une plateforme d'échange de l'offre et de la demande de stages qui va outiller l'OFFA dans ses missions de formation et de pilotage de l'alternance, l'Office francophone de la formation en alternance. On va y arriver.

Au-delà des efforts budgétaires demandés encore une fois sur cet exercice 2016 pour ce qui concerne principalement les frais de fonctionnement, le Gouvernement mobilise des ressources complémentaires pour mettre en œuvre les priorités politiques.

Enfin, la situation internationale compliquée et les différents flux migratoires qui en découlent viendront inévitablement impacter nos politiques d'emploi, de formation, d'insertion professionnelle, et cela, dès le début de l'année 2016. Nous sommes conscients de la nécessité de mettre les opérateurs wallons en position d'assumer pleinement l'arrivée de nombreuses demandes d'aide, d'orientation, d'insertion. Le Gouvernement wallon a mobilisé un moyen supplémentaire, c'est-à-dire deux fois 5 millions d'euros, qui seront non seulement supplémentaires, mais surtout récurrents dans le budget, d'abord pour soutenir le parcours d'intégration qui, dans l'opération, devient obligatoire, mais également pour permettre d'apporter toutes les réponses concrètes nécessaires à tous ces demandeurs d'asile et aux primo-arrivants lorsqu'ils feront appel à l'ensemble de nos opérateurs actifs aujourd'hui dans le champ de la formation et de l'insertion.

Ces moyens seront mis à la disposition des Centres d'insertion socioprofessionnels, mais également du FOREm et d'autres partenaires comme les missions régionales pour l'emploi.

Ce bref aperçu de nos lignes de force politique pour l'année 2016 permet d'introduire la note de politique générale qui va accompagner le budget lors de sa présentation au Parlement.

Cette note est destinée à permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de l'ensemble des services qui relèvent de mes compétences, des missions qui leur sont assignées, mais aussi des chantiers que nous avons prévu pour l'année 2016, tout en faisant le lien avec notre document de référence qui est la Déclaration de politique régionale.

Il est proposé, dans la mesure du possible, de présenter chacune des compétences selon l'ordre de présentation qui prévaut dans l'exposé particulier du décret budgétaire, en abordant chaque division organique.

La note qui vous est communiquée, j'y reviens, est organisée en présentant tout d'abord chacune des trois administrations qui mettent en œuvre aujourd'hui la politique de l'emploi et de la formation. Je veux parler de l'IFAPME, du FOREm et de la DGO6 du Service public de Wallonie.

Ensuite, elle passe en revue les divisions organiques pour permettre un regard croisé sur chacune de nos matières, une présentation plus précise de nos compétences et de nos projets précis pour cette année budgétaire 2016.

Je vais me permettre ici de mettre en exergue l'un ou l'autre élément clé pour chacune de ces institutions.

Commençons par l'IFAPME. L'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises, l'IFAPME, propose des parcours complets de formation depuis l'obligation scolaire jusqu'à la formation des adultes, en ce compris la formation continue et la formation à la création et à la transmission d'activité, dans une perspective de « formation tout au long de la vie ».

Les bons taux d'insertion mesurés par les enquêtes de l'IFAPME montrent les effets positifs de la formation en alternance pour l'insertion des jeunes issus du réseau. Il en est de même pour les bons résultats issus de l'enquête sur les trajectoires des créateurs d'entreprises ayant fréquenté le réseau IFAPME.

La Déclaration de politique régionale précise que les acquis de la formation en alternance organisée par l'IFAPME donneront lieu à une véritable certification – avec des effets de droit – liée à des référentiels communs entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai initié ce chantier ambitieux, aux enjeux sociétaux, économiques et pour l'emploi essentiels, dans le cadre de la dynamique lancée en 2015 en matière de politiques croisées.

L'IFAPME est dès lors fortement impacté par la réforme de l'alternance visant à harmoniser les pratiques et les statuts des apprenants entre l'IFAPME et les CEFA. L'IFAPME contribue par ailleurs à la mise en œuvre du plan Marshall 4.0, prenant en charge la réalisation d'actions ciblées sur l'alternance, sur la

certification et les passerelles avec l'enseignement, sur l'orientation tout au long de la vie, sur la formation au numérique, ainsi que sur l'organisation de formations s'inscrivant dans une alliance Emploi-Environnement recentrée sur la rénovation du bâti existant.

Dans le cadre de la nouvelle programmation FSE qui court jusqu'en 2020, les moyens sont concentrés sur la réalisation de deux projets visant les jeunes de moins de 25 ans inactifs et demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir des compétences et une certification afin de décrocher un emploi.

Les priorités pour 2016 seront tout d'abord, d'accueillir, d'informer, d'orienter la politique d'accueil du réseau IFAPME qui sera renforcé dans une approche cohérente et structurée avec la mise en œuvre d'un projet Réseau.

En matière d'information et d'orientation, les projets FSE et le plan Marshall apportent de nombreux changements, parmi lesquels je voudrais épinglez le fait que les projets FSE permettront aux centres de formation d'organiser des activités « Découverte métiers ». On en a déjà parlé, avec, par exemple, les essais métiers, les stages découverte, la découverte de l'alternance. C'est très important pour faire coller les dispositifs et les démarches des candidats à la réalité et au vécu à l'interne des entreprises.

Une autre priorité sera, et vous l'avez largement entendu précédemment, de booster l'alternance comme dispositif permettant l'accès au marché du travail ou le retour vers l'emploi.

Les priorités visent à augmenter le nombre de places de formation en entreprise – c'est aussi une priorité dont nous avons déjà largement débattu – et d'en faciliter la gestion ; d'harmoniser le statut des apprenants en alternance et toutes les modalités qui les encadrent ; d'amplifier la reconnaissance des savoirs et des savoir-faire professionnels acquis en dehors des filières de formation et d'enseignement classiques, je veux parler de la validation des compétences.

Encore il y a deux jours, à La Louvière, il y avait un salon où nous avons pu décerner le 4 000e titre de compétence dans le cadre du secteur de la construction. C'est une expérience assez enrichissante, je peux vous le dire, que de voir des personnes expliquant leur parcours professionnel. On a pu voir, par exemple, quelques personnes issues du secteur commercial, touristique, des sociologues, des juristes qui sortaient avec un titre de carreleur-marbrier. Le plus formidable peut être aussi aujourd'hui, en ce 19 novembre, journée, paraît-il, de l'homme, de dire qu'il y avait deux carreuses-marbrières. Ceci, pour la petite parenthèse. Je reviens à mon exposé sur les priorités.

Au-delà de l'amplification de la reconnaissance des savoirs, il faudra aussi développer des expériences

pilotes pour développer et généraliser la délivrance d'une certification équivalente à celle délivrée par l'enseignement. Cela ne sera pas simple, mais commençons par des expériences pilotes.

Nous voulons aussi augmenter la qualité de la formation et de l'encadrement dans les centres de formation en alternance. Enfin, nous voulons développer l'alternance comme méthode d'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

En matière de formation continue, l'axe V « Soutenir l'innovation numérique » du plan Marshall 4.0 prévoit la conception d'un Plan intégré de transition numérique pour soutenir le développement des compétences numériques des travailleurs et du public en insertion socioprofessionnelle.

Il s'agit aussi pour l'IFAPME d'accompagner des apprenants dès l'entrée dans le Réseau et durant le parcours de formation.

Un effort tout particulier sera porté à l'IFAPME pour renforcer l'« accrochage » des jeunes en formation en travaillant notamment sur une approche individualisée de leurs besoins de compétences de base et à la remédiation sur la base de bilans de compétences.

En termes de gouvernance, l'IFAPME accordera une attention spécifique à la gestion des ressources humaines, à la communication interne et à la qualité du Réseau.

Le FOREm est le levier principal de la mise en œuvre de la politique d'emploi et de formation du Gouvernement wallon. Il a donc un rôle de service public à jouer en termes de coordination, d'intégration, de stimulation et de ressources vis-à-vis de multiples opérateurs.

L'année 2014 a vu la mise en œuvre de la réorganisation du FOREm telle que prévue par le Contrat de gestion 2011-2016, réorganisation commandée par la nécessité de recentrer l'offre du FOREm sur ses clients que sont les demandeurs d'emploi et les entreprises. Cette réorganisation s'est implémentée tout au long de l'année 2015 avec la disparition des directions régionales au profit de quatre grands territoires plus autonomes délivrant une offre adaptée aux besoins qu'ils expriment.

L'offre de service elle-même est en train d'être configurée dans une logique plus transversale – intégration des produits du conseil et de la formation pour des parcours plus qualitatifs et plus performants – elle-même soutenue, notamment via le PM4.0, par des développements informatiques contribuant à faire du FOREm une e-administration pilote. Cela va faire plaisir à quelques un d'entre vous. Enfin, des portes d'entrée uniques sont créées – direction unique employeurs ; service clientèle unique pour demandeurs

d'emploi – afin de réduire la charge bureaucratique encore trop souvent imputée au FOREm.

Des services à gestion distincte sont également créés – le contrôle de la disponibilité des chômeurs, la coordination des Instances Bassins Emploi-Formation-Enseignement, tout comme la gestion des aides directes – quatre aides sont d'ores et déjà intégrées.

Au-delà, le FOREm continuera et amplifiera – entre autres, dans le cadre du plan d'action Garantie Jeunesse qu'il coordonne – son accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi. Il renforcera certains dispositifs de son offre de formation et d'orientation grâce aux moyens qui lui sont octroyés entre autres dans le cadre du plan Marshall 4.0 – plan Langues, essais-métiers, formations qualifiantes orientées métiers en pénurie –, mais surtout métiers d'avenir et métiers impactés par le numérique. À ce propos, les centres de compétences resteront les pièces maîtresses de la formation professionnelle et de la veille technologique en Wallonie, en lien avec les pôles de compétitivité et les fédérations sectorielles, mais, dans un souci d'optimisation de leur offre au bénéfice de leurs différents publics cibles – travailleurs, demandeurs d'emploi, élèves, étudiants et enseignants/formateurs – tout cela, dans le cadre de politiques croisées, mais aussi de rigueur budgétaire. Ils font l'objet d'une reconfiguration qui renforcera encore la plus-value du réseau qu'ils constituent.

En ce qui concerne le décret organique, un avant-projet modificatif est en cours d'adoption avec une première lecture le 4 juin 2015 et une deuxième lecture prévue pour novembre 2015. Ce texte vise l'intégration des nouvelles compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État et consolide la réorganisation territoriale du FOREm et du siège central, tels que prévus dans le contrat de gestion du FOREm.

En ce qui concerne l'encadrement, l'ensemble de ces changements concernant l'organisation territoriale ainsi que ceux liés au transfert de compétences devront être intégrés dans le cadre organique. C'est pour cela qu'une modification globale de ce cadre organique est en cours d'élaboration et sera présentée à la concertation durant le premier semestre 2016.

Enfin, en ce qui concerne le contrat de gestion, celui-ci arrive à son terme en septembre 2016. Il devra faire l'objet d'une évaluation avant son renouvellement. Il sera tenu compte des évaluations interne et externe du contrat actuel pour la rédaction du suivant.

Étant donné les travaux en cours liés à la réorganisation territoriale et à l'intégration des nouvelles compétences en lien avec la sixième réforme de l'État, je vous informe que nous prévoyons de proroger l'actuel contrat de gestion pour une période de six mois non renouvelables comme le prévoit l'article 8 §3, alinéa 2

du décret du 12 février 2004 relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information. Voilà pour le FOREm.

En ce qui concerne la troisième institution, il s'agit de la DGO6.

Pour la Direction de l'Emploi et des Permis de travail, 2016 verra en particulier aboutir l'important chantier, mené en concertation avec le fédéral, de transposition des directives européennes en matière de migration économique.

Pour la nouvelle Direction des Emplois de proximité, il s'agira de gérer une partie des dispositifs transférés aux Régions dans le cadre de la sixième réforme de l'État :

- le dispositif des titres-services ;
- le système des agences locales pour l'Emploi (ALE) ;
- les conventions de premier emploi ;
- les emplois jeunes dans le secteur non marchand.

La Direction des Politiques transversales Wallonie/Communauté française contribuera, quant à elle, à deux dossiers prioritaires :

- la réorganisation des incitants à la formation en alternance dans un objectif de soutien à un encadrement de qualité du jeune, tant en centre de formation qu'en entreprise ;
- le développement – via leur subventionnement – des Cités des métiers wallonnes en tant que leviers d'un nouveau dispositif unique d'information, de sensibilisation et d'orientation tout au long de la vie, résolument ouverts sur le monde de l'entreprise.

J'en viens au développement des Cités des Métiers.

Nous le savons, la revalorisation de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle tournée vers les métiers techniques, technologiques et d'avenir constitue un enjeu significatif pour le redéploiement économique durable de notre région et pour la qualité de l'emploi.

Sur cette base, les Cités des Métiers associeront, dans une démarche multipartenaires, les acteurs de l'orientation – Carrefours Emploi-Formation, PMS – de la formation, de l'enseignement et de l'insertion, mais également le monde de l'entreprise et les secteurs professionnels au sein d'une plateforme unique abordant les profils métiers et les filières qui y conduisent sous tous les angles.

Les Cités des métiers seront donc les dispositifs phares de l'orientation tout au long de la vie mis en œuvre sous cette législature et, en ceci, ils contribueront à la dynamique de redéploiement économique de la Wallonie, en cohérence avec les réalités socio-

économiques des bassins de vie et ce, en favorisant l'articulation entre l'offre et le besoin de compétences.

Concrètement, en 2016, les travaux seront entamés afin de créer un service multipartenarial unique d'information, de sensibilisation et d'orientation structuré autour des trois Cités des métiers wallonnes implantées sur Liège, Charleroi et Namur.

Quant à la Direction de la formation professionnelle, elle mettra en œuvre les nouveaux textes légistiques qui seront bientôt proposés au Parlement de Wallonie, relatifs aux CISP, à leur financement, ainsi qu'au Plan mobilisateur pour les TIC qui, grâce aux améliorations apportées, continuera à jouer un rôle important dans la lutte contre la fracture numérique dans notre société.

Enfin, sur le plan budgétaire, nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard par programme et division organique, mais ce sera pour une prochaine séance, Madame la Présidente. Je veux juste indiquer ici quelles sont les lignes directrices pour 2016 :

- le maintien des budgets liés aux transferts de compétences – je sais qu'il y a des angoisses permanentes, mais les budgets sont maintenus – tout en sachant que les réformes en cours impacteront les dispositifs. L'idée est de se fixer des priorités en termes de cibles. Je vous parlais tout à l'heure des jeunes et des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi. Nous ciblerons ici comme priorité, les dispositifs de simplification et de lisibilité dans une optique d'efficacité, tout en déduisant les parts liées à la Communauté germanophone, Madame la Députée, lorsque cela s'indique puisqu'il y a eu un transfert ;
- l'octroi de moyens supplémentaires en fonction des priorités du Gouvernement ou des besoins de société. Par exemple, je veux citer pour nos compétences les 5 millions d'euros supplémentaires pour les montants liés au parcours d'intégration et à l'arrivée des primo-arrivants.

Bien sûr, nous n'échappons pas aux efforts dans les frais de fonctionnement, tout en permettant aux services devant organiser l'exercice de nouvelles compétences, l'opérationnalisation très rapide de ces compétences.

Bref, vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nous nous attelons, au fil des mesures égrenées dans la note, et des budgets y correspondant, à mettre en œuvre ce qui constitue le fil rouge de notre DPR, c'est-à-dire accroître le taux d'emploi en Wallonie – et je ne vais pas répéter job, job, job – notamment, en appliquant des principes de gouvernance tels que la simplification administrative, la reconfiguration d'un certain nombre de dispositifs suite à leur évaluation et à l'évolution des besoins socio-économiques et sociétaux, ainsi que la gestion optimisée des compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Les chantiers sont aussi vastes que l'ambition qui les guide : faire de la Wallonie une terre propice à l'épanouissement individuel et collectif, attentive à la diversité des ressources humaines et à l'égalité des chances et des droits des femmes et des hommes, en améliorant encore les performances en matière d'emploi et de formation, véritables vecteurs de développement économique, en particulier de ses PME.

Les propositions budgétaires qui traduisent cette politique générale doivent permettre d'en relever le défi en s'appuyant sur des synergies et partenariats constructifs, dans une logique d'efficacité et d'efficacité.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. - Je vous remercie pour votre exposé.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - C'est-à-dire que nous nous étions organisés. Mme Nicaise allait commencer ensuite, Mme Baltus-Môres, après Mme Potigny et je terminerai.

Nous balayerons l'ensemble des propos.

Mme la Présidente. - Chacun abordera le sujet à la fois ?

Cela ne pose pas de souci, Madame la Ministre ?

La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Très brièvement, nous avons été un peu surpris de lire la note de Politique générale qui nous a paru être une seconde DPR. Cette DPR, nous l'avions déjà. Dans ce document, nous trouvons des parties extrêmement détaillées, notamment celles relatives à la Cité des métiers qui fait plusieurs pages et que l'on retrouve sous plusieurs chapitres, mais aussi d'autres sujets sont très peu abordés ou qui sont totalement absents. Je pense, par exemple, aux APE.

Une toute dernière remarque générale : vous entamez cette note de Politique générale sur le budget 2016 en expliquant que l'année 2015 a été principalement marquée par la mise en œuvre juridique et administrative de la sixième réforme de l'État. Or, force est de constater qu'à ce jour, aucun décret n'a été voté au Parlement pour permettre la transposition des matières transférées. Notre groupe attendait effectivement que cela bouge et change en 2016. Ma question, de façon générale, serait la suivante : qu'en est-il des avant-projets de décret par rapport à la sixième réforme de l'État modifiant, d'une part, le décret

FOREm et, d'autre part, relatif également aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

M. Henquet abordera le passage qui traite plus spécialement du FOREm. Mme Baltus-Môres, la formation en alternance et Mme Potigny, les aides à l'emploi.

Mme la Présidente. - Pourrais-je alors passer aux autres groupes pour faire un tour de table et ensuite, revenir à chaque matière ?

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - À ce stade, je vais être très court. J'ai lu avec intérêt l'interview dans *La Libre Belgique* ce matin et avec satisfaction, je vois que, sur quatre chantiers évoqués...

(Réaction d'un intervenant)

Oui, c'est vrai. Ce n'est pas un interview. C'est mieux, c'est l'analyse d'un journaliste.

J'en parle à cette occasion, car j'ai vu avec intérêt que trois des quatre chantiers relevés avaient trait à la formation en alternance. Je pense donc qu'il voit juste sur un des axes évoqués ici.

J'ai été aussi surpris de votre note, mais je suis surpris de toutes les notes. C'est dû, je pense, à un premier exercice. Je pense que chaque ministre a essayé de faire comme il l'entendait. Certaines notes sont chiffrées budgétairement et d'autres pas. Ici, il y a quelques chiffres, mais l'exercice budgétaire est clairement renvoyé à dans 15 jours. Pas de souci avec cela. Votre note a une qualité rédactionnelle et de structure tout à fait claire, mais elle est essentiellement informative. Elle est très utile pour la première année, car cela nous permet d'avoir une vision complète de vos compétences et des différents acteurs, des différentes mesures. Pour ce qui est des orientations purement politiques – c'est là que l'on attend le ministre –, l'essentiel se trouve dans l'introduction. Je n'irai pas plus loin à ce stade-ci puisque nous reviendrons mesure par mesure dans un second temps.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, je ne partage pas le pessimisme ou je n'ai pas eu l'impression d'entendre une DPR *bis* de la part de la ministre. L'article auquel faisait référence M. Drèze se voulait aussi très rassurant et je partage l'optimisme de M. Drèze par rapport à cela. Peut-être une remarque, mais c'est une remarque que j'avais déjà pu faire à votre collègue, M. le Ministre Collin par rapport à son exercice. C'est le premier exercice pour vous et le premier pour nous également.

Sans vouloir donner de conseils au Gouvernement, il faudrait peut-être pour la clarté des débats, mener une

évaluation, essayer de cadrer à l'avenir les interventions. On l'a vu notamment dans les débats en Commission de M. le Ministre Collin : certains de mes collègues sont parfois tentés d'anticiper le débat budgétaire. Ce n'est pas le lieu pour le faire. Je trouve que l'initiative est très bonne : elle nous permet d'avoir encore un lieu de débat sur le travail gouvernemental. À l'avenir, il faudra cadrer les choses pour avoir un tronc commun d'exercice pour les ministres et éviter les tentations – qui sont parfois fortes – d'anticiper le débat budgétaire.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, comme d'autres l'ont dit, la note est un premier exercice. Elle a le mérite d'exister. Elle contient beaucoup d'informations, vous faites le point sur les chantiers qui seront à faire. C'est là que je reste sur ma faim : j'aurais voulu, déjà maintenant, un peu plus de précisions sur les stratégies que vous allez mettre en place et sur les objectifs que vous cherchez dans chacun des points.

À beaucoup d'endroits, vous dites : « On va travailler là-dessus, cela va être fait ». Comment, de quelle manière, avec quelle concertation, avec quels moyens et surtout vers quel objectif ? On reste en déficit d'informations plus précises. On devra y revenir au moment des budgets. C'est là que vous auriez pu anticiper éventuellement. Peut-être nous donnerez-vous des informations dans le cadre de la discussion ici. Sinon, ce sera au moment où l'on aura les budgets sous la main. Malheureusement, quand on examine les budgets, on a rarement la stratégie qui va avec. Il y a peut-être un décalage qui conviendrait de résorber.

Ma grande insatisfaction vient de l'information que nous n'avons toujours pas sur la négociation avec le GPSW. Vous dites qu'un modèle de concertation est mis en place. C'est certainement plus intéressant que dans d'autres instances, mais quels en sont les résultats ? Sur quoi portent les 95 % d'accord dont on parle dans la presse ? Sur quoi les 5 % butent-ils ?

Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu la moindre explication en Commission, hormis que l'on sait que quatre publics cibles ont été définis. Est-ce cela les 95 % sur lesquels le GPSW est d'accord ? Cela m'étonnerait qu'il y ait eu autant de concertation pour définir cela. Je pense que vous avez beaucoup plus en main. Vous ne nous avez jamais présenté les acquis, nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler. Je trouve regrettable que la note n'en parle pas davantage.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Potigny.

Mme Potigny (MR). - Je voudrais revenir sur le sujet des aides à l'emploi. À plusieurs endroits de la note, il est fait référence à cette réforme : « Une réflexion sur l'évolution de ces dispositifs est

actuellement menée dans le cadre de la réorganisation globale des aides à l'emploi en concertation avec les partenaires sociaux ». Cette note ne nous apprend pas grand-chose d'autre, ce que je qualifierais être une absence de vision et de stratégie.

Comme l'a dit Mme Ryckmans précédemment, les partenaires sociaux vous ont rendu, le 3 novembre dernier, un quasi-accord sur la réforme des aides à l'emploi. Il est en effet incomplet, patrons et syndicats n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur la façon dont les aides financières doivent être distribuées aux jeunes demandeurs d'emploi. C'est dès lors maintenant à vous de reprendre – enfin, dirais-je – rapidement la main. Pour respecter votre calendrier, il vous faut, au plus vite, prendre une décision afin de boucler les négociations avec les partenaires.

Or, il n'y a aucune déclaration, aucune prise de position, ni sur les différents accords trouvés par le GPSW, ni sur le seul point de désaccord. Quelle est votre position sur la note reçue du GPSW début novembre ? Quelles orientations vont être prises ? Allez-vous suivre la note ? Tout cela n'apparaît nullement dans la déclaration.

Concernant le désaccord des partenaires sur l'aide aux jeunes, quelle direction allez-vous prendre à ce sujet ? Allons-nous nous diriger davantage vers des réductions, suivant la volonté patronale, ou des activations, suivant la volonté syndicale ? Pouvez-vous également nous informer, puisque les chiffres n'apparaissent pas dans la déclaration, sur la répartition des montants qui seront alloués aux activations d'une part et aux réductions, d'autre part ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Comme c'était déjà annoncé, je vais me concentrer sur l'aspect de la formation en alternance.

Madame la Ministre, dans votre partie de la note de politique générale, vous mettez l'accent sur la réforme de la formation en alternance. Il est indiqué plusieurs actions, comme celle d'augmenter le nombre de places de formation en entreprise, l'harmonisation du statut des apprenants en alternance, ou encore la mise en place d'une certification commune IFAPME-CEFA.

Il est fait référence au rôle pilote que doit jouer l'OFFA dans la réforme en alternance. Or, ce qui nous revient aujourd'hui des acteurs de terrain, suite notamment à la prise de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet sur le contrat d'alternance et le statut unique, c'est que l'application est extrêmement compliquée.

En effet, les remarques des acteurs n'ont pas été prises en compte dans l'élaboration du texte, qui

comporterait des contradictions, des imprécisions et qui porterait à interprétation.

Autre problème soulevé par le secteur, il serait dans l'attente d'une concertation et de la formation d'un groupe de travail qui ne voit pas le jour.

Autre point qui pose question, c'est la mise en place de l'OFFA. Bien qu'il se soit réuni pour la première fois le 23 septembre, l'Office n'a, à ce jour, pas encore de fonctionnaire dirigeant à sa tête, ni de personnel en son sein. Nous sommes face à une coquille vide, qui ne pourra commencer à travailler que dans quelques mois.

Force est de constater que l'actuelle réforme, annoncée par la ministre depuis le début de la législature, ne porte pas encore ses fruits. Pouvez-vous dès lors nous rassurer quant à la mise en place de cette réforme importante ? Quand l'OFFA pourra-t-il travailler ?

En outre, un des objectifs de la note est de mieux prospecter et communiquer vers les entreprises pour trouver davantage de places de stage. Or, nous savons que les moyens budgétaires alloués à cette tâche sont, des dires du secteur, largement insuffisants. Quels seront dès lors les nouveaux budgets alloués en 2016 pour ce point ?

Plus précisément, à la page 38 de votre note, il est écrit qu'il existe aujourd'hui en Région wallonne trois types d'incitants financiers à la formation en alternance : les primes régionales face aux actions de formation en alternance octroyée aux opérateurs et aux entreprises ; les primes fédérales, compétence transférée à l'IFAPME, bonus stage et bonus démarrage ; la réduction ONSS tuteur. L'objectif dans le cadre de la réforme de l'alternance est, en tant que mesure du plan Marshall 4.0, de reconfigurer des incitants financiers à la formation en alternance dans un souci de simplification et d'harmonisation, avec pour objectif principal l'amélioration de l'encadrement des apprenants en alternance, tant en centre de formation qu'en entreprises, ainsi que l'augmentation des places de stages en alternance.

Vu ces éléments, quel budget est-il prévu ? De quelle façon cela est-il prévu étant donné que vous voulez reconfigurer tous les incitants financiers ? Quand ces nouveaux incitants seront-ils effectifs ?

Toujours au niveau de l'offre de formations des entreprises, je vous cite, à la page 38 : « Si l'on veut augmenter la qualité de la formation en entreprise, une des étapes incontournables est la formation tuteur. Cette offre de formation pour les tuteurs existe déjà à l'IFAPME, mais nous devons encore poursuivre le développement de celle-ci pour inciter les tuteurs à s'outiller davantage et ainsi garantir une formation de qualité des apprenants en alternance ». Le financement de ces formations sera-t-il uniquement supporté par les

entreprises ou l'IFAPME prendra-t-il une part de ces coûts à sa charge ? C'est un élément qu'il faudra pleinement prendre en compte pour la réforme des incitants financiers.

Je lis également à la page 39 : « un des objectifs de la législature est que davantage de jeunes fassent le choix positif de l'alternance et davantage de jeunes décrochent leur diplôme et s'insèrent rapidement et durablement ».

Nous sommes tout à fait d'accord avec cela, mais il y a un réel problème à ce sujet au niveau des écoles. Cela mérite un travail de longue haleine et de nombreuses rencontres entre les cabinets des ministres Milquet, Tillieux et Gosuin.

En effet, les filières techniques et professionnelles souffrent d'une mauvaise presse. Ces deux filières, pourtant largement porteuses d'emplois et nécessitant de véritables compétences de la part des élèves, ne sont malheureusement souvent qu'un second choix.

La majorité des élèves y vont parce qu'ils ont échoué en général. C'est la même logique pour le professionnel. Dès lors, deux, trois élèves véritablement motivés par leur formation se trouvent dans leur classe avec des gens qui n'ont que peu d'intérêt pour la matière qu'ils suivent. Afin que l'alternance devienne enfin un choix positif, l'absolue nécessité est de revaloriser ces filières auprès des jeunes et non pas, comme souvent, en les envoyant en technique et en professionnel en désespoir de cause.

Vous vous demandez peut-être comment on peut les valoriser. Je sais que vous avez pas mal d'idées. Je voudrais juste ajouter quelques exemples : via des stages dans les régions où les filières techniques et professionnelles sont plus réputées et renommées ou encore en élargissant, par exemple, les événements dans le cadre des SkillsBelgium en favorisant le projet de collaboration et de partenariat entre le général et le technique et le professionnel. Ce sont juste quelques exemples, mais c'est un champ où l'on doit intensifier encore le travail.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je remercie tout d'abord Mme la ministre pour son exposé.

Je reviens sur la pertinence de cette note de politique générale. C'est vrai qu'elle est de qualité inégale entre les ministres : cela va de 20 pages à 60 pages ; certains donnent des chiffres – ce qui nous incite à anticiper le débat budgétaire, puisque l'on regarde s'il y a une augmentation ou une diminution par rapport à l'année antérieure – d'autres non. C'est d'autant plus vrai avec vous que nous avons reçu, cette semaine, votre exposé particulier. On pourrait donc déjà entamer l'exercice budgétaire si on le voulait.

J'espère que l'on ne va pas recommencer la discussion générale dans 15 jours. On en a parlé dans pas mal de commissions, la Conférence des présidents va se pencher sur la pertinence de l'exercice qui nous est soumis aujourd'hui.

Je vais essentiellement parler du FOREm et revenir peut-être sur un point au niveau de l'alternance.

Votre note d'orientation mentionne régulièrement la DPR – c'est une espèce de DPR améliorée –, mais on reste sur sa faim parce que l'on n'a pas la façon dont vous allez concrétiser ce que vous annoncez. Cette DPR 2014-2019 prévoyait qu'il fallait soutenir le FOREm pour qu'il complète et diversifie son offre de services aux citoyens et qu'il soit un levier de développement socio-économique, notamment en adaptant son décret organique, son contrat de gestion et le statut du personnel. Je voudrais revenir sur ces trois points précisément.

Vous indiquez qu'en ce qui concerne le décret organique, un avant-projet modificatif est en cours. La première lecture a eu lieu en juin et la deuxième en novembre. Nous attendons donc ce texte avec impatience parce que cela paraît compliqué de mettre en application les matières transférées du Fédéral au 1er janvier 2016 si l'on n'a pas le décret modifié.

Je sais que des négociations sont en cours ou qui auront lieu avec les partenaires sociaux. Pouvez-vous nous en dire un peu plus que ce que vous avez ébauché dans votre intervention ?

Dans le même ordre d'idées, qu'en est-il du projet de décret portant diverses dispositions relatives à la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État dans le cadre de la politique de l'emploi exclusivement ? Je sais que ce texte a été soumis au CESW, qui a rendu sa note. En théorie, ce texte aurait dû être relayé au comité de gestion du FOREm. L'a-t-il été ? Pouvez-vous également nous en dire un peu plus que ce que vous avez avancé dans votre exposé initial ?

Concernant le contrat de gestion que vous devez adapter – puisqu'il vient à terme, je pense, en septembre 2016 – vous l'avez prorogé de six mois. Pourquoi l'avoir prorogé ? N'aviez-vous pas le temps de faire l'évaluation puisque l'on sait qu'il y avait transfert de compétences et que l'on sait, dans votre chef, quelles compétences seront transférées ? Pourquoi l'évaluation de ce contrat de gestion n'a-t-elle pas eu lieu ?

Vous n'abordez pas le statut du personnel – dont vous dites pourtant qu'il faut l'adapter. Pas un seul mot. Qu'en est-il ? Où en êtes-vous dans ces travaux, d'autant que cela figure dans la DPR ?

Je voudrais revenir à une question que je vous posais le 30 septembre 2015 sur les différents barèmes qui existaient au niveau des conseillers référents : il y avait neuf barèmes alors que le travail était identique. Vous

me répondiez que ce n'était pas normal et que vous chargeriez l'Office d'élaborer différentes pistes d'évolution du statut – on y revient – tout comme l'évolution des échelles barémiques des agents qui pourront après être soumises au Gouvernement wallon. Où en est-on depuis trois mois ?

Concernant la réorganisation du FOREm, vous avez dit que l'on va faire disparaître les directions régionales au profit de quatre directions territoriales. Il y a plusieurs phases pour mettre cela en place. On est dans la phase III qui a débuté, pour le volet territoire, en novembre 2014 avec l'entrée en fonction des experts directeurs territoriaux. Le premier travail de ces directeurs territoriaux a été de proposer un organigramme général, ce que l'on appelle un organigramme de tête, spécifique à chaque territoire. Ces organigrammes font actuellement l'objet d'une concertation au sein du comité de direction du FOREm afin d'assurer la cohérence entre les propositions de différents territoires. Ils sont évidemment soumis à la concertation sociale.

Je sais que les premières rencontres avec le comité intermédiaire de concertation se sont déroulées fin septembre dernier et que trois autres rencontres ont été programmées en octobre afin de passer en revue les différents organigrammes territoire par territoire. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était de toutes ces concertations et de cet organigramme adapté.

Je voudrais aussi vous interpellier concernant les experts désignés pour deux ans afin de diriger ces directions territoriales. Une fois le travail terminé, comment va-t-on désigner ces hauts fonctionnaires puisque l'on sait que, dans d'autres commissions, il y a le système de mandats, l'école d'administration publique dont une des missions est de former de façon pertinente les hauts fonctionnaires ? Va-t-on désigner ces hauts fonctionnaires par mandat ? Y aura-t-il appel à candidature ? Vous m'aviez répondu que les grades, le rang et l'accession à la fonction seraient déterminés suivant le Code de la fonction publique wallonne. Aura-t-on ce travail par mandat ?

Enfin, je voudrais vous interpellier sur la Cité des métiers. Vous aviez dit qu'il y en aurait trois : Liège, Charleroi et Namur. Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails, notamment sur les délais et leur importance ? Comment vont-elles s'organiser ? Allez-vous les créer toutes les trois en même temps ? Charleroi et Liège vont peut-être démarrer avant Namur. Quels budgets comptez-vous dégager ? Je n'ai pas été voir la division organique ; on en parlera peut-être dans 15 jours, si c'est indiqué dans le document.

Vous dites que cette Cité des métiers va rassembler l'ensemble des acteurs, que ce soient les acteurs de l'orientation, de l'enseignement, et cetera. Puisque l'on sait que ces Cités des métiers vont devoir fonctionner en relation avec les bassins de vie, où en est la cartographie

précise non seulement concernant la demande et l'offre des stages, mais également l'offre de formation professionnelle ?

Je vous ai posé la question le 29 septembre et vous m'avez répondu que : « Malgré les délais très courts, puisque les instances bassins se sont formées en février 2015, on ne peut que saluer la qualité de la cartographie déjà réalisée. L'IWEPS travaille, en outre, actuellement à l'analyse et à la synthèse de toutes ces informations, puisqu'elles sont remontées par bassins respectifs ». J'aurais voulu savoir si l'IWEPS avance dans ce domaine-là.

Lorsque j'ai posé la même question à Mme Milquet – avec qui vous êtes censée avoir de nombreuses concertations, puisqu'il y a pas mal de relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, notamment par la création de l'OFFA et l'alternance –, elle m'a répondu : « L'idée est d'avoir une correspondance année scolaire par année scolaire et par bassins, entre les entreprises et les offres d'enseignement tous réseaux confondus. Nous avons déjà les instances ». Pas de problème. Elle ajoute : « Nous avons à présent besoin d'un outil d'organisation et de management public ». Manifestement, elle n'a pas poussé l'analyse plus loin. Je ne suis pas sûr qu'elle sache que vous avez demandé une analyse de tout cela à l'IWEPS. Pourriez-vous me confirmer ou m'informer vos relations professionnelles avec Mme Milquet ?

La réussite et la promotion de l'alternance vont dépendre d'une concertation et d'un travail qui doit être commun et cohérent.

J'ai reçu, voici quelques jours, un mail assez inquiétant du secteur qui me disait – vous en avez parlé effectivement – que les fonds FSE européens vont diminuer au niveau de l'alternance. Vous avez dit que vous n'avez pu privilégier que deux projets. Des acteurs de terrain me disaient qu'il n'y aurait plus de financement de l'alternance par le FSE au niveau de la Wallonie. Cela occasionnerait, sur Namur, trois pertes d'emploi et sur l'ensemble de la Wallonie, une centaine de pertes d'emplois.

Avec les fonds FSE, soit on privilégie la construction d'un projet matériel, soit on engage des personnes – des conseillers référents, comme on pourrait les appeler – qui vont encadrer les enfants. On sait que les enfants en alternance sont des enfants en déshérence par rapport au système scolaire classique. La première chose dont ils ont besoin, c'est d'être encadré humainement – éducativement parlant, pédagogiquement parlant.

Le secteur est très inquiet, car s'il n'a plus ces fonds FSE, la première chose que l'on va enlever, c'est l'encadrement des enfants et l'on risque, à court terme, que ces enfants se retrouvent à la rue. Ce serait

inquiétant et irait à l'encontre de votre motivation première qui est de faire de l'alternance une excellence.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - J'ai oublié une dernière question sur la Cité de métiers. Dans la note de Mme la Ministre, il est mentionné que les Cités des métiers de Liège et de Charleroi seront réalisées dans un premier temps, et celle de Namur dans un deuxième temps.

Toutefois, en avril dernier, le journal *Le Soir* mentionnait une quatrième cité dans la Ville de Tournai, qui a pour particularité d'être transfrontalière entre la France, d'où provient le concept des cités des métiers, et la Belgique. Confirmez-vous qu'il a été à un moment question de cette cité dans la Ville de Tournai ? Pourquoi ne fait-elle plus partie de vos projets ?

Je peux juste spéculer que c'est en liaison avec les coûts, mais pourquoi alors avoir gardé Liège, Charleroi et Namur, mais pas Tournai ? Surtout ce projet transfrontalier signifierait que les coûts seraient partagés. Ce serait pourtant une initiative pour ouvrir un peu les frontières sur le marché des emplois français.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'ai fait une première présentation générale, mais j'ai aussi beaucoup de questions, d'interpellations pour la suite. Je pense que mes collègues du MR sont déjà allés dans les détails. Continuons-nous le tour ?

Mme la Présidente. - Je proposerais que Mme la Ministre réponde de manière globale. Dans un deuxième temps, quand vous poserez vos questions plus en détail, peut-être pourra-t-elle revenir, de manière plus précise, sur les points qui ont été plus détaillés.

La parole est à Mme le Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des députés pour les questions, les remarques, les appréciations diverses et variées de ce document.

C'est un premier exercice ; M. Prévot a entièrement raison. Il faut l'évaluer, au travers de ce qui s'est passé dans chacune des commissions, dans chacune des notes. Je peux vous dire que les collaborations étaient multiples au sein des cabinets. C'était parfois plus centré sur l'aspect budgétaire, parfois plus sur l'aspect communication. Je crois qu'il n'y a pas deux chemins qui ont été pris de la même manière. C'est logique puisque c'était le premier exercice. On a essayé de respecter les instructions données, mais même en les respectant, il y a des interprétations possibles.

C'est vrai que j'ai choisi de ne pas intégrer trop de chiffres dans le document parce qu'il me semblait que l'analyse des documents chiffrés était reportée à une quinzaine de jours. Je crois qu'aujourd'hui, on est plus sur une vision stratégique, politique et même d'avenir pour les politiques et les compétences de l'emploi et de la formation.

Je me soumettrai à l'évaluation et à ce que l'on nous demandera l'année prochaine pour l'exercice, s'il est répété.

Mme Nicaise disait qu'elle se sentait lire une deuxième DPR. Je suis heureuse d'être pleinement dans la ligne de la DPR, cela dit ; c'est une première chose. Ceci étant, ce document est plus détaillé pour ce qui concerne certains pans de compétence et pour partie, puisque l'on parle de 2016, pour la législature qui va encore courir jusqu'en 2019. Laissez-moi encore un peu de temps, un peu de travail, un peu de vision pour les années futures.

Elle indique que l'on n'a pas parlé des APE. Si, c'est-à-dire que les APE, ce sont des aides à l'emploi. Cela fait partie de la grande réforme qui est en discussion avec les partenaires sociaux. Il est logique que l'on n'ait pas mis l'emphase ici, puisque la concertation est toujours en cours et que le résultat n'est pas encore connu – même si certains piétinent et souhaiteraient que plus d'informations soient glissées, peut-être au travers de quelques lignes de la presse. Jusqu'à présent, je peux vous dire que l'ambiance qui a présidé, dans le cadre de ces rendez-vous avec le GPSW, a toujours été teintée de beaucoup de sérénité, de beaucoup de compréhension, d'attentes aussi. La commission n'a pas l'apanage des auditions. Il y a eu aussi des auditions et des présentations par des opérateurs, notamment fédéraux, au travers de ces groupes de travail qui ont été constitués pour permettre à chacun d'aboutir au même niveau de connaissance de l'état des différentes aides et des différents incitants et des mécanismes, que ce soit des réductions de cotisations sociales, des aides. C'est logique que l'on ne parle pas trop du point précis des APE puisque c'est englobé dans une belle et plus grande réforme qui n'est pas encore aboutie.

Sur la transposition de la législation, des décrets qui transposent, je l'ai évoqué tout à l'heure dans le document, ils arrivent. Il faut tout un temps pour rédiger les textes, pour les faire avaliser, pour les passer en première lecture, pour aller recueillir les avis des organismes compétents, pour revenir en deuxième lecture, partir au Conseil d'État. Bref, tout cela prend un certain, mais ils arrivent.

Je vous ai parlé tout à l'heure du décret organique du FOREm, dont M. Henquet a rappelé le timing : on l'a vu en juin en première lecture et il arrive ici, en novembre, en deuxième lecture. Nous essayons d'aboutir rapidement pour que le FOREm puisse prendre pleinement, dès le début de l'année 2016, les

compétences qui lui sont confiées, accueillir le personnel. Cela comporte tout un travail d'intégration de ces compétences transférées, qui est concomitant à toute une réorganisation interne – je parle du FOREm – au niveau territorial, transversal. Cela fait beaucoup de choses.

Au niveau budgétaire, vous le savez, c'est doubler quasiment le porte-feuille. M. Henry me posait une question par rapport au contrat de gestion et sa prorogation. C'est une demande de l'organisme qui est, aujourd'hui, en pleine mutation. Vous allez me dire que l'on est tout le temps en mutation, mais là c'est un gros morceau qui arrive.

Dès lors, compte tenu de cette réorganisation territoriale de la replanification intégrale au plan des compétences, plus de transversalité, de la création de service à gestion distincte, de l'accueil des compétences, des budgets qui doivent être revus. D'ailleurs, vous verrez que la note budgétaire du FOREm a gonflé, c'est fort heureux, j'aurais moins de critiques cette année sur le nombre de pages je pense. Au-delà de cela, c'est tout une autre organisation. Le FOREm est rassuré de savoir aujourd'hui qu'il ne va pas en plus, en même temps, mener une évaluation. C'est compliqué à la fois de mettre en œuvre une politique nouvelle des nouvelles organisations et à la fois d'évaluer.

Ce qu'ils veulent, c'est de mettre en œuvre ces nouvelles compétences, d'accueillir les nouveaux agents, de mettre en place les nouvelles directions territoriales, de réorganiser les guichets uniques, et cetera. Puis de se poser et de se dire : « Maintenant, voyons notre contrat de gestion qui court depuis 2011 et à l'aune de ce qui vient d'être mis place tout récemment, évaluons-le pour repartir avec un nouveau contrat de gestion qui tiendra compte de la nouvelle organisation ». C'est la raison pour laquelle il m'a semblé intelligent de répondre favorablement à la demande de prorogation.

M. Drèze a fait quelques remarques par rapport à cette note qui n'était pas chiffrée. Je vous ai dit que c'était un choix ; nous aurons l'occasion de chiffrer largement les choses dans une quinzaine de jours. L'essentiel de la vision politique se trouve dans les premières pages et dans la première partie de l'exposé que je viens de vous faire. Mon intention était de vous donner un petit peu cette envie d'avancer, de dire comment voyons-nous l'avenir et après de le décliner concrètement au travers des outils qui sont les nôtres, c'est-à-dire l'IFAPME, le FOREm et la DGO6. Je pense que c'était une manière de faire, il y en a certainement d'autres. On verra si l'on continue comme cela ou pas pour la fois prochaine.

À Mme Ryckmans qui voudrait savoir comment on fait, avec quels moyens, et cetera, je pense qu'une partie des réponses viendra dans 15 jours, quand ce sera inscrit très concrètement dans les divisions organiques et les allocations budgétaires.

Sur la concertation avec les partenaires sociaux et le GPSW, je viens d'en toucher un mot bien. L'idée est de préserver une certaine confidentialité à tout cela dès lors qu'il y a des propositions mises sur la table ou en tout cas des orientations portées par les partenaires sociaux qui viennent d'arriver. On a reçu des notes régulièrement, mais les dernières sont arrivées ici début novembre. Cela fait quelques jours que j'en dispose. Nous avons organisé, à l'interne de mon cabinet, les choses de manière telle que nous avons pu nous adjoindre deux experts pour analyser en profondeur la faisabilité administrative, technique – puisque certaines aides nous viennent du Fédéral et que nous ne disposons pas toujours de la matière, des logiciels et des moyens statistiques que pour évaluer les choses. Ce n'est pas simple.

Il y a le volet budgétaire bien entendu et le volet informatique, logiciel pour tout cela. Il y a vraiment un gros travail pour dimensionner les orientations qui sont portées, et c'est fort heureux, par les syndicats, par les patrons, parce qu'ils ont pu se mettre presque d'accord sur tout avec encore quelques points d'interrogation, certains privilégiant les réductions de cotisation sociale, les autres privilégiant plutôt le modèle de l'activation. Ce phénomène est connu ; chacun défend un peu son point de vue, c'est logique. Nous devons aujourd'hui dimensionner les choses, savoir où nous plaçons le curseur pour mettre en œuvre ces différentes propositions compte tenu du cadre budgétaire qui est le nôtre.

Il n'y a pas eu, au niveau des partenaires sociaux, de remise d'un document qui comporterait l'ensemble des chiffres aujourd'hui et la vision de demain sur l'affectation des différentes enveloppes par rapport à cette réforme. Ce travail reste à faire. Je pense que c'est un travail d'envergure. Le Gouvernement s'en charge ou en tout cas au travers de mon cabinet, avec des experts et avec du soutien des administrations.

La volonté générale est la simplification administrative. Je peux déjà vous dire qu'a priori, la volonté est partagée au travers des notes que j'ai pu lire rendues par les partenaires sociaux. Nous allons aussi devoir analyser la compatibilité avec les aides fédérales. Ce n'est pas le moindre morceau puisque encore aujourd'hui, des décisions sont prises au niveau fédéral qui ont un impact sur les aides. Je pense tout récemment à la mise en œuvre d'une nouvelle mesure par rapport à l'engagement du premier travailleur qui bénéficie d'une réduction totale de cotisations sociales. Cela a un impact sur la manière dont nous allons faire les choses au niveau wallon. Je ne vois pas faire deux fois les réductions de cotisations sociales ; en tout cas, il y aura des enveloppes dont il faudra tenir compte qu'il y a un impact de la législation fédérale. Bref, les choses ne sont pas simples et souvent le diable se cache dans les détails. C'est la raison pour laquelle nous devons prendre le temps d'analyser en profondeur les documents qui nous ont été remis.

Je voudrais proposer au Gouvernement, sur la méthodologie, une note qui reprend bien sûr l'ensemble des orientations et propositions des partenaires sociaux, mais qui analyse aussi en profondeur la faisabilité administrative, technique, financière, budgétaire, la compatibilité avec ce qui existe comme législation au niveau fédéral et ajoute la dimension budgétaire. J'espère faire cela au mois de décembre ou au plus tard à la rentrée de janvier.

Nous avons encore un aspect sur lequel nous sommes très attentifs. C'est la question de la compatibilité avec le cadre européen et tout le système des aides d'État. Nous devons être attentifs à cela. Pour cela, je l'ai déjà évoqué dans une réponse à des questions parlementaires, nous avons sélectionné un cabinet d'avocats – au travers d'un marché public, bien entendu – piloté par l'administration, et cetera. Je ne m'étendrai pas là-dessus.

Nous allons vérifier que les propositions lancées par les partenaires sociaux sont bien en ligne avec celles portées par les déclarations de politique régionale et par toutes les balises que le Gouvernement avait fixées, notamment, privilégier la question des jeunes et la question des publics désaffiliés – vu l'actualité, cela prend tout son sens – et les publics extrêmement éloignés de l'emploi.

Une fois que cette note sera portée au Gouvernement wallon, j'imagine bien qu'il me mandatera pour retourner vers les partenaires sociaux avec une position claire de l'ensemble du Gouvernement sur les options qui auront été validées. Nous reviendrons vers les partenaires sociaux pour un accord final. Là, cela pourra aller très vite. Nous pourrions signer le pacte et engranger la rédaction des différents textes réglementaires qui seront nécessaires. Nous avons encore besoin de plusieurs mois pour aboutir ici sur la table de votre Parlement et évoquer ensemble ces différentes réformes.

L'objectif est d'entrer en vigueur dès 2017 dans les premiers trimestres bien entendu. N'oublions pas qu'il y a des mécanismes à modifier si l'on veut transformer les choses. Le décider, c'est une chose ; le mettre en œuvre au-delà des textes réglementaires en est une autre. Il faut savoir que certains mécanismes seront encore gérés, dans le futur, par des institutions fédérales et que cela nécessite de mettre en œuvre des modifications dans leurs processus, dans leur *workflow*. Selon les informations en notre possession, les instances fédérales réclament trois à six mois minimum pour avoir le temps de mettre en œuvre, dans leurs processus, les différentes réformes que nous souhaitons enclencher.

Vous voyez qu'il ne suffit pas de décider. Il y a derrière cela énormément d'impacts que nous devons prendre en compte dans le calendrier.

En tout cas, je vous le répète, l'ambiance est tout à fait apaisée au niveau des partenaires sociaux et de ce travail de qualité, je dois l'avouer, qui était réalisé dans les groupes de travail. Ce choix, pour lequel le Gouvernement wallon a opté, est un choix tout à fait positif, qui apporte de la confiance entre les acteurs, et qui apporte aussi de la sérénité puisque une fois que ces mécanismes seront en œuvre, nous sommes sûrs que tant du côté patronal que du côté des travailleurs, ces principes seront acceptés. C'est déjà aujourd'hui miser sur la mise en place d'un système pertinent. Peut-être que cela prend du temps dans le cadre de l'élaboration des dispositifs, mais une fois que la mise en œuvre sera sur pied, c'est un système qui est tout à fait sécurisé. Ne nous tracassons pas non plus : aujourd'hui, les aides à l'emploi continuent à tourner. Les APE sont reconduits, bien entendu : il y a des cessions de points, et cetera. Tout cela se passe de manière continue, il n'y a pas d'interruption de service, je voudrais le préciser. Ce n'est pas parce que l'on réforme que l'on a arrêté certaines choses. Des choses sont évaluées, mais c'est autre histoire, bien entendu.

Voilà pour la grosse question des aides à l'emploi, de la réforme du pacte.

Sur l'absence de vision, je pense que c'est dur de dire cela, parce que la concertation, c'est déjà une manière de voir les choses. C'est une vision, c'est une manière de faire, une perspective en soi, que de choisir le mode de la concertation. D'autres font d'autres choix, cela leur appartient, mais notre vision, c'est celle-là, dans le respect des travaux qui ont été engrangés, des discussions et surtout de résultats, qui, je l'espère, vous parviendront rapidement au travers d'une note que je présenterai au Gouvernement wallon et dont nous pourrions parler ultérieurement.

Concernant l'OFFA, Mme Baltus-Môres évoque une coquille vide. Quand on crée quelque chose, on part toujours de rien, c'est sûr. Le conseil d'administration a été mis sur le 24 septembre, si je me souviens bien. Nous avons lancé officiellement avec Mme Milquet et M. Gosuin, l'OFFA début octobre, avec les partenaires, tant de l'enseignement, de l'emploi, de la formation. Nous avons commencé à préparer la structure, avec des appels pour décrocher des travailleurs qui, aujourd'hui, sont déjà impliqués dans le champ de la formation en alternance pour leur expertise, leur expérience. Bien sûr, il faut mettre en place la procédure pour la désignation du directeur général, mais tout cela est en cours. Je pense que c'est ainsi qu'il fallait procéder, bien entendu : il fallait d'abord mettre en place la structure décisionnelle et puis en arriver à prendre une décision sur la désignation du directeur général.

Par rapport au budget pour les places de stage, je vous renvoie pour les chiffres à notre prochaine réunion. C'est clair que notre objectif d'augmentation du nombre de places de stages, c'est aussi un axe, une thématique importante du pacte pour l'emploi et l'information. Bien

sûr qu'il faudra plus la volonté des entreprises. Il va falloir trouver des mécanismes pour essayer de stimuler ces entreprises, mais nous avons vu au travers des missions que nous avons pu faire qu'il y a des idées. Nous les avons partagées ensemble d'ailleurs, vous vous en souvenez. Il faut bousculer les mentalités, cela reste une évidence, et notamment la mentalité des employeurs, bien entendu.

Nous allons devoir augmenter le nombre de délégués à la tutelle, nous allons devoir, si l'on veut vraiment booster l'alternance et en faire une véritable filière d'excellence, aussi y mettre les moyens au fil du temps, mais le plan Marshall va un peu nous aider également pour aboutir dans notre entreprise.

Vous nous avez parlé de *Skills Belgium*, ce que je soutiens totalement. N'oublions pas que les 22 jeunes qui sont partis à Sao-Polo au Brésil sont revenus pour six d'entre eux avec la médaille d'excellence. Cela veut dire que le savoir-faire de chez nous peut s'exporter aussi, qu'il a une valeur quand il est comparé à une septantaine d'autres pays. Donc, au plan international, la Wallonie se défend très bien sur les métiers manuels, techniques, technologiques et aussi des technologies d'information de la communication. Cela vaut la peine de poursuivre dans cette voie, cela vaut la peine de soutenir complètement *Skills Belgium*, de l'aider à aller chercher encore plus de jeunes qui souhaitent peut-être se mesurer au plan international à d'autres jeunes qui exercent la même compétence qu'eux et d'essayer d'en faire des exemples, en tout cas pour ceux qui reviennent avec des reconnaissances et des médailles.

Je crois que la presse a aussi un rôle à jouer, mais nous devons aussi lancer des campagnes de communication pour essayer de changer les mentalités, de redorer le blason, de donner une image positive de ces formations tout à fait qualifiantes ; ce sont des métiers dont nous avons extraordinairement besoin, et des métiers qui sont non délocalisables.

M. Henquet m'a posé des questions beaucoup plus précises sur les différents décrets.

Sur les décrets organiques du FOREm, vous connaissez le calendrier, au plus tôt, le mieux bien évidemment. Quand on attend les avis, on est dans une attitude d'attente et puis dès qu'ils arrivent on est contents, on peut enfin passer au gouvernement, ce qui est le cas aujourd'hui.

Sur les transferts de compétences, le décret ALE passera jeudi prochain au Gouvernement wallon.

Il y avait aussi un décret fourre-tout pour lequel on a réceptionné l'avis du comité de gestion du FOREm. Il nous faut maintenant intégrer les différentes remarques – ce n'est pas tout de recevoir les avis, il faut encore en tenir compte – puis nous reviendrons au Gouvernement wallon. Ce décret fourre-tout emploi devrait vous

parvenir fin janvier probablement, peut-être début février, ici au Parlement.

Le décret sur les centres d'insertion socioprofessionnelle est très attendu ; j'ai d'ailleurs rassuré le secteur à cet égard puisqu'il y a aussi des arrêtés qui mettent en œuvre les méthodes de financement, et cetera, et d'agrément. C'est pour la fin du premier semestre 2016. Il est en cours également.

Enfin, ce qui intéressera Mme Baltus-Möres, le décret qui transfère les compétences à la communauté germanophone a été approuvé en troisième lecture. Je peux vous préciser aussi que j'ai signé, ce matin, le courrier qui transmet ce texte à votre Parlement. Vous allez le recevoir dans les jours qui viennent, peut-être déjà demain chez Mr le greffier.

Sur les questions du statut du FOREm, je peux vous dire qu'il y a une volonté très forte et qu'il va falloir s'atteler à cet important travail bien entendu. Néanmoins, je souhaite que le FOREm me fasse part lui-même des différentes pistes qu'il entrevoit pour faire évoluer le statut. Ce travail est en cours aujourd'hui, notamment aussi la question de l'organigramme avec tout ce que vous avez discuté : les barèmes, des questions sur des situations connues depuis bien longtemps et historiquement qu'il faut faire évoluer. Ces discussions sont en cours aujourd'hui avec les syndicats pour arriver à proposer in fine une définition du cadre, une définition de l'organigramme et une concertation qui devrait aboutir pour le premier trimestre de l'année prochaine à l'interne du FOREm qui sera ensuite transmis à la ministre et les travaux suivront leur cours. Quant au statut des directeurs territoriaux, la question sera réglée lors de la deuxième lecture du décret FOREm, en passage au gouvernement.

Sur les cités des métiers, la question est de savoir comment cela fonctionne, comment se passe la mise en œuvre, pourquoi certaines ont l'air plus importantes que d'autres, les budgets, et cetera.

Je peux vous dire que pour les cités des métiers, c'est une option à géométrie variable. Il n'y a pas eu, de la part du Gouvernement, un décret qui a dit : « On va créer les cités des métiers et voilà comment cela va se passer ». C'est tout à fait l'inverse, c'est *bottom-up*, c'est au plan local des initiatives, des porteurs de projets issus d'ailleurs, d'une part de l'enseignement, d'autre part plutôt du secteur économique ou du secteur de la formation, ce qui engendre un développement tout à fait différent de part et d'autre. Mais je pense que c'est aussi la richesse. C'est ce qui va faire toute la richesse de nos trois cités des métiers sur l'ensemble de la Wallonie.

Certaines sont très avancées dans la mise en œuvre, d'autres un peu moins. À terme, ce n'est pas grave. L'idée est d'aller chercher la reconnaissance à la labellisation comme cité des métiers, avec un processus qui est reconnu au plan international – qui est géré

depuis Paris. Ce serait peut-être bien d'aller voir aussi la cité des métiers de Paris pour voir comment cela se passe. Nous en avons vu une à Genève, mais c'est un modèle. Les cités des métiers sont aussi, dans le monde, à géométrie extrêmement variable. Ce serait intéressant d'aller en voir une autre – pas trop loin de chez nous pour que cela ne coûte pas trop cher à nos institutions.

Bref, c'est vrai, géométrie variable, mais l'organisation, le fonctionnement, sont communs, c'est-à-dire que chaque cité des métiers reçoit la même chose pour ses frais de fonctionnement. C'est un demi-million d'euros pour chacune des cités des métiers et puis des investissements, mais on verra les chiffres lors de la prochaine séance budgétaire, je ne vais pas aller plus loin ici.

Sur la cartographie de la formation, je ne sais pas de tout les discussions que vous avez eues au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec Mme Milquet ; je ne sais pas si c'était précisément de la même chose dont on parlait. En ce qui concerne la mission confiée à l'IWEPS, c'est de soutenir aussi les différents bassins dans leur définition des besoins. On ne sait définir des besoins que quand on connaît bien le terrain. Or, le terrain est celui de l'enseignement, mais aussi des entreprises, des employeurs et surtout de l'évolution possible et probable que ces employeurs viendront annoncer.

Dès lors, la chose n'est pas aussi simple ; cela s'appelle un peu de la prospective. L'organisme qui, chez nous, fait de la prospective, c'est l'IWEPS. Je ne dis pas que demain, il ne faudra pas déployer d'autres outils plus en lien avec le secteur de l'emploi – puisque l'on est en train de travailler sur des réformes importantes et que l'on sait qu'au niveau fédéral il y a d'autres outils qui existent. Néanmoins, actuellement, l'IWEPS est là pour nous aider, pour soutenir tous ceux qui veulent faire ce volet prospectif, cette stratégie territoriale. Les outils sont là. Je peux vous dire que depuis ma dernière réponse à votre question, je n'ai pas particulièrement d'informations complémentaires par rapport au travail réalisé par l'IWEPS.

Sur les projets FSE auxquels vous faisiez mention, il ne me semble pas qu'il y ait des difficultés au niveau de l'IFAPME par rapport aux investissements. On me fait signe que non. Je n'ai pas entendu dire quoi que ce soit.

Par contre, il se pourrait qu'au niveau de l'enseignement les choses se passent autrement. Je sais que les projets retenus étaient fort peu initiés par l'enseignement ; en tout cas ceux qui étaient retenus lors de la *task force*. Vous connaissez les mécanismes des fonds européens, c'est une *task force* qui décide ; le Gouvernement n'a qu'une marge de manœuvre fixée à 5 %. Vous imaginez bien que l'on ne sait pas faire de marche arrière, de retour et de changement fondamental par rapport aux options qui auront été prises par la *task force*.

Sur le contrat d'alternance, je peux vous dire qu'il a été construit en concertation avec le COPILA qui a, bien sûr, anticipé la création de l'OFFA. Ce n'est pas facile de mettre en œuvre les choses alors que l'OFFA n'est pas encore sur pied. C'est ce qui a été fait. Le COPILA était bien sûr composé de représentants de partenaires sociaux et des opérateurs de formation et d'enseignement en alternance. C'est tout un changement, bien entendu, sur le terrain, on l'a vu, qui nécessite comme tout changement une certaine période d'adaptation. Pendant ces périodes d'adaptation, on peut entendre toute une série de critiques et de commentaires, c'est assez logique.

Je sais juste que l'appel à candidatures pour le mandataire dont vous parliez tout à l'heure sera lancé dans les semaines à venir par le ministre de la Fonction publique. Vous voyez le travail de l'ensemble du Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je vais dire que, comme Mme Ryckmans tantôt, qu'il y a une question de procédure. Vous avez indiqué, Madame la Présidente, en introduction, que l'on faisait l'introduction pour commencer et puis les chapitres. Examine-t-on maintenant le premier chapitre et donc les administrations et les services ? On commence par l'IFAPME ?

Mme la Présidente. - Oui, on le fait dans l'ordre, tel que c'est présenté.

M. Drèze (cdH). - Au niveau de l'IFAPME, certaines réponses ont déjà été évoquées. Je voudrais simplement indiquer que par rapport aux places de stages, qui sont un élément clé au niveau de l'alternance, vos prédécesseurs, que ce soit au niveau de l'emploi et de la formation ou de l'enseignement, ont déjà essayé d'augmenter les places de stages avec des bonheurs divers.

La grosse différence entre cette époque-ci et les époques antérieures, c'est qu'il y a maintenant un consensus intellectuel sur l'importance de l'alternance, mais cela n'empêche pas que sur le terrain, les difficultés sont les mêmes qu'il y a cinq ans ou qu'il y a 10 ans. Je pense que pour être pragmatique, il faudrait tenter des expériences pilotes – soit avec certains secteurs, soit avec certaines entreprises – être relativement exigeants avec les partenaires sociaux dans le cadre du Pacte pour l'emploi et la formation. À cet égard, j'espère qu'ils viendront avec un engagement en termes de places de stages. Enfin, vous parliez d'incitants au niveau des entreprises – vous avez cité des mécanismes pour stimuler les entreprises, mais sans préciser lesquels – je pense que vous avez des instruments en main à travers les aides à l'emploi, voire en collaboration avec votre collègue M. le Ministre Marcourt avec le plan Marshall, pour envisager de

conditionner certaines aides publiques à la création de places de stages.

Je crois qu'il faudra être très concrets, faute de quoi cinq ans passent très vite, surtout que le début de la mandature est pris par la mise en place de l'OFFA, par le contrat unique, et cetera. Si l'on veut arriver à une réelle augmentation des places de stages, il faudra faire des options très concrètes et pragmatiques.

Concernant le FOREm, je dirai juste un mot sur les centres de compétences. Vous indiquez, à la page 14, que : « Les centres de compétences resteront les pièces maîtresses de la formation professionnelle en Wallonie, mais liés à la rigueur budgétaire, ils font l'objet d'une reconfiguration ». Je serais intéressé à savoir un peu plus ce qu'il y a derrière ce mot « reconfiguration ». Est-ce une réorganisation, va-t-on toucher aux implantations, aux équipements, au personnel d'encadrement, aux capacités d'accueil, à des reports d'investissements ? Est-ce une reconfiguration positive, négative ? Comme le mot est lâché, il suscite une attente de notre part.

Au niveau des APE, page 17, êtes-vous déjà aujourd'hui en capacité de nous communiquer la valeur du point ? Je suppose que si ce n'est pas aujourd'hui, cela va venir relativement rapidement. Si vous connaissez la valeur du point, c'est peut-être l'occasion de nous la communiquer.

Enfin, page 18, au niveau des titres-services, il y a toute une batterie de questions, tout à l'heure, notamment de ma part, concernant la décision que vous avez prise avec M. Prévot, concernant les 1 000 emplois en commission paritaire 318.

Je ne reviendrai pas là-dessus par rapport à ce qui a été décidé. Je voudrais simplement souligner que la communication du Gouvernement – d'autant plus qu'elle s'est voulue positive et elle est positive – a suscité dans l'ensemble du secteur des interrogations de certaines aides-ménagères qui se disent qu'il y a peut-être aussi pour elles une opportunité, après avoir presté autant d'années en titres-services, de prolonger leur carrière professionnelle par le biais d'une formation soit d'aide-ménagère, soit d'aide familiale dans les services subventionnés.

Ma question est de savoir quel message donner à ces aides-ménagères qui ne sont pas en CP318 – qui sont nombreuses, 40 000 personnes – dont certaines d'entre elles ont un appétit d'évoluer dans la carrière professionnelle suite à votre communication. Avez-vous anticipé cet appétit ? Avez-vous une perspective à plus ou moins long terme à leur proposer ? Les formations qui vont être mises en œuvre des aides familiales dans les titres-services leur sont-elles aussi accessibles ou ces formations se font-elles à « guichet fermé » ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour vos premières réponses. Je pense, en vous entendant surtout ce que vous avez dit pour le pacte pour l'emploi et le GPSW, que cela aurait été intéressant que cela figure dans les documents. On vous aurait moins interrogée et l'on aurait une base cohérente en terme de documents.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - C'eut peut-être été dans la presse, donc il vaut mieux que l'on en parle entre nous.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Il y a quand même des choses qui se retrouvent dans la presse.

Je reviens à la cité des métiers. Vous avez évoqué à la mise en place, *bottom-up*, des cités des métiers. Avez-vous déjà une idée de la manière dont elles se positionnent les unes par rapport aux autres ? Combien d'actions vont-elles fournir chacune d'entre elles dans leurs bassins de vie ? Combien d'entre elles vont mettre en place des actions de sensibilisation, de formation, d'orientation ? Y a-t-il déjà des objectifs stratégiques fixés pour chacune d'entre elles ? Tenant compte de leur lien avec les bassins d'emploi, y a-t-il déjà une orientation plus précise sur les objectifs, peut-être un peu plus chiffrés, de ce que chacune des cités des métiers va mettre en œuvre ?

Vous avez cité, en matière de FOREm, que les moyens sont là et que les administrations désignées pour mettre en œuvre les politiques – principalement le FOREm et la DGO6 – se sont vues dotées des moyens nécessaires pour assumer leur nouvelle mission. Je mets cela en regard avec les rencontres que nous avons eues avec le FOREm qui nous disait leur difficulté à assurer ces nouvelles missions. Je vous repose la question : est-ce que les moyens sont suffisants ? Le FOREm demande des moyens complémentaires pour assurer toutes ces missions et notamment ses nouvelles missions et pour assimiler toutes ces nouvelles fonctions de par le transfert de compétences.

En ce qui concerne ces fameux services à gestion distincte – le contrôle de la disponibilité des chômeurs d'un côté, la coordination des instances bassin et la gestion des aides directes, de l'autre –, on a déjà plusieurs fois évoqué ici cette intégration ou cette mise en place des services à gestion distincte. Des choses ont-elles avancé ? Pour 2016, comment voyez-vous le calendrier de la mise en œuvre de cette relation entre les services à gestion différente ?

En réponse à une question du groupe MR, vous avez évoqué l'évaluation en expliquant pourquoi il faudra faire une évaluation du contrat de gestion avant son renouvellement. J'entends bien qu'il faut d'abord avoir un petit peu digéré certaines choses, mais j'aurais voulu

avoir une précision. L'évaluation se fera-t-elle en interne ou externe ? Pour que ce soit finalisé avant septembre 2016, il me semble qu'un calendrier devra être respecté pour que l'évaluation puisse avoir lieu et surtout que les enseignements soient utiles pour renégocier ou retravailler le contrat de gestion. Même si le renouvellement du contrat de gestion est postposé, comme vous l'avez expliqué, je pense qu'il faut l'intégrer dès à présent. Comment voyez-vous le calendrier et la méthodologie de cette évaluation ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, je suis convaincue que cette ligne directrice est la bonne, d'autant que je suis ravie que vous ayez vraiment fait de la formation en alternance une priorité. Nous avons d'ailleurs déposé avec le cdH une proposition de résolution sur le sujet de la formation en alternance.

Des efforts sont visibles. Vous avez parlé d'une mise en place d'un réseau, vous avez évoqué les essais métiers, et cetera. J'ai lu également dans la presse – j'aurais voulu savoir si c'était vrai – que vous comptiez créer 1 760 places de stage en entreprise. J'aurais aimé avoir une confirmation sur cet élément. Relativement au FOREm, on sait qu'il y a d'énormes enjeux pour le futur. On a évoqué à maintes reprises la réorganisation des services qui va déboucher sur un nouvel organigramme, la création des quatre directions territoriales avec les deux guichets uniques. Cela me réjouit aussi. J'aurais voulu savoir s'il y aura assez de personnel pour subvenir à tout ce travail, transfert de compétence, contrôle de disponibilité, accueil des ALE, et cetera. À cet effet, j'aurais aimé savoir s'il était toujours question que les ALE et les maisons de l'emploi fusionnent.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je reviens sur la question des titres-services que l'on a évoquée en début de séance. On a des questions groupées sur la commission paritaire 318 et le transfert vers un certain nombre de services d'aide à domicile. À ce stade, puisque l'on a eu le rapport, à quel calendrier pouvons-nous nous attendre pour avoir les propositions du Gouvernement en matière de gestion de cet enjeu et de ces dispositifs ? Nous avons vu, avec l'étude, la grande difficulté devant laquelle le Gouvernement se retrouvera à gérer le dispositif tel qu'il est actuellement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je vous remercie vraiment pour les différentes questions qui ont abordé ces matières importantes. M. Drèze a commencé par l'IFAPME avec

l'important chantier de l'augmentation du nombre de places de stage. Je pense que nous n'avons pas fini d'évoquer ce chantier. Ce qui a changé, et vous le dites, c'est qu'il y a aujourd'hui consensus politique, mais aussi sur le terrain, des acteurs qui comprennent que si l'on veut mettre en adéquation l'offre et la demande de qualification, il faut bien que les entreprises accueillent en leur sein des jeunes stagiaires.

Ce qui change, c'est aussi que la FEB, il n'y a pas tellement longtemps, tenait un large forum et publiquement, quasiment devant tous les ministres de l'Emploi, fédéral, germanophone, flamand, bruxellois, wallon, et les ministres de l'Enseignement, les représentants de la FEB ont vraiment boosté les choses en disant : « Il faut que l'apprentissage en alternance prenne toute sa place ». C'est de bon augure pour faire en sorte que nous créons des stimuli pour favoriser l'accueil des stagiaires dans les entreprises.

Quand vous dites, Monsieur Drèze, qu'il va falloir réfléchir à conditionner les aides qui sont aujourd'hui en réforme, je vous suis totalement par rapport au fait que nous avons là des leviers importants pour, à la fois, promouvoir une image positive et à la fois solliciter des entreprises un engagement clair sur l'accueil des stagiaires dans les entreprises. Il y a aussi un travail à faire pour les convaincre que ce n'est pas nécessairement au travers des incitants financiers qu'il y aura un bénéfice pour l'entreprise, puisque le bénéfice pour l'entreprise, c'est aussi d'inculquer son savoir-faire, sa méthode de travail à des jeunes qui, demain, deviendront les véritables forces de travail de l'entreprise. Je crois qu'il y a là un passage de témoins potentiel important, dans les petites comme dans les grandes entreprises, et qu'il faut aussi que le secteur économique se rende compte de cet atout. C'est ce que nous avons en tout cas constaté en Suisse, lorsque nous sommes allés faire notre mission ; c'était le message aussi assez fort qui était passé. Nous allons voir comment mettre en œuvre un conditionnement des aides pour faire en sorte d'augmenter le nombre de places de stages dans les entreprises, au travers du pacte pour l'emploi et la formation. Vous parlez d'expérience pilote. Pourquoi pas ? On pourrait effectivement lancer. N'hésitez pas à nous faire parvenir les personnes qui seraient porteuses de ces projets.

Sur la reconfiguration des centres de compétences, je sais que ce terme est fort, bien entendu, mais ne doit rien faire craindre, au contraire. Aujourd'hui, quel est le paysage ? Nous avons 25 centres de compétences, pour moitié dépendant du FOREm, pour l'autre moitié constituée en ASBL, avec des statuts différents et des moyens et des méthodes de financement différents. Notre volonté est d'harmoniser les choses pour, demain, mieux donner de la stabilité à ce secteur des centres de compétences et envisager l'avenir avec des méthodes, des procédures accessibles à tous.

Ces centres de compétences sont issus, ne l'oublions jamais, de politiques croisées, entre Fédération Wallonie-Bruxelles et Régions, au travers au départ d'un fonds à l'équipement qui avait été créé pour définir des projets et qui in fine a abouti – je vous passe les détails – à ces centres de compétences, hors de l'enseignement, pour accueillir à la fois les élèves, les étudiants, les formateurs, les professeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi et les travailleurs qui souhaitent poursuivre leurs formations, se réorienter, ou être en formation continuée. Ce qu'il faut, c'est trouver demain des règles de financement de ces centres qui soient applicables à tous, qui permettent à la fois de simplifier le paysage, mais aussi – c'est aussi une façon de moderniser les choses – de fixer un contrat objectif.

Tout à l'heure, un député évoquait justement la question de chiffres, d'objectifs pour les cités des métiers, mais ici, sur les centres de compétences, il est temps, me semble-t-il, d'entrevoir l'avenir au travers d'objectifs clairs pour chacun des centres de compétences et in fine d'entrevoir le financement au travers de ces objectifs et de leur réalisation. D'autres secteurs sont déjà un peu dans ce système. Je pense aux MIRE, par exemple, qui fonctionnent au financement en fonction des résultats atteints.

Cette reconfiguration pourrait être réalisée au travers d'une analyse du marché de l'emploi et de la formation globalement, d'une analyse de l'évolution des métiers, d'analyses sectorielles. Un secteur n'est pas l'autre, on en a parlé récemment, de l'automobile, par exemple, où l'on a des perspectives sur les nouvelles motorisations, les voitures électriques, toute une série de perspectives pour lesquelles la Wallonie ne doit pas être en retard. Je crois que toutes ces analyses doivent être réalisées, en collaboration avec le service spécialisé du FOREm, c'est-à-dire la MEF, que vous connaissez. L'idée, c'est d'anticiper les besoins des entreprises pour offrir les formations nécessaires pour que les demandeurs d'emploi, les travailleurs obtiennent, maîtrisent, acquièrent les compétences attendues.

Ce qui est une réalité aujourd'hui, Monsieur Drèze, c'est aussi que certains centres de compétences sont très dépendants des fonds européens. Dès lors, cela provoque une certaine instabilité que nous voulons résoudre à terme. Personne n'a intérêt à voir disparaître des pans entiers de formation ou des pans entiers d'activités de centres de compétences, tout simplement parce que les fonds européens n'ont plus été dévolus. Il faut essayer de trouver une stabilité et, globalement aussi, une maîtrise budgétaire pour la Région par rapport au déploiement de ces centres de compétences régionaux. Ce sont des centres de compétences qui rayonnent sur l'ensemble de la Wallonie, même s'il y en a à Liège, à Charleroi, à Mons, à Ciney, un peu partout en Wallonie, mais ils sont d'amplitude régionale par rapport au bassin qui, eux, ont une vision plus territoriale des choses.

La reconfiguration des centres de compétences sera une bonne chose. Il faut l'envisager comme tel, comme une vision positive de l'avenir, une harmonisation et une simplification du paysage, surtout une sécurisation en termes de financement.

Sur le volet des titres-services, la récente décision à la fois avec les partenaires sociaux de la convention paritaire 318, mais aussi mon collègue, le ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, c'est une décision tout à fait récente, vous avez pu en prendre connaissance déjà. Je l'avais déjà évoqué et il y a une question aujourd'hui qui traite totalement de ce sujet. Je me permettrai de réserver la réponse à cette question. L'idée, c'est de sauver le millier de personnes qui étaient employées dans ces entreprises titres-services dans une commission paritaire qui avait peu de travailleurs titres-services – puisque l'ensemble des autres travailleurs dépend de la commission 321. Dès lors, il y avait un risque réel de cessation d'activité pour certaines entreprises, ce que nous ne voulons pas. Au contraire, il y a un réel besoin, une attente qui cadre très bien avec la question du maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées. L'idée, c'est de faire évoluer les travailleurs, les travailleuses, de leur offrir aussi une perspective d'évolution de carrière, sous-entendue d'évolution barémique bien entendu, puisque ce ne sont pas des travailleurs qui gagnent non plus de l'or, mais qui ont me semble-t-il, pour certaines en tout cas, la volonté d'évoluer. Cette perspective leur sera offerte au travers de la prise en charge de leur formation, avec le soutien de la promotion sociale, de ma collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Simonis, avec un financement qui permettra de préserver l'emploi. Les travailleuses qui seront en formation – ce sont des formations longues, 18 mois – pourront être remplacées grâce à un financement particulier qui permettra de recruter, par ailleurs, celles ou ceux qui continueront à assurer la continuité du service. L'idée est de pérenniser le service, de faire en sorte de sortir le titre-service de la commission paritaire 318. Cela clarifie le paysage. Pour les travailleurs ou les travailleuses qui souhaitent continuer dans le système des titres-services, il suffira alors d'enclencher un accord pour qu'elles soient transférées vers une entreprise qui dépend d'un autre secteur.

Je pense à l'économie sociale ou autre, il y a encore 40 000 autres travailleurs dans d'autres secteurs. Cela ne pose absolument pas de difficultés, l'idée étant de leurs permettre d'opter pour un choix et ce choix doit se faire ici maintenant dans chacune des entreprises concernées. Les travailleurs sont en train d'être interpellés sur leur volonté. L'idée est de répondre à une difficulté majeure qui était un risque de disparition de ces services. Je crois que nous avons répondu largement.

Il y a bien sûr encore des attentes dans le secteur, mais malheureusement, en terme d'emploi, les moyens ne sont jamais suffisants et les besoins sont sans fin. Vous comprenez bien que si j'avais un portefeuille qui

pourrait encore grossir un peu, cela ne me dérangerait absolument pas et j'ai plein d'idées pour mettre en œuvre les moyens au travers d'actions. D'ailleurs, sur le terrain, les acteurs sont prêts sitôt que l'on dégage des enveloppes. Je peux vous dire que les quelques millions dégagés pour soutenir la politique d'accueil des primo-arrivants, nous avons déjà beaucoup de propositions d'acteurs du terrain pour utiliser les moyens. Mais cela, c'est le jeu, c'est normal.

Je ne peux pas vous dire que les moyens sont suffisants en soi. Nous aurons toujours besoin de moyens complémentaires. Ils sont suffisants pour gérer aujourd'hui les choses dans une stratégie de continuité de service.

Sur les cités des métiers, sur les actions qui sont menées, et les objectifs, aujourd'hui, il n'y a pas d'objectifs chiffrés. Peut-être qu'à l'avenir on y viendra. Aujourd'hui, c'est vraiment partir d'initiatives protégées par le terrain qui vont avancer au travers d'un socle commun d'actions à mener. Ils vont tous faire de la sensibilisation, de la formation, de l'orientation. Je rappelle qu'in fine, les actions sont menées par les acteurs qui sont déjà aujourd'hui occupés dans cette sensibilisation, cette orientation. Ils sont nombreux, mais ce sont des acteurs qui viennent d'orientations diverses. C'est à la fois : les acteurs de la jeunesse – quand on pense au SIEP, à Infor Jeunes – ; les acteurs de l'enseignement – M. Henquet n'était pas le dernier, dans une précédente vie, à organiser des actions d'orientation pour les élèves pour essayer de leurs faire sentir quel métier ils pourraient à la l'avenir exercer – le FOREM, l'IFAPME. Chacun porte des actions de sensibilisation, d'orientation.

L'idée, au travers des cités des métiers, c'est de rassembler tous ces acteurs, tous ces mondes différents pour qu'ils se parlent, pour qu'ils dialoguent, pour qu'ils organisent les choses et pour qu'on les structure sur le territoire pour que les bénéficiaires puissent tous accéder aux différentes actions qui sont entreprises, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans l'état actuel des choses.

Pour cela, nous allons aussi créer une coupole, un organisme, une plateforme qui va venir en appui des cités des métiers pour être quelque part le référent. Il y aura du *benchmarking*, du déploiement d'outils, de la confrontation d'expertise, de la diffusion de bonnes pratiques. Bref, tout ce qu'un service d'appui et de soutien peut faire, nous le développerons au niveau wallon pour développer des outils communs à l'ensemble des cités et des métiers, chacune préservant ses spécificités. Plus tard, lorsqu'elles seront bien installées, qu'il y aura des budgets, je retiens votre proposition d'aller vers des financements avec des contrats d'objectifs. Pour l'instant, je pense qu'il faut déjà les mettre sur pied, créer la coupole, et puis nous pourrions aller plus loin, pas après pas.

Sur les services à gestion distincte, nous avons eu l'occasion d'évoquer, à plusieurs reprises, ce processus notamment sur le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi. L'idée est de créer, au sein même de l'organisme – ici en l'occurrence, le FOREm – des services à comptabilité séparée pour bien maîtriser l'investissement qui est porté au plan de l'organisme public pour effectuer la mission définie dans le cadre de ce service à gestion distincte.

Bien sûr, c'est une comptabilité. Derrière, il y a des ressources humaines, des moyens particuliers, une logistique ; tout cela est rassemblé. Je pense que vous connaissez tous ce système. Les recettes, les dépenses sont comptabilisées distinctement. In fine, cela dépend du même organisme – vous avez un budget, celui du FOREm –, mais globalement cela permet symboliquement de marquer la différence entre les différentes missions – je crois que c'est très important – notamment sur la question de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui doit bien être différenciée du contrôle de leur disponibilité. C'est important pour nous, c'est important pour l'organisme lui-même, pour définir les tâches des uns et des autres. C'est important aussi pour les usagers ou les bénéficiaires, c'est-à-dire qu'il y a deux interlocuteurs. Ils savent bien qu'il y a une personne qui va les accompagner et une autre qui va les contrôler. Ce n'est évidemment pas les mêmes personnes et elles sont bien dans deux services tout à fait différents.

C'est important d'agir ainsi. C'est la raison pour laquelle le FOREm a organisé les choses à partir du 1er janvier, puisque viendront les différents membres du personnel qui étaient affectés à l'ONem à ces tâches qui viendront au niveau du FOREm – pour partie dans le contrôle de la disponibilité, pour partie sur d'autres missions, notamment sur les vérifications par rapport aux interruptions de carrière. Bref, il y a toute une série de missions qui doivent également être appliquées, que l'ONem portait et qui devront être protégées demain par le FOREm.

Même si la philosophie de travail est commune, il y a bien deux étapes séparées avec du personnel totalement différent. Voilà le principe des services à gestion distincte.

Sur l'évaluation, il y aura bien une évaluation interne et une évaluation externe ; il y aura bien deux évaluations. C'est imposé par la législation. Qui va les réaliser ? Ce sont des opérateurs extérieurs qui vont être désignés par marchés publics. La rédaction du cahier des charges est en cours. On devrait lancer, au premier trimestre 2016, l'appel pour désigner les opérateurs qui vont procéder à l'évaluation. En général, on compte cinq ou six mois pour une évaluation digne de ce nom. Il faudrait désigner les opérateurs au mois de mars, par exemple.

Mme Gonzalez m'interpellait sur la formation en alternance et sur le nombre de places de stage. C'est un chiffre qui a été lancé en fonction des budgets qui sont disponibles aujourd'hui. Évidemment, si nous arrivons à augmenter ce chiffre grâce au système des incitants ou de conditionnement des aides, nous n'en serons que plus heureux.

Sur la réorganisation du FOREm et du personnel, il y aura plus de 200 personnes qui vont arriver au FOREm au 1er janvier de l'année 2016. Je sais que cela suscite toujours beaucoup d'inquiétude. Pourtant, il faut faire passer ce message rassurant que le transfert se fait à l'identique. Les personnes conservent leurs fonctions – à moins qu'elles n'en décident elles-mêmes autrement de manière volontaire, ce qui est encore autre chose – et elles conservent bien sûr leur affectation. Je parle de cela principalement pour le personnel affecté aux ALE dont vous connaissez le système. Elles sont aujourd'hui sous statut ONem, mais mises à disposition, détachées dans les ALE. À ce titre, elles dépendent aussi au niveau horaire, règlement de travail, localement de l'ALE elle-même constituée en ASBL. Parfois, cela dépend du président, parfois du directeur ; les situations sont encore une fois à géométrie variable.

Je n'entrerai pas plus loin dans le détail des difficultés du transfert d'un statut ONem à un statut FOREm. Néanmoins, sachez que tout cela est en discussion, notamment au comité 16. Tout cela doit être mis en place et praticable au 1er janvier 2016.

Je sais que le FOREm a lancé un appel au travers d'un courrier aux travailleurs qui vont arriver, pour les solliciter en termes d'option sur leurs choix. Il se pourrait qu'ils disent : « Je n'ai plus du tout envie de travailler à l'ALE » ou « J'ai tout à fait envie de travailler à l'ALE. Je veux continuer ou je veux changer ». C'est le moment, l'opportunité, le moment de leur demander. Actuellement, elles sont transférées dans leurs fonctions, dans leurs postes de travail, sauf si un choix différent est émis par le travailleur ou par la travailleuse.

Aujourd'hui, il y a des agents qui sont ALE, mais dédiés au contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi. Plusieurs dizaines d'entre eux, d'ailleurs, sont affectés au contrôle de la disponibilité ou au contrôle de l'interruption de carrière.

En termes de chiffres, les derniers chiffres datent de 2013. Il faudra peut-être un peu les mettre à jour. Sur 288 agents fin 2013, 275 sont aujourd'hui envisagés en termes de transfert à la Région wallonne, sauf quelques mises à la retraite ou des missions bien entendu. Le solde va vers la Communauté germanophone, puisque la compétence est également transférée vers la Communauté germanophone. Deux cent quatre-vingt-huit agents représentent 227 équivalents temps plein exactement.

Par rapport à l'ALE et les maisons de l'emploi, le premier acte, c'est de transférer comme tel l'ensemble, les agents ALE dans les mêmes fonctions, dans le même poste de travail. Puis, une fois que tout cela sera bien stabilisé, d'entrevoir comment nous pourrions avancer dans la stratégie déployée dans la DPR d'une éventuelle fusion entre ALE et maisons de l'emploi. Aujourd'hui, je peux vous dire que la question n'est pas encore concrètement sur la table. Il faut surtout rassurer.

Mme la Présidente. - Nous passons à la division organique suivante.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Les cités des métiers ont déjà été évoquées par plusieurs, mais on les évoque dans le document à 13 reprises. Cela montre bien que c'est important pour le Gouvernement et je m'en réjouis.

Quand pensez-vous que l'on pourra inaugurer Charleroi, Liège et Namur ? Parce que beaucoup de questions viennent de Namurois, soit présents dans l'assemblée ici, soit extérieurs qui nous demandent de relayer. J'ai bien compris votre réponse sur le fond qui est de dire *bottom-up*, c'est en partie au niveau local que l'impulsion est rapide ou moins rapide, mais je suppose qu'à un moment donné vous avez une vue de la situation.

Concernant le contrôle de la disponibilité des chômeurs, puisque vous renvoyez souvent – et j'en suis heureux – aux partenaires sociaux, les contours des dispositifs de contrôle seront-ils aussi définis par ou avec les interlocuteurs sociaux ?

Dans différentes interventions aujourd'hui et dans les semaines et mois précédents, vous avez laissé entrevoir – ce ne sont pas vos termes, je les synthétise un peu – des contrôles plutôt à minima, ou des contrôles adaptés, ou en tout cas moins systématisés. Cela peut poser la question d'une cohérence par rapport à ce qui est attendu du Fédéral et par rapport à ce qui se fait dans les autres Régions. J'aurais voulu vous rendre attentive à un précédent qui s'est passé dans les années 1999 et 2004. Entre 1999 et 2004, mon parti était dans l'opposition – cela ne nous était plus arrivé depuis longtemps, cela nous a fait du bien. On a constaté que les ministres de l'Emploi socialistes – c'étaient eux qui avaient les matières, et j'en suis content pour eux – avaient progressivement supprimé l'accompagnement individuel et avaient plutôt accompagné les demandeurs d'emploi sur une base volontaire. Pour nous, c'est une erreur. En effet, quand on a une dynamique sur une base volontaire, ce sont les meilleurs qui se mettent en route tandis que ceux qui ont le plus besoin d'un accompagnement sont deux fois moins demandeurs que la moyenne. C'est pour cette raison-là que mon parti et moi-même sommes souvent preneurs de la logique obligatoire, non pas dans une dynamique de répression ou d'obligation, mais plutôt de généralisation et de

permettre aux personnes qui en ont le plus besoin de s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement. À partir de 2004, cet accompagnement individualisé a été rétabli à notre demande. Je vous invite à ne pas reproduire le même schéma, en supprimant le contrôle pour se rendre compte après que finalement un contrôle systématique de chaque personne est quand même utile. Ce qui est vrai, c'est qu'il faut peut-être l'adapter selon les groupes cibles, mais j'aimerais bien un petit peu avoir d'éclaircissement à ce niveau-là puisque votre note est encore assez ouverte sur les modalités très concrètes.

Concernant les CISP, vous indiquez qu'il n'y aura pas d'indexation de subventions. Ma question est de savoir si c'est une question d'enveloppe globale ou si c'est une question d'indexation structure par structure. On avait eu le même débat il y a un. L'enveloppe globale n'avait pas augmenté, mais les indexations association par association ont pu être réalisées. J'espère que l'on est dans le même schéma, mais j'aimerais bien en avoir une indication.

Au niveau du parcours d'intégration, vous indiquez que les opérateurs, comme les CISP, le FOREm, les MIRE seront mis à contribution. Pouvez-vous déjà aujourd'hui, parce que le 1er janvier approche à grands pas, indiquer comment cela va se passer concrètement ? Vous avez indiqué dans votre intervention tout à l'heure que les opérateurs de terrain se manifestaient déjà auprès de vous avec des propositions. À un moment donné, cela va-t-il être systématisé par un appel à projets ? J'imagine que oui. À quelle échéance, si c'est le cas ? Dans ce cadre-là, aurez-vous un suivi des primo-arrivants en tant que tels ? Ou finalement ces personnes seront-elles quelque part noyées dans la masse ?

Pour terminer, vous n'avez pas répondu tout à l'heure à ma question sur l'indexation du point APE, mais je suppose que c'est un oubli et que vous allez y répondre dans quelques minutes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Quelques questions complémentaires à ce que mes collègues ont déjà élaboré. Je ne vais pas reformuler et refaire ce qui a déjà été dit.

En ce qui concerne les subventions pour l'allocation d'activation, il est mentionné l'idée d'une réflexion sur l'évolution du dispositif d'activation qui est menée dans le cadre de la réalisation globale des aides à l'emploi. C'est peut-être une question qui a déjà été abordée, mais j'aimerais savoir vers où et sur quoi porte cette réflexion. Dans quel temps aboutira-t-elle ?

En ce qui concerne les subventions pour les dispenses de formation, je voulais savoir si le chantier de l'harmonisation de la législation sur l'accessibilité et l'accès aux différents types de formation selon les

dispositifs existants, selon que l'on vienne au FOREm ou auprès des OISP, ce schéma, cette nécessité d'une harmonisation de la législation est-elle bien dans l'agenda de Mme la ministre ou du Gouvernement ?

En ce qui concerne, les frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences, on a dit que l'intégration au sein du FOREm était importante. Il me revient que chacun des acteurs présents doit bien garder sa place et doit être entendu dans ses besoins de rester présent et de rester visible dans l'architecture qui est proposée avec cette intégration et que le FOREm ne prenne pas toute la place dans cette dynamique.

En ce qui concerne le transfert de compétences du dispositif titres-services et de la gestion du fond de formation, il est évoqué qu'une concertation interrégionale est en cours pour finaliser l'accord de coopération entre Région wallonne, Région bruxelloise et Région flamande. Avec quels services exactement ? Est-ce que c'est une discussion entre gouvernements ? Qui est associé ? Éventuellement d'autres acteurs que les services gouvernementaux sont-ils associés à cette réflexion ?

Dans la formation professionnelle, on parle du financement d'actions relatives à la formation avec les objectifs d'augmenter l'offre de formation en ouvrant des places supplémentaires en préqualification. Pourriez-vous me préciser de quoi il s'agit ?

Dans les formations au tutorat, on a reparlé de l'importance, pour l'IFAPME, d'inciter des tuteurs à répondre présents. Je voulais savoir si l'on avait pu aplanir les difficultés auxquelles on avait été sensibilisé dans les systèmes de paiement des primes et des indemnités pour les tuteurs. Si vous vous souvenez, c'était au mois de mars ou avril, on avait eu à identifier les difficultés auxquelles les tuteurs se retrouvent confrontés pour recevoir les primes et les indemnités – modestes – qu'ils reçoivent quand ils forment des stagiaires. Au point même que certains tuteurs ne demandent pas le paiement de leurs primes tellement les retards sont importants. Il avait été répondu que l'on essaierait de mettre tout en place pour que la gestion se fasse plus rapidement. Je voulais savoir si cela avait effectivement progressé.

Dernière question et c'est lié aux moyens additionnels pour l'alphabétisation et pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et des réfugiés, a-t-on déjà une idée du nombre de personnes vont être accompagnées et formées avec cette enveloppe budgétaire ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Sur la Cité des métiers et la date d'inauguration, vous comprenez bien que chacune des

cités des métiers est encore en mesure de décider seule – et non pas avec la ministre – de la date de son inauguration. Cela dit, qu'est-ce qui est important ? Est-ce les briques ou est-ce les actions que ces cités des métiers vont mener ? Je crois qu'ils entament déjà aujourd'hui des actions, même si les briques ne sont pas encore là. Je pense que l'inauguration viendra au fil du temps, lorsqu'ils seront bien installés dans des locaux pour vous parler un peu de l'état des lieux et de l'évolution de la situation.

Je peux vous dire qu'à Charleroi, IGRETEC, qui est le maître d'ouvrage, est quasi prêt avec un projet de restructuration du bâtiment pour accueillir l'ensemble des activités de la cité des métiers. Sur Liège il y a un gros investissement en vue et des travaux en cours pour élaborer le chantier. Enfin, sur Namur, des travaux sont en cours pour la programmation des espaces qui seront affectés à la cité des métiers. Il y aura notamment l'Îlot Rogier, qui est une vitrine dans le centre-ville, et puis d'autres lieux que la cité des métiers doit encore elle-même décider. En effet, chaque cité des métiers est gérée en ASBL avec un Conseil d'administration et il lui appartiendra évidemment de faire certaines annonces.

Reprenons le principe. Qu'est-ce qu'une cité des métiers ? C'est le travail du Carrefour Emploi Formation, le CEFO, augmenté de tout ce que font les centres psycho-médico-sociaux de l'enseignement. Ils vont se regrouper pour informer, sensibiliser et orienter l'ensemble des personnes qui le souhaitent avec comme principe l'orientation tout au long de la vie.

Sur le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi, vous avez raison, Monsieur Drèze, c'est une question extrêmement importante. Le comité de gestion du FOREm doit se positionner sur la manière de mettre en œuvre le dispositif de contrôle de la disponibilité. Or, vous savez que nous n'avons pas encore toute la compétence en main, puisque le cadre normatif dépend du Fédéral ; les choses sont dès lors intimement liées. Nous ne pouvons pas appliquer strictement ce que l'ONEm faisait dès lors que c'était une circulaire interne à l'organisme fédéral qui ne peut pas être comme tel appliquée au niveau régional. Bref, cela ne facilite pas les choses. Néanmoins, la volonté est vraiment, comme je l'expliquais toute à l'heure avec le mécanisme de service à gestion distincte, de bien faire la part des choses : le demandeur d'emploi sait qu'il a à la fois un référent comme accompagnateur et à la fois aussi un référent comme contrôleur. Ce n'est pas la même personne, ce n'est pas le même service, donc, aucun laxisme.

Si une quelconque volonté existait, elle serait immédiatement relayée et poursuivie parce qu'il n'y a pas du tout de raison d'échapper à ce phénomène de sanction. Celui qui ne produit pas les efforts pour actionner sa disponibilité devra être sanctionné. Ce n'est pas la première fois que je le dis. Néanmoins, ne rentrerons pas non plus dans l'excès inverse de la

sanction à tout cran. Je crois qu'il y a une manière de faire les choses qui peut être beaucoup plus individualisée. On peut sortir d'un contrôle systématique vers un contrôle plus adapté, individualisé, ciblé en fonction du profil, en fonction de l'expérience et du vécu du demandeur d'emploi qui sera connu puisque c'est quand même au sein du même organisme, le FOREm, que toutes ces actions sont mises en œuvre.

Je crois qu'il faut entrer dans une autre dynamique, qu'il faut profiter du transfert de compétences pour entrer dans une réflexion nouvelle. Nous en avons les moyens, utilisons ces moyens à bon escient et essayons d'entrer dans une dynamique beaucoup plus respectueuse du demandeur d'emploi.

Su les centres d'insertion socioprofessionnelle, je pense qu'il n'y a pas d'indexation prévue. Cela n'empêche pas les variations dans les dotations qui sont affectées au centre d'insertion socioprofessionnelle. Ils seront notamment concernés directement par le volet que vous avez évoqué ensuite, c'est-à-dire le parcours d'accueil et d'intégration.

Aujourd'hui, nous sommes donc en train de réfléchir avec l'Interfédé pour mettre en œuvre le système d'affectation des moyens. Nous avons une enveloppe de 5 millions d'euros, qui va être répartie pour partie au FOREm, qui doit établir un *screening* des compétences, des primo-arrivants, et cetera ; tout un travail qui est déjà réalisé aujourd'hui. On ne va rien mettre de nouveau en place, si ce n'est que l'on va augmenter la capacité d'accueil pour gérer les flux qui vont nous parvenir et qui risquent d'augmenter en fonction de la situation internationale que nous vivons et en fonction de l'impact des mesures adoptées au plan fédéral. Je pense, par exemple, au statut des réfugiés qui pourrait être octroyés plus rapidement – ne plus attendre six mois, mais quatre mois seulement – ce qui rend plus rapide l'arrivée de ces personnes au sein de nos centres régionaux d'intégration, au sein du parcours d'accueil et, in fine, au sein de nos outils comme le FOREm.

Pour revenir aux centres d'insertion socioprofessionnelle, l'idée est de faire en sorte que ces enveloppes puissent être utilisées un peu comme un droit de tirage et que chaque EFT-OISP qui accueillera un primo-arrivant dans ses formations devra le déclarer distinctement pour utiliser ces enveloppes. On ne va pas mettre sur pied des formations spécifiques qui isoleraient ces arrivants par rapport au reste de la population ; on aurait complètement loupé le défi qui est le nôtre.

Il nous faut monter des mécanismes de financement de cette politique particulière en essayant de préserver le mécanisme de formation générale et d'intégrer ces primo-arrivants avec des demandeurs d'emploi, avec des travailleurs, avec des gens qui sont en réorientation, mais en trouvant le mécanisme pour le déclarer et pour permettre le financement supplémentaire des acteurs de

terrain comme les centres d'insertion socioprofessionnelle.

On n'a pas encore la solution toute faite, mais on y travaille pour essayer de faciliter les choses, que l'on n'ait pas trop d'administration non plus et que chacun puisse déclarer en temps utile et obtenir les financements relativement rapidement parce que la formation sera déjà en cours.

Le FOREm, les centres d'insertion socioprofessionnelle seront mis à l'œuvre par rapport à ce parcours d'accueil et d'intégration des primo-arrivants, mais aussi les missions régionales pour l'emploi qui seront mises à contribution.

S'il y a des appels à projets, ils seront prioritairement lancés par mon collègue de la santé et de l'action sociale, où là, par contre, vu que c'est dans le cadre de la politique des centres régionaux d'intégration, dont c'est la mission première, il y aura des appels à projets spécifiques pour des actions spécifiques qui ciblent les primo-arrivants. Pour plus d'informations, allez solliciter mon collègue.

Sur l'indexation du point APE, le calcul est sollicité auprès des services du FOREm. Vous savez que c'est une moyenne sur les mois d'octobre de novembre. Nous n'avons pas encore aujourd'hui le résultat du calcul, mais nous devrions l'avoir pour notre commission budgétaire début décembre. Normalement, début décembre, nous avons toutes les informations nécessaires, vous aurez donc le détail du calcul du point pour ce moment-là.

Mme Ryckmans m'a parlé de l'harmonisation de l'accès aux formations FOREm et OISP. Je dois vous avouer que je n'ai pas très bien compris votre question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - L'accessibilité aux formations n'est pas la même pour les personnes qui viennent en formation par le biais du FOREm ou pour celles qui souhaitent s'intégrer et répondre à une formation par le biais d'un OISP.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ce que vous souhaitez savoir, c'est si l'on va harmoniser les modalités d'accès ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Voilà. Il faudrait harmoniser la législation. Est-ce envisagé ? Y avez-vous pensé ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Pour l'instant, si j'essaie de résumer, c'est que les formations accessibles aux demandeurs d'emploi le sont aux critères des demandeurs d'emploi ; les formations OISP sont accessibles en fonction des critères déterminés dans le décret sur les OISP. Aujourd'hui, il n'y a pas de tentative d'harmoniser puisque les deux choses sont à la fois liées, mais distinctes, étant entendu que les organismes d'insertion

socioprofessionnelle ciblent tout à fait un public très éloigné de l'emploi, plus fragilisé. C'est clair que l'on n'entre pas dans les mêmes conditions d'accès. À l'avenir, il faudra que vous m'éclairiez plus avant, mais a priori je ne vois pas de difficulté sur ce point de vue de l'harmonisation d'un éventuel accès.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'y reviendrai plus précisément, mais je me souviens que nous avons été alertés là-dessus lors des auditions en disant que la réglementation chômage n'est pas la même, elle ne donne pas accès au même type de formation. Je retournerai voir dans ce qui a été présenté en avril par le secteur.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ce que je peux vous dire, c'est que certaines difficultés seront rencontrées par la nouvelle législation, donc dans le nouveau décret sur les centres d'insertion socioprofessionnelle. Il y avait une question relative aux femmes rentrantes notamment. Je sais que c'est réglé, mais nous pourrions en reparler avec des cas peut-être plus concrets. Il n'y a pas de dispositif général qui suscite une harmonisation, mais peut-être des points particuliers, un notamment qui sera réglé au travers de la nouvelle législation.

Concernant les tuteurs, vous m'interpellez par rapport aux difficultés de paiement des primes aux tuteurs. En réalité, je crois que l'on parle de réduction de cotisations ONSS. C'est une compétence transférée dans le cadre de la sixième réforme de l'État, qui aujourd'hui est toujours gérée par un organisme fédéral, qui est l'ONSS, bien sûr pour le compte des Régions, puisque la matière est transférée, sur la base de décisions prises par le FOREm depuis le mois d'avril. C'est encore relativement récent. Nous allons interroger sur le retard que vous évoquez, voir si des difficultés subsistent. Personnellement, je n'ai pas eu d'information relayée à cet égard, mais vous éveillez mon attention, je n'hésiterai donc pas à solliciter le FOREm pour savoir ce qu'il en est exactement. Voilà sur les retards des paiements aux tuteurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - J'ai envie de terminer comme j'ai commencé, c'est-à-dire de poser la question de la pertinence de l'exercice d'aujourd'hui. J'avais envie de dire merci à Mme la Ministre pour ses réponses, mais je ne peux dire que merci pour la moitié des réponses. On essaie de poser des questions générales et, souvent, vous répondez en disant que cela relève du débat budgétaire, donc on y revient dans 15 jours, et c'est logique. Ou alors vous nous dites que cela dépend des infos du Fédéral et il faut se méfier et il faut recalculer. Ou alors on nous dit que l'on doit consulter les partenaires sociaux, donc il faut revenir, c'est confidentiel.

Finalement, j'ai posé pas mal de questions générales, puisque c'est une note générale de politique générale.

J'ai parlé du décret organique, du décret fourre-tout, du contrat de gestion, du statut du personnel, de l'organigramme, et cetera. Je n'ai pas eu de réponse. Je me dis que c'est bien, que l'on nous donne des éléments, que l'on nous met l'eau à la bouche, que l'on veut avoir des infos, mais on nous dit que l'on ne sait pas nous les donner. Je ne vois donc pas l'intérêt de donner des infos si l'on ne sait pas les compléter. Ce n'est pas à vous que j'en veux, c'est à l'exercice. J'aurais pu poser 50 questions en plus. Quand j'entends les deux dernières interventions de Mme Ryckmans et de M. Drèze, n'est-on pas, là, déjà dans le débat budgétaire ? Il suffisait de mettre un chiffre en plus et la question était pertinente pour dans 15 jours.

Je vous redemande donc, Madame la Présidente, de reposer, en Conférence des présidents, la pertinence de l'exercice que nous venons de réaliser pendant 3 heures 2 minutes et 45 secondes.

Mme la Présidente. - Monsieur Henquet, vous me permettez de répondre assez rapidement. En fait, pour avoir vécu les exercices antérieurs où il y avait, simultanément, à la fois et le contenu et les moyens et où le débat, me semble-t-il, était à peu près comme celui que nous venons d'avoir, mais avec beaucoup plus d'interpellations étant donné que les montants alloués permettent d'examiner les orientations et les choix, cela me semblait plus dynamique.

La Conférence des présidents, les différents chefs de groupe ont demandé que les choses soient scindées et qu'il y ait une note de politique générale qui donne les grandes orientations et puis que, 15 jours plus tard, on revienne avec les points budgétaires. Si les commissaires considèrent que ces procédures vous paraissent plus lourdes, vous paraissent engageantes, ne vous donnent pas toutes les réponses, je pense qu'il est tout à fait possible que je puisse retransmettre à la Conférence des présidents, les difficultés que nous avons à faire cet exercice.

Je vous demande simplement d'aller jusqu'au bout. Nous nous revoyons donc dans 15 jours et, comme vous le savez, le Parlement de Wallonie étant en grand mouvement et en plein ébullition, tout est évaluable et tout peut être réajusté autant de la part du Gouvernement qui, lui-même, doit s'adapter à une disposition qu'il n'avait pas l'habitude de pratiquer, de même que nous pourrions aussi nous adapter, peut-être, à faire des propositions d'autres méthodes de travail, mais je vous remercie pour vos commentaires, votre vigilance et tout votre intérêt à la dynamique de nos débats.

Pouvons-nous considérer que ce point sur la note d'orientation générale est clos ?

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CRÉATION D'UN LABEL POUR LES ENTREPRISES ACCUEILLANT DES STAGIAIRES SUIVANT DES FORMATIONS EN ALTERNANCE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la création d'un label pour les entreprises accueillant des stagiaires suivant des formations en alternance ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, vous déclariez, très récemment, dans la presse, qu'il faudrait peut-être penser à créer un label pour les entreprises qui accueillent des stagiaires suivant des formations en alternance, et ce, à l'instar du modèle suisse, modèle extrêmement enrichissant et pertinent, car force est de constater que les entreprises suisses sont réellement fières de leurs stagiaires qui accomplissent leurs formations en alternance. Elles n'hésitent d'ailleurs pas à en faire leur carte de visite !

Aussi, l'image de ce type de formation doit évoluer.

Pour encourager davantage les jeunes à embrasser cette formation, vous avez, entre autres, décidé de simplifier les procédures, lors de la dernière rentrée scolaire. La création de ce label permettrait certainement d'encourager aussi les entreprises, cette fois, à accueillir des stagiaires qui suivent des formations en alternance. Ce label valoriserait évidemment l'entreprise plus encline, dès lors, à prendre sous son aile, ces travailleurs moins expérimentés.

Concrètement, comment souhaiteriez-vous créer ce label ? Un plan d'étude est-il déjà en cours ? Des pistes de réflexion sont-elles déjà menées à ce sujet ? Comment comptez-vous vous y prendre ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, que ce soit dans le cadre de la réforme de l'alternance, dans la mise en

œuvre de plusieurs mesures du plan Marshall 4.0 ou encore dans la réflexion des chantiers du pacte pour l'emploi et de la formation, l'objectif du Gouvernement wallon vise à faire de la formation en alternance une filière d'excellence au bénéfice des apprenants, de la qualité de leur formation, de leur insertion dans l'emploi et, in fine, de la compétitivité de nos entreprises.

Augmenter encore la qualité de la formation nécessite d'offrir un nombre important et croissant de places de stages en entreprises. Je vous avais dit que l'on n'arrêterait pas d'en parler. Nous l'avons déjà soulevé plusieurs fois : une alternance réussie est le résultat d'une bonne collaboration entre les opérateurs de formation publics et les entreprises.

L'IFAPME développe, actuellement, des collaborations avec un réseau de près de 10 000 entreprises engagées et partenaires dans la formation des jeunes et parfois des moins jeunes en Wallonie. Cette riche collaboration, nous devons encore la développer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'agrément des entreprises, déjà pratiqué à l'IFAPME, sera désormais, sur la base de l'accord de coopération en matière d'alternance, obligatoire pour toutes les entreprises qui accueillent un jeune en formation en alternance, et donc aussi pour celles qui accueillent des jeunes provenant du CEFA.

L'agrément consiste à vérifier que l'entreprise remplit toutes les conditions nécessaires à une formation de qualité et notamment, l'encadrement par un tuteur compétent, le respect des normes de sécurité, la mise à disposition du matériel et des équipements nécessaires, conforme aux normes en vigueur, et cetera.

Lors de nos visites d'étude en Allemagne, en Suisse ou encore en Communauté germanophone, nous avons eu l'occasion de découvrir différents dispositifs qui encouragent la participation des entreprises à la formation des jeunes.

Le label de qualité des entreprises formatrices en fait partie et serait de nature à augmenter le nombre de places de stage en entreprise, mais surtout, il pourrait contribuer à améliorer l'image et la perception de la formation en alternance.

Afin de ne pas complexifier davantage le paysage de la formation, la question se doit d'être étudiée de manière approfondie et, surtout, concertée avec mes collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la COCOF, notamment dans le cadre des missions confiées à l'OFFA.

Vous voyez que tous les outils sont actuellement en place pour avancer. Il suffit de leur soumettre la question.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je reviendrai très simplement vers Mme la Ministre quand l'OFFA sera mis en place concrètement, pour qu'il me donne une réponse à ce sujet.

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE CHÈQUE-
FORMATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le chèque-formation ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, je reviens, un an après, avec le chèque-formation.

C'est vrai qu'il existe des incitants financiers à la formation continue. Par exemple, en Région wallonne, on achète 15 euros, un chèque formation d'une valeur de 30 euros, valable pour une heure de formation par travailleur.

Le rapport annuel 2013 du médiateur commun met en évidence une différence notoire et préjudiciable entre la Région wallonne et la Région flamande, concernant le critère d'admissibilité pour l'obtention du chèque-formation. J'ai déjà eu l'occasion de vous détailler quelle était la nature exacte du problème, lors d'une précédente question que je vous avais posée le 21 octobre 2014.

Dès lors, le médiateur commun « recommande aux autorités régionales et communautaires de se concerter pour harmoniser les champs d'application « *ratione personae* » de leur réglementation en matière de chèque-formation, afin qu'aucun travailleur ne soit préjudicié et que tous aient accès à l'un ou l'autre système en vigueur ».

Vous aviez mis en évidence que les objectifs poursuivis dans les deux Régions étaient différents. En effet, le chèque-carrière flamand est une aide aux personnes et vise à soutenir la carrière des individus, alors que le chèque-formation wallon a pour objectif premier de soutenir les entreprises et constitue donc une aide aux dites entreprises.

Vous indiquiez, Madame la Ministre, que, je vous cite : « La mise à plat des incitants à la formation continue des travailleurs nous amènera à envisager, dans le cadre de la concertation avec les autres entités fédérées compétentes en la matière, la réciprocité des mesures pour ne discriminer aucun travailleur ou aucune entreprise ».

Je reviens donc un an plus tard. Où en êtes-vous dans la réflexion en matière d'incitants financiers à la formation continue des travailleurs ? La concertation avec les autres entités fédérées a-t-elle été entamée ? Si oui, où en est-on actuellement ? Une solution visant à mettre fin à la discrimination identifiée par le médiateur est-elle envisagée ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, il convient de souligner que le dispositif chèque-formation wallon et le dispositif chèque-carrière mis en œuvre en Flandre poursuivent des objectifs différents.

Puisque le deuxième vise à soutenir les carrières des individus, alors que le premier a pour objectif de promouvoir la formation continue des travailleurs actifs dans nos entreprises au sens européen et, de facto, le développement de nos entreprises.

Le dispositif chèque formation constitue donc une aide aux entreprises. Il est d'ailleurs soumis au respect des règles d'encadrement européen en matière d'aide d'état. Réconcilier les deux nécessiterait un changement complet de paradigme : aide aux entreprises d'un côté, aide aux individus travailleurs de l'autre.

Néanmoins, la mise à plat des incitants à la formation continue des travailleurs fait d'ores et déjà l'objet d'un groupe de travail dans le cadre du pacte pour l'emploi et la formation qui en a fait une thématique prioritaire. Celui-ci veillera, tout particulièrement, lors de ses travaux, à assurer la cohérence des dispositifs mis en œuvre au niveau régional et soutiendra la réciprocité des mesures.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats des réunions de suivi organisées, avec le groupe des partenaires sociaux wallons, le GPS-W, dont les premières orientations devraient être obtenues pour début 2016.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre. Il est vrai que l'on peut se réjouir du fait que vous ayez mis, dans le GPS wallon, la concertation, pour essayer d'arriver à une harmonisation. La fois passée, vous m'aviez répondu qu'il y aurait une concertation avec les autres entités fédérées. Vous avez dit tout à l'heure que vous avez rencontré tous les ministres de l'Emploi, de l'éducation. Je ne peux que vous engager à poursuivre. Car, cela fait un peu slogan – de dire que l'on va rencontrer les ministres et d'autres entités fédérées – et vous vous dites : j'espère que le député ne va pas trop relever, qu'il ne reviendra pas avec et cela passera à la trappe. Non, il faut essayer d'avancer. J'avais cité le chiffre la fois passée, il y a énormément de travailleurs wallons qui vont travailler en Flandre, et inversement.

On a intérêt à avoir une harmonisation au niveau des deux Régions. Je vous engage à rencontrer M. Muyters qui est le ministre de l'Emploi flamand, pour en discuter et mettre cela sur le tapis.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION
DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation dans le secteur de la construction ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, avec des députés MR, nous avons eu l'occasion de visiter l'entreprise Wanty, bien connue dans le secteur de la construction. C'est une entreprise familiale, vieille de 70 ans. L'un des sujets abordés durant cette visite a concerné le phénomène du dumping social, très présent dans le secteur de la construction.

L'entreprise Wanty affirme ne pas y recourir, mais déclare aussi qu'il devient de plus en plus difficile de ne pas y recourir, compte tenu de la conjoncture actuelle : les diminutions des investissements au niveau des communes, lissage des investissements au niveau de la Région ont des effets qui se font cruellement ressentir, puisque l'entreprise, notamment, est très présente dans le secteur de la construction des routes.

Outre ce phénomène du dumping social, l'entreprise a attiré notre attention sur le manque de main-d'œuvre qualifiée dans certaines disciplines de la construction, et notamment le pavage. De leur propre aveu, ils avaient dû recourir à de la main-d'œuvre portugaise pour réaliser certaines routes.

Même si, pour eux, cela ne s'apparente pas à du dumping social, on peut considérer que ce manque de compétences peut contribuer à ce type de phénomène.

Je vous interrogeais sur le fait de savoir si vous aviez connaissance de ces lacunes en matière de formation dans la construction. Des mesures ont-elles déjà été prises afin d'améliorer ou de mieux cibler les formations dans le secteur ?

Dans la négative, quelles mesures envisagez-vous de prendre ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le secteur de la construction vit une période économique difficile. Ce

n'est pas nouveau. Cela s'est installé depuis le milieu de l'année 2012. Ce constat est objectivé au niveau du FOREm qui observe une diminution des offres d'emploi des entreprises du secteur. Au niveau des demandeurs d'emploi, on constate également une augmentation de 10 % du nombre de demandeurs d'emploi qui recherchent un emploi dans les métiers de la construction.

Toutefois, malgré la baisse de régime observée, les entreprises du secteur sont constamment à la recherche de personnel qualifié pour remplacer le personnel qui quitte l'entreprise, sachant que le turnover dans le secteur est particulièrement important. Les nouvelles directives en termes de performance énergétique des bâtiments demandent une certaine expérience, ainsi qu'une actualisation des compétences techniques et technologiques. C'est pourquoi des modules tenant compte des évolutions du secteur sont proposés au sein de nos centres de formation en Wallonie, tant au bénéfice des jeunes en alternance et des demandeurs d'emploi que des travailleurs, mais aussi des étudiants, dans le cadre de l'offre de service des Centres de compétence, notamment ConstruForm.

À ce titre, l'offre de formation du FOREm et de l'IFAPME, relative aux métiers de la construction est particulièrement importante et représente, à titre illustratif, près du quart de l'activité de FOREm Formation qui couvre l'ensemble de la filière.

Ces formations sont dispensées sur l'ensemble de notre territoire, soit dans des centres de formation de proximité, soit dans des centres de compétence, comme je vous le disais tout à l'heure, entièrement dédiés ou partiellement au secteur : ConstruForm Liège, ConstruForm Hainaut, Wallonie Bois, Centre environnement, Secteurs verts ou encore le nouveau centre installé ici qui s'appelle Greenwal.

Pour compléter cette offre, dans le cadre de la DPR et du plan Marshall 4.0, de nouveaux projets de collaboration sont en cours de préparation, notamment la promotion du contrat unique d'alternance, ainsi que la formation alternée pour demandeurs d'emploi. L'alternance est en effet un processus de formation très apprécié par les employeurs dans la mesure où « l'apprentissage sur le tas » permet une adéquation idéale entre la formation et les besoins de l'entreprise.

Le métier de paveur, tel qu'exercé par l'entreprise Wanty, fait effectivement partie des fonctions critiques, comme plusieurs métiers du secteur, d'ailleurs, même si la pénurie s'estompe depuis plusieurs mois.

Pour rencontrer les besoins du secteur et promouvoir les métiers de la construction auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, un partenariat tripartite entre le FOREm, l'IFAPME et le secteur se met actuellement en place à travers quatre centres, afin d'optimiser les

formations de base et de perfectionnement relatives aux métiers mécanisés.

Enfin, en vue de garantir la qualité de ces formations, le secteur travaille en étroite collaboration avec le SFMQ, Service francophone des métiers et des qualifications, en réalisant des profils de compétence professionnelle. C'est notamment le cas pour tous les métiers de la filière voirie.

Concernant la question du dumping social, le secteur est effectivement confronté à une crise majeure en raison d'une concurrence déloyale des entreprises étrangères, du dumping social et des diverses formes de « fraudes » liées au détachement des travailleurs. Rappelons que nos entreprises ont perdu, en l'espace de quatre ans, près de 15 000 emplois, alors que le taux d'activité du secteur n'a pas diminué.

Afin de combattre ce phénomène, des actions sont mises en place, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Au niveau wallon, notre Gouvernement, plus particulièrement pour ce qui relève de mes compétences, nous travaillons en étroite collaboration avec les représentants du secteur pour améliorer le niveau de compétences des travailleurs, pour sensibiliser les jeunes aux métiers du bâtiment et optimiser l'offre de formation au regard des besoins identifiés, qui évoluent aussi.

D'autre part, la Confédération de la construction wallonne sensibilise les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les architectes à la législation d'application dans ce contexte et leur propose des « outils » pour contrôler l'application de la législation comme pour répondre à leurs obligations légales et assumer leurs responsabilités.

Si la lutte contre le dumping social relève avant tout des compétences du Fédéral et de la Commission européenne, la dynamique initiée en la matière par notre Gouvernement, avec le secteur, est de nature à soutenir nos PME wallonnes et à améliorer la situation des travailleurs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Une attention particulière doit être portée à la rédaction des cahiers de charges des marchés publics, dans la mesure où, aujourd'hui, le prix est un critère déterminant et où, effectivement, le moindre prix se trouve souvent dans des entreprises qui font appel à une main-d'œuvre étrangère. Je pense que cela concerne tous les niveaux de pouvoir : aussi bien les communes que la Région.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES CENTRES DE FORMATION D'AIDE FAMILIALE »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES 1 000 EMPLOIS TITRES-SERVICES TRANSFÉRÉS EN EMPLOIS D'AIDES FAMILIALES »

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA RECONVERSION DES AIDES MÉNAGÈRES RELEVANT DU RÉGIME DES TITRES-SERVICES VERS LES SERVICES D'AIDES AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS (SAFA) »

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « MILLE EMPLOIS SAUVÉS EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Baltus-Möres, sur « les centres de formation d'aide familiale » ;
- de Mme Ryckmans, sur « les centres de formation d'aide familiale » ;
- de M. Drèze, sur « la reconversion des aides ménagères relevant du régime des titres-services vers les services d'aides aux familles et aux aînés (SAFA) » ;
- de M. Prévot, sur « mille emplois sauvés en Wallonie ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, vous et votre collègue, M. Prévot, avez dernièrement annoncé que quelque 1 000 travailleurs sous statut des titres-services se verront offrir la possibilité de suivre une formation afin de devenir soit aide ménagère sociale, soit aide familiale.

Selon le site web de la Fédération wallonne de services d'aide à domicile, seuls deux centres existent pour la formation au métier d'aide familiale : le Service familial de Charleroi et l'antenne de l'Aide à Domicile en milieu rural de Bertrix. Il est évident que deux seuls centres de formation pour l'ensemble de la Wallonie sont largement insuffisants et empêchent, plus que probablement, certaines personnes de suivre cette formation.

Vu le nombre considérable de travailleurs sous statut des titres-services qui vont être redirigés vers cette filière, avez-vous envisagé d'ouvrir davantage de

centres, afin de permettre à tous les Wallons et les Wallonnes de suivre la formation d'aide familiale ?

Pour finir, pouvez-vous me décrire la formation qui sera dispensée ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, le Gouvernement wallon annonce le sauvetage de 1 000 emplois, 646 ETP, menacés dans les titres-services et récupérés par le secteur des aides aux familles.

Confirmez-vous ce chiffre ? Quelle est la ventilation, par province ?

La presse évoque 3 solutions :

- rester dans le secteur titres-services, mais plus dans le secteur de l'Aide aux familles. On l'a évoqué un petit peu tout à l'heure. On change de commission paritaire. On quitte la 318 pour aller à la 321, celle des titres-services. Pour les personnes qui optent pour cette seule solution, cela implique une diminution des conditions salariales et ces personnes devront rejoindre une autre entreprise ; ce qui nécessite un nouvel agrément. Quelles démarches devront-elles faire ? Des emplois de support et administratifs seront également perdus ? Combien ?
- passer au statut d'aide ménagère sociale ;
- se former et opérer une reconversion comme aide familiale, moyennant une formation en promotion sociale. Qui bénéficierait de cette reconversion ? Quels sont les critères pour entrer en formation ? C'est simplement une demande de leur part. Ou est-ce qu'il y aura d'autres critères ? Pour savoir effectivement, si l'on a une idée de la capacité d'accueil et combien de personnes risqueraient, auraient la chance de saisir cette opportunité ?

Quel organisme assurera la formation ? Le salaire sera-t-il maintenu pendant la formation de promotion sociale ? Quelle sera sa durée ? Combien de ces travailleuses – parce qu'il s'agit essentiellement de femmes – pourront-elles bénéficier du congé éducation payée ? Pendant la formation, l'employeur bénéficiera d'aides à l'emploi pour engager des remplaçantes : lesquelles et pour quels budgets ? Quelles sont les garanties pour les personnes d'être effectivement engagées comme aide familiale ou, le cas échéant, si elles constataient que ce n'est pas leur chemin, de retourner à leur emploi premier ? Quel type de contrat disposeront alors ces personnes en SAFA ?

Jusqu'aujourd'hui, les aides familiales faisaient des heures en travail ménager pour compléter leur horaire. Ce ne sera plus possible et cela ne risque-t-il pas de poser des problèmes ? Combien de personnes sont-elles

susceptibles d'être appuyées par ces aides familiales « nouvelle formule », puisqu'elles doivent, elles aussi, être déclarées en droit de bénéficier de ce service d'aide à domicile ?

Quel est le calendrier pour ce « transfert » ? Comment l'information va-t-elle être communiquée aux personnes concernées ? Quelle est l'information, comment cela va se passer dans les différents services ? Comment ces 1 000 personnes vont-elles être informées, accompagnées dans leur choix, correctement informées des opportunités, des risques des conséquences, et finalement de ce qui leur est proposé ? Comment vous êtes-vous coordonnée avec les services d'aides familiales ? Quelle est la réaction ou peut-être la réponse de ce secteur des services d'être familial ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, je vais faire l'impasse sur l'introduction – il ne sert à rien de redire les choses plusieurs fois – et en venir directement aux questions.

Les 15 millions évoqués dans la communication du gouvernement sont-ils un budget net supplémentaire ou sont-ils dégagés, en tout ou en partie, au détriment du budget titres-services ? Quelle est la répartition budgétaire entre le Ministre Prévot et vous ?

Quel sera le statut des prestataires concernés au sein des SAFA ?

Le Gouvernement évoque le recours aux aides à l'emploi. C'est ce qui est mis dans le communiqué de presse. S'il s'agit d'APE, le budget APE sera-t-il augmenté à due concurrence ?

Quel est le calendrier ? Quel est le délai prévu pour amener les prestataires à faire leur choix ? En quoi consistent les formations ? Quelle est leur durée ? Qu'advient-il des prestataires qui souhaiteraient rester en titres-services ?

Des concertations sont-elles encore nécessaires ? Sur quels aspects ?

Comment veiller à la juste répartition – territoriale et au sein des différents SAFA – de l'offre accrue en aides familiales et aides ménagères sociales ?

Notre Parlement sera-t-il appelé à se prononcer sur cette réforme ?

Une question que j'ai posée tout à l'heure, mais où je n'ai pas eu la réponse et donc je la repose dans ce contexte-ci : l'opération qui vient d'être décidée dit spécifiquement 1 000 ménagères titres-services qui sont occupés actuellement aux services annexes au SAFA, mais la proposition de formation et de stabilisation des emplois suscite un appel d'air auprès des 39 000 autres

aides ménagères, une partie en tout cas, qui souhaite savoir si les formations qui vont être mises en place leur seront ouvertes ou si elles leur sont fermées.

Y a-t-il d'autres situations similaires, je pense, par exemple aux services d'aide ménagère titre-service initié par les CPAS ? Y a-t-il un chantier similaire en cours à votre cabinet à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, je vais également faire fi à mes collègues de l'historique et en venir directement aux questions.

Confirmez-vous les informations selon lesquelles les formations débiteront à partir du 1er janvier pour un budget d'environ 15 millions d'euros ? Comment seront déclinées ces formations et sur quel laps de temps s'étaleront-elles ?

La modification du statut changera-t-elle quelque chose en termes de rémunération, de protection sociale ou de tout autre élément qu'il serait pertinent de relever pour ces personnes actuellement sous statut titres-services ?

Cet accord marque-t-il aussi, d'une certaine manière, la volonté politique de clarifier les missions entre l'aide à domicile et le dispositif des titres-services ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les députés, actuellement, 88 services, secteurs privé (32) et publics (56) confondus, possèdent un agrément « aide aux familles » sur le territoire wallon et développent, pour la plupart, dans ce cadre, un service d'aides ménagères titres-services.

Pour répondre aux besoins croissants de nos aînés et pour favoriser l'accompagnement à domicile de ces derniers, les Services d'aide aux familles et aux aînés ont développé une activité parallèle à leurs activités principales, d'aides ménagères titres-services.

D'une part, compte tenu de la commission paritaire 318 dont dépendent ces aides ménagères titres-services des services d'aide aux familles et, d'autre part, de l'encadrement dont ces travailleurs ont besoin, eu égard aux problématiques du vieillissement, de la perte d'autonomie, voire de la maladie, auxquelles ils sont confrontés du fait du secteur au sein duquel ils sont recrutés, il est effectivement apparu que le dispositif titres-services et les modalités de subventionnement ne répondaient pas ou plus aux réalités du secteur de l'aide aux familles.

Un constat similaire mettant l'accent sur la nécessité d'une clarification des rôles et missions avait également été posé par PricewaterhouseCoopers dans son étude sur « la pérennisation des titres-services en Wallonie ».

C'est pourquoi plusieurs réunions de travail se sont tenues depuis fin 2014 avec, d'une part, les représentants des employeurs des fédérations d'aide aux familles, d'autre part, les représentants syndicaux, afin d'analyser les possibles pistes de pérennisation de l'emploi et de l'offre de services d'aide-ménagère spécifique, proposée par les services d'aide aux familles, en tenant compte des missions et des caractéristiques mises en avant par les représentants du secteur.

Le cabinet de mon collègue, le ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, a naturellement été associé à la concertation avec le secteur. On parle de près de 1 000 aides-ménagères – cela concerne 646 équivalents temps pleins, il y a beaucoup de temps partiels parmi ces travailleurs – concernées par cette activité titres-services dans le secteur privé.

Les besoins du public auquel s'adressent les SAFA, public fragilisé ou en perte d'autonomie, dépassent ceux du nettoyage et du repassage. Il était donc essentiel d'articuler ces missions avec les activités réalisées par les aides familiales et les gardes à domicile.

La concertation menée avec les partenaires sociaux des services d'aide aux familles et aux aînés fait écho à ce constat. La spécificité des services d'aide aux familles et aux aînés a amené à la proposition visant à soutenir et à favoriser la sortie des services du dispositif titres-services, et à soutenir la professionnalisation des travailleurs et des travailleuses titres-services pour les amener au métier d'aide-ménagère sociale ou d'aide familiale, moyennant une formation et un financement ad hoc.

La concertation avec le secteur a conduit aux constats suivants. À titre indicatif, sur la base des 646 travailleurs équivalents temps pleins, aides-ménagères titres-services actives dans le secteur de l'aide aux familles :

- 50 % seraient susceptibles et demandeurs de se former pour devenir aides-ménagères sociales ;
- 30 % seraient susceptibles et demandeurs de se former pour devenir aides-familiales ;
- les 20 % restants seraient susceptibles de rester dans le système des titres-services.

À ce stade, ce sont des estimations, puisque les employeurs sont occupés à solliciter les options retenues par les travailleurs. Les différentes fédérations d'employeurs reviendront vers nous dans le courant du mois de décembre, pour nous fournir des chiffres précis en fonction de ce qui a été récolté et permettre une ventilation territoriale en lien étroit avec la réalité de terrain.

Cette cartographie servira également de support pour rééquilibrer ultérieurement l'offre entre les SAFA des quatre fédérations, dans un souci d'harmonisation de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Nous souhaitons laisser le temps au dialogue social et à la parfaite information, organisée de manière paritaire, du personnel. Nous insistons sur la base volontaire de ces changements ; chaque travailleur doit disposer du temps nécessaire pour opérer des décisions de manière mûrement réfléchie.

L'équilibre de la mesure portée par le ministre de l'Action sociale et de la Santé et par moi-même articule financement APE et subventionnement des SAFA, avec pour objectif la consolidation de 100 % des emplois.

Ainsi, l'engagement du secteur est de veiller à ce que les aides-ménagères titres-services qui souhaiteraient poursuivre leurs activités dans les titres-services, intègrent des entreprises titres-services existantes ou de nouvelles entreprises agréées titres-services créées dans le cadre de la CP 322, hors SAFA.

Une concertation concernant les conditions salariales des travailleurs se fera au sein des services et du secteur. En ce qui concerne le maintien de l'encadrement administratif de ces travailleurs titres-services, la situation devra être analysée une fois le choix des travailleurs effectué entre les trois pistes évoquées ci-dessus.

Les bénéficiaires des services du secteur pourront également obtenir une information complète organisée par les services, et ce, dans la foulée de l'information dispensée aux travailleurs. De manière pragmatique, l'enquête sociale visant à objectiver que les utilisateurs répondent bien aux critères des SAFA devra être menée durant le premier trimestre 2016.

La durée de formation des aides-ménagères s'orientant vers des postes d'aides familiales serait de 1 490 périodes dont 696 heures de stage pour un budget estimé de près de 1,2 million d'euros. Ce montant devra toutefois être adapté en fonction du nombre précis de travailleurs qui optera pour ce choix de formation.

La formation s'étalera sur 18 mois démarrant avec une première cohorte, dès l'entame du premier trimestre 2016, une seconde en septembre 2016 et enfin, une troisième – pour compléter le tout – en janvier 2017. Ce calendrier sera adapté en fonction de l'organisation pratique des formations et des services.

Précisons encore que les employeurs pourront bénéficier d'aides à l'emploi, notamment de type PTP, pour assurer la continuité de l'offre de service pendant la durée de la formation des aides ménagères. Ce qui permettra de donner à des demandeurs d'emploi peu qualifiés et à des chômeurs de longue durée une formation par la pratique et une expérience professionnelle qu'ils pourront ensuite valoriser. Les

autres dispositifs envisagés pour le cofinancement de ces formations sont le congé éducation payé, mais également le Maribel fiscal et le Fonds de formation titres-services. Monsieur Prévot, c'est pour parler de l'ensemble des 15 millions d'euros que vous évoquez, qui proviennent de différentes sources, dont une partie des titres-services.

En ce qui concerne l'offre de formation au métier d'aide familiale répondant aux besoins des aides-ménagères titres-services qui souhaitent évoluer vers le métier d'aide familiale, des contacts ont été pris avec ma collègue, la ministre en charge de l'enseignement de promotion sociale, pour renforcer l'offre existante. Vous voyez que nous sommes quelques-uns à travailler sur ce dossier.

En effet, d'ores et déjà, la formation au métier d'aide familiale est essentiellement prise en charge par l'enseignement de promotion sociale, même si le secteur de l'aide aux familles et aux aînés a développé, de manière complémentaire, deux centres de formation privés en Wallonie. À ce stade, l'enseignement de promotion sociale semble tout à fait à même de prendre en charge les nouvelles formations envisagées. Aucune création de nouveaux centres de formation privés n'est donc à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'évaluation de la réorganisation du secteur de l'aide aux familles, elle relève de la compétence du ministre de l'Action sociale et de la Santé. Il lui appartient donc de se prononcer sur la question.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, vous avez expliqué ce que cette formation comprend, mais j'ai cherché et trouvé quelques informations. Peut-être pourrez-vous confirmer plus tard si ce sont : 500 heures de cours de déontologie, institutions sociales, législation sociale, hygiène et premiers soins, psychologie, formation ménagère et diététique ; 40 heures de stages d'observation ; 450 heures de stage dans un service d'aide aux familles et aux aînés, 120 heures de stage en institution et 50 heures de supervision. C'est un programme très vaste, très intense.

Vous n'avez pas expliqué être en train de prévoir d'autres centres afin de permettre à tout le monde de suivre cette formation.

J'insiste sur le fait que deux centres ne me semblent pas assez pour l'ensemble de la Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour ces informations.

Je trouve tout de même curieux que vous dites que vous en aviez parlé précédemment. Soit, j'étais tout à fait distraite. Mais je n'ai aucun souvenir que cette piste du transfert des titres-services d'un secteur à un autre, d'une commission paritaire à une autre aient été évoquées aussi clairement. C'est donc surprenant de l'entendre par la presse et de devoir ici, tous partis confondus, venir vous demander des précisions. Je trouve cela dommage pour le rôle du Parlement et de notre commission.

Je trouve aussi que le titre « Sauvetage de 1 000 emplois » c'est usurpé. C'est peut-être la presse. J'espère que votre communication n'a pas été... Je ne peux pas vous en tenir responsable, mais c'est une appellation fallacieuse, parce que ces emplois ne sont pas menacés. Le financement de ces titres-services se pose dans ce secteur-là comme dans d'autres, mais annoncer dès l'entame, que c'est un sauvetage de 1 000 emplois, cela me semblait curieux. Je trouve aussi que le fait de recourir au Fonds de formation pour financer la mesure me semble incorrect, me semble être un hold-up sur le Fonds de formation titres-services, à moins que ces formations ne soient utilisées que pour les personnes qui resteraient, mais alors elles restent dans le secteur titres-services. Sinon, cela ne me semble pas correct d'aller prendre sur ce Fonds de formation titres-services pour financer des personnes qui sortent du dispositif titres-services et qui, par ce biais-là, rentreront dans un autre secteur.

Je n'ai pas entendu votre réponse précise sur les critères éventuels pour rentrer en formation. Vous dites que c'est une base volontaire, mais suffit-il d'être volontaire pour y accéder et l'on prend tout le monde, toutes les personnes qui le souhaitent ? Comment faites-vous pour définir quelles sont les cohortes et quelles sont les personnes qui, très concrètement, vont rentrer dans chacune des cohortes ? Si les employeurs se trompent dans leurs hypothèses, comment va-t-on répondre à la demande en formation dans les différentes cohortes ? Sommes-nous à même de répondre aux enjeux du secteur en prenant tout qui est demandeur de rentrer dans cette reconversion ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Selon moi, les emplois étaient bien menacés, puisque le fond du problème, c'est qu'en matière de commission paritaire, l'activité accessoire est tirée par l'activité principale et que les barèmes en vigueur ici n'étaient pas les barèmes de la 322, mais de la 318.01 ; ce qui ne pose pas de problème au début, mais chaque année passant, l'ancienneté fait grimper les salaires horaires de quelque 10 euros à quelque 15 euros. Je dis cela, car j'ai sauvé à Liège, une structure qui était dans le cas et j'ai repris les emplois titres-services. Cela n'a pas été simple à gérer et on l'a fait sans l'opération ici, mais les moyens du bord à l'époque.

Je voudrais donc très sincèrement féliciter nos deux ministres et Mme la Ministre de l'Emploi en particulier pour cette opération. Vous n'avez pas répondu dans le détail à toutes les questions, mais à beaucoup. On mesure bien que c'est opération complexe qui a nécessité la mise en œuvre de concertations précises avec des dispositifs concrets et multiples et, je pense, bien construits. Pour le reste, je suis convaincu que l'on reviendra avec des situations similaires dans d'autres sous secteurs où des situations du même type avaient existé, mais chaque chose en son temps.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses complètes. Viendra le temps de l'évaluation dans quelques mois, mais comme M. Drèze, je pense aussi que ces emplois étaient menacés et qu'il était temps de prendre le taureau par les cornes, vous l'avez fait. Je ne peux dès lors que vous féliciter, Madame la Ministre, pour cette initiative qui a été accueillie de manière très favorable par le secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je trouve que ce dossier est important. Je vous remercie de m'autoriser à reprendre la parole, car vous avez reposé des questions ou demandé des précisions et je souhaite les apporter.

Une ministre n'est jamais responsable des titres de la presse, mais, vous l'avez compris, il y avait un danger éminent de disparition de ces services. « Sauvetage » est donc le terme. Ce n'est peut-être pas imminent dans la semaine, mais sur le long terme, c'était une évidence. D'ailleurs, quand vous me dites, Mme Ryckmans, que l'on n'en avait pas parlé ; si ! Dans l'étude Price Waterhouse, ce volet était évoqué sur le fait qu'il y avait deux commissions paritaires et que la 318 semblait amener pas mal de difficultés de compréhension : il fallait simplifier le paysage ; cela amenait de la confusion aussi sur les rôles de la ménagère titre-service, de la ménagère sociale, de l'aide familiale. Bref, il y avait une véritable volonté de clarification qui, par ailleurs, était portée par le secteur lui-même. C'est venu en filigrane. On n'a peut-être pas clairement annoncé cela dans la DPR, mais il y avait vraiment une volonté de terrain et un constat qui a été mené, notamment dans l'étude de PricewaterhouseCoopers.

Je voudrais aussi signaler que les travailleurs et travailleuses qui choisissent d'entrer en formation, courte ou longue, continueront à être rémunérés, c'est le volet très important. Cela permet un tremplin social sans endommager ou risquer de mettre en péril l'équilibre financier des ménages et des familles derrière.

Socialement, c'était un bel acte aussi pour permettre aux personnes d'envisager une promotion dans leur

carrière professionnelle. Pour ce qui concerne les aides ménagères titres-services qui vont s'engager vers la voix d'aide ménagère sociale, ce sera au travers d'une formation courte. Vous parliez de l'intervention du Fonds de formation des titres-services, c'est dans ce cadre-là bien précis qu'il sera utilisé, mais c'est aussi pour parfaire la formation au départ de travailleurs titres-services. Il est donc bien utilisé à bon escient.

Pour ce qui concerne les aides familiales, ce sera un autre budget, bien entendu. Sur les cohortes qui seront, in fine, dans l'une ou l'autre option, je vous le disais, 50, 30 et 20, c'est encore une estimation. Sur la base de ce que nous récupérons comme information une fois la consultation terminée, nous aurons une idée bien plus claire à la fois des cohortes à envisager, mais aussi des financements derrière.

Je rappelle que c'est sur une base volontaire. Ce sera aussi organisé, ne l'oublions pas, de manière à éviter de déstructurer l'organisation des services, parce que, derrière, il y a une offre vers des bénéficiaires qui sont, en plus, des bénéficiaires fragiles suivant leur état de santé ou leur état de dépendance, bien entendu.

Monsieur Drèze, par rapport à la question des titres-services qui dépendrait du volet public, il est légitime d'avoir les mêmes interrogations et les mêmes questionnements. Nous avons eu l'occasion de rencontrer la Fédération des CPAS, d'évoquer, entre autres, ce dossier et je leur ai demandé de faire un travail d'objectivation de la situation : de vérifier combien de travailleurs, combien d'équivalents temps plein étaient occupés dans ces services titres-services dépendants de services publics d'aide aux familles et aux aînés. Comme cela, vous savez qu'il y a quelque chose d'enclenché aussi dans ce volet-là.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour ces compléments d'information. Je rappelle – et c'est important – que d'autres pans du secteur titres-services sont en danger également, même si celui-là est particulièrement prégnant.

Si j'ai dit que c'est quelque chose qui arrive maintenant, c'est parce que vous ne vous êtes pas exprimée après l'étude. C'est là que vous auriez pu le faire. Finalement, on a eu la présentation par le consultant, mais peu d'orientations. C'est pour cela que l'on continue de les demander. Quelles vont être les orientations des titres-services ? Vous ne le faites pas. C'est une des pistes que vous évoquez maintenant.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES CENTRES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CISP) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Madame la Ministre, un projet de décret et un avant-projet d'arrêté visent à simplifier et à harmoniser la subvention des centres d'insertion socioprofessionnelle. Il est notamment question de taux horaire déterminé par le Gouvernement ou de la détermination du nombre d'heures subventionnées.

Si la finalité d'une simplification des fonctionnements est louable, les retours du secteur par rapport à ces documents sont loin d'être unanimes, parlant de problèmes au niveau du financement et du fait qu'il n'y a pas de consensus autour de ces propositions.

Pouvez-vous me donner le taux horaire dont il est question pour l'octroi annuel des subventions ? Comment se fait-il que l'évaluation de nombre d'heures se fasse annuellement, alors que les agréments des CISP sont délivrés pour une durée de deux ans renouvelable pour une période de six ans ?

À partir de trois ans d'existence, les nouveaux centres devront passer de moins de 12 000 heures de formations dispensées à plus de 12 000 heures. Un financement particulier sera-t-il prévu pour les centres qui renouvelleront leur agrément pour pallier notamment les questions de personnel ou de logistique que cela implique ?

La limite de la durée des formations ne s'applique pas à la durée de participation des stagiaires. La durée de formation pourra-t-elle être supérieure ou inférieure à celle du programme ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, lors de sa séance du 23 juillet dernier, à l'issue d'un processus de concertation de plusieurs mois entre mon cabinet et l'administration et le secteur des EFT/OISP, le Gouvernement a adopté en première lecture les textes permettant de mettre en œuvre le décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnels.

Les orientations retenues seront bientôt débattues au Parlement à l'occasion de l'adoption du décret modificatif.

Les textes adoptés en première lecture prévoient un taux horaire unique de subventionnement appliqué à toutes les filières de formation. C'est donc une harmonisation. Ce taux horaire n'est pas encore chiffré, il sera défini sur la base d'un calcul, dont la méthode a été validée avec le secteur et l'administration qui correspond à la moyenne objectivée des subventions octroyées au secteur sur l'année de référence 2014. Les montants relatifs aux aides à l'emploi octroyées au secteur en 2014 et qui constituent un des axes du subventionnement des EFT/OISP sont en cours de vérification par l'administration.

Outre les modalités de subventionnement, d'autres aménagements sont apportés aux textes de 2013 dans une volonté de simplification administrative et en concertation avec le secteur. Ainsi, pour permettre aux « petits opérateurs » – parce qu'il y a aussi une grande variété entre les opérateurs – d'atteindre le seuil minimal de 12 000 heures que doit réaliser le centre à partir de sa troisième année d'agrément, j'ai veillé à accorder ou à reconnaître des heures supplémentaires aux opérateurs agréés actuellement pour moins de 12 000 heures et leur permettre, dès 2015 et 2016, de rencontrer cette obligation.

La durée maximale des programmes de formation est fixée à 2 100 heures, soit la durée actuellement appliquée aux EFT et OISP. Cette durée unique, quel que soit le type de filière, est motivée par la volonté de laisser aux opérateurs la liberté pédagogique de construire leurs programmes de formation et d'intégrer les publics les plus fragilisés, tout en donnant l'opportunité à l'administration, aux instances bassins Emploi-Formation-Enseignement et, le cas échéant, à la Commission CISP, d'évaluer la pertinence des durées des programmes de formation.

Les parcours individuels des stagiaires seront, quant à eux, optimisés sur le plan pédagogique, sachant que les chômeurs indemnisés sont soumis à une durée maximale de 18 mois de formation dans le cadre de la dispense de contrôle de la disponibilité sur le marché de l'emploi.

La concertation se poursuit avec l'interfédération des EFT et des OISP dont j'ai sollicité l'avis avant l'adoption des textes en seconde lecture. Cet avis viendra compléter celui du comité de gestion du FOREm, de l'Union des villes et communes, du Conseil économique et social wallon et de la Commission CISP, que j'ai également sollicités comme le prévoit la législation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour les précisions que vous avez bien voulu apporter. Il

y a trois points d'inquiétude dans le secteur : le taux horaire, le nombre d'heures subventionnées et la durée de l'agrément. Vous dites que la concertation est toujours en cours, car il y a encore des points de discussion avec le secteur. J'espère, malgré le fait qu'ils soient fort diversifiés, que vous serez attentive à rencontrer les aspirations du secteur et qu'elles soient en phase avec les objectifs de simplification du Gouvernement.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES STAGES DE TRANSITION PROFESSIONNELLE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les stages de transition professionnelle ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Madame la Ministre, avant la sixième réforme, les jeunes qui réalisaient un stage de transition professionnelle percevaient une allocation allouée par l'ONEM à laquelle s'ajoutait un défraiement à charge de l'entreprise. Le montant étant payé par l'ONEM, il était considéré comme une prime à un chômeur non indemnisé, et donc pas sujet à la sécurité sociale comme le serait un salaire.

Depuis le 1er janvier 2015, cette compétence revient à la Région via le FOREm qui n'a pas vocation à verser des allocations de sécurité sociale, le montant perçu doit donc être considéré comme un salaire sujet à des cotisations de sécurité sociale ce qui n'est pas le cas.

Vous reconnaissiez vous-même l'implication qu'a ce transfert sur ces rémunérations et vous expliquiez qu'un travail d'analyse juridique était en cours.

Au mois de juin dernier, 1 229 jeunes avaient déjà entrepris un stage de transition professionnelle au sein de 830 entreprises différentes. On peut supposer qu'ils sont encore plus nombreux aujourd'hui. On parle donc de plus de 1 200 jeunes à qui l'on devrait réclamer un arriéré de paiement de cotisations de sécurité sociale ainsi qu'à 830 entreprises dès lors considérées comme employeurs. Vous disiez que la question de l'assujettissement à la TVA ne freinait pas les formations, mais ce n'est pas étonnant à partir du moment où, ni les formateurs ni les formés ne savent qu'ils doivent payer des charges.

Comment allez-vous régler ce problème sur le plan légal ? Ces revenus vont-ils continuer à être considérés comme tels et donc soumis aux mêmes charges qu'un salaire classique ? À combien s'élève le montant des cotisations non prélevées depuis le début de l'année ? Comptez-vous les réclamer ? Si oui, comment ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, l'objectif du stage de transition vise à augmenter le taux d'emploi des jeunes en les faisant bénéficier d'une première expérience professionnelle rémunérée de trois à six mois.

Le stage de transition s'adresse à tous les demandeurs d'emploi qui correspondent au profil suivant : avoir moins de 30 ans ; ne pas détenir de titres supérieurs au Certificat d'enseignement secondaire supérieur ; se situer entre le 7^e et le 12^e mois du stage d'insertion professionnelle.

En Wallonie, l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2013, relatif à la mise en œuvre de ce stage, prévoit une partie formative qui peut être dispensée soit par un des opérateurs de formation, via le FOREm ou l'IFAPME, soit par l'employeur.

Le dispositif permet également au jeune demandeur d'emploi de bénéficier, sans attendre la fin de son stage d'insertion, d'une allocation de stage journalière d'un montant de 26,82 euros versée par l'ONEM. Cette allocation est adaptée pour les cohabitants ayant charge de famille et les isolés à partir de 21 ans. Ils peuvent aussi bénéficier d'une indemnité mensuelle de 200 euros bruts à charge de l'entreprise.

Les allocations de stage et de formation versées, en vertu des dispositions des articles 36^{quater} et 36^{ter} de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, aux stagiaires en stage de transition, ne sont octroyées ni dans le cadre d'un contrat de travail, ni dans le cadre d'une formation en alternance visée à l'article 1^{er} bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 concernant la sécurité sociale du travailleur.

Ces allocations ne constituent dès lors pas une rémunération passible du calcul des cotisations de sécurité sociale, et les stagiaires concernés ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration multifonctionnelle auprès de l'ONSS.

Par ailleurs, la régionalisation de ces allocations est sans incidence sur leur nature. Elles restent non soumises aux cotisations de sécurité sociale, de même que l'intervention financière prise en charge par l'employeur.

Depuis 2015, nous constatons un intérêt croissant pour cette mesure, tant dans le chef des petites et moyennes entreprises, à l'égard desquelles un effort de sensibilisation et d'information a été réalisé, que dans le chef des jeunes demandeurs d'emploi, encouragés à réaliser un stage de transition dans le cadre de leur accompagnement individualisé.

Ma volonté, ainsi que celle du Gouvernement wallon, mais aussi des partenaires sociaux, est de

m'appuyer sur ce dispositif, notamment pour proposer aux jeunes, dans les quatre mois de leur inscription comme demandeur d'emploi et dans l'esprit de la « garantie jeune », des solutions très concrètes, à savoir un stage, un emploi ou une formation leur permettant d'accéder durablement au marché de l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Par rapport au problème de la régionalisation et du problème de sécurité sociale, vous confirmez qu'il n'y a pas de charges supplémentaires et que ce n'est pas assimilé à un salaire classique. S'il n'y a pas de base juridique pour cela, il faudra à un moment donné régler le problème pour éviter que la sécurité sociale ne réagisse et ne se retourne contre les entreprises ou les employeurs. Je tenais juste à attirer votre attention à ce sujet. Sur le dispositif, je n'ai pas de problème particulier.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA SITUATION DES SPORTIFS-FOOTBALLEURS ÉTRANGERS RÉMUNÉRÉS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation des sportifs-footballeurs étrangers rémunérés ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, c'est une problématique peu connue et peu abordée. Au mois d'avril de cette année, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ma proposition de résolution visant à lutter contre le trafic et l'exploitation des jeunes joueurs de football étrangers en Belgique. Dans cette résolution, j'émettais toute une série de recommandations. J'ai interrogé différents niveaux de pouvoir.

Pour ce qui concerne les compétences régionales, il était demandé que les différents ministres de l'Emploi analysent cette problématique sous l'angle de l'occupation des travailleurs étrangers.

La législation relative au contrat de travail des sportifs rémunérés prévoit qu'un footballeur non ressortissant de l'Union européenne ne peut obtenir son permis de travail – et donc son titre de séjour et sa licence professionnelle – qu'à condition de percevoir un salaire minimum fixé chaque année par arrêté royal qui tourne autour de 75 000 euros par an – montant qui varie chaque année et qui est fixé par un arrêté royal. Aucun club en Belgique ne peut payer ce montant à un jeune joueur qui n'a pas encore fait ses preuves. Par conséquent, une réflexion est nécessaire sur l'équilibre à trouver entre la réalité des situations et la condition de la rémunération élevée exigée par la loi.

Avez-vous fait réaliser une étude portant sur cette question ? Dans la négative, êtes-vous disposée à examiner cette situation en profondeur et à recueillir des avis sur la nécessité ou non d'adapter le plafond à la réalité du terrain, donc d'abaisser le montant ? C'est une demande du secteur, notamment une demande de la Fondation Samilia, qui est très à la pointe dans la lutte contre le trafic des joueurs étrangers.

Lorsque ces jeunes sportifs sont employés dans une autre fonction, sont-ils protégés médicalement ? Sont-ils encadrés correctement socialement et sportivement ? Sont-ils clairement identifiés et identifiables par rapport à un contrat qui lie un employeur et un salarié ?

Quel est le seuil salarial en vigueur pour la nouvelle saison 2015-2016 pour les sportifs rémunérés belges et étrangers ?

Comptez-vous interpellier les différents Ministres de l'Emploi, ainsi que le niveau européen afin de créer des synergies pour examiner cette problématique de manière globale ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le problème du trafic et de l'exploitation des jeunes joueurs issus de pays défavorisés n'est pas nouveau. Le monde du football est fortement soumis à cette critique. On en réalise même des films.

Sans vouloir stigmatiser la profession, certains intermédiaires n'hésitent pas à faire miroiter une grande carrière de joueur professionnel à ces jeunes pour les inciter à les accompagner en Europe afin d'assouvir leur rêve et subvenir aux besoins de leur famille.

Dans certains cas, malheureusement, le rêve peut se transformer en véritable cauchemar, et le jeune se retrouve en situation de séjour irrégulier, avec un risque important de sombrer dans la pauvreté.

La Commission européenne s'est déjà penchée sur ce problème qui n'est pas propre à la Belgique ou à la Wallonie.

Dans son livre blanc sur le sport, de juillet 2007, elle prévoyait d'inscrire les problèmes liés à l'exploitation de jeunes mineurs à l'ordre du jour du dialogue politique.

Ce volet ne relevant pas de mes compétences, je vous invite à interroger mon collègue, le Ministre René Collin en charge du sport, pour en connaître le suivi.

Pour ce qui relève de mes compétences, des mesures ont toutefois déjà été prises en Wallonie pour lutter contre ces pratiques. Les agents de joueurs doivent ainsi être enregistrés, dans le cadre du décret du 3 avril 2009

relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement, afin d'agir légalement.

L'article 10, §2 de ce décret autorise un intermédiaire à percevoir une indemnité pour autant qu'elle soit fixée dans une convention dont le sportif doit recevoir une copie.

L'indemnité ne peut, en outre, se calculer que sur la base d'un pourcentage du revenu brut ou d'un montant forfaitaire fixé.

Pour ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, la rémunération du sportif, applicable en Wallonie et dans le reste du pays, s'élève à 76 800 euros pour la saison 2015-2016.

Ce salaire est fixé conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 24 février 1978 relative au contrat de travail du sportif rémunéré qui définit celui-ci comme suit : « Par sportifs rémunérés, il faut entendre ceux qui s'engagent à se préparer ou à participer à une compétition ou à une exhibition sportive sous l'autorité d'une autre personne, moyennant une rémunération excédant un certain montant. Le montant, visé au premier alinéa, de la rémunération telle qu'elle est définie dans la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs, est fixé annuellement par le Roi, après avis de la Commission paritaire nationale des sports ».

Une révision, par le Gouvernement wallon, du seuil salarial appliqué aujourd'hui dans le cadre de la loi du 30 avril 1999, relative à l'occupation des travailleurs étrangers, ne pourrait donc s'envisager qu'à la seule condition qu'une réflexion portée, à nouveau, par mon collègue en charge du Sport, soit menée au niveau de cette commission paritaire fédérale.

Un éventuel accord sur la révision de ce seuil devrait ensuite être consigné dans l'accord de coopération à conclure entre les trois Régions, suite à la sixième réforme de l'État, en vue d'une application uniforme sur tout le pays.

Je suis naturellement prête à porter ce dossier une fois que les étapes préalables ne relevant pas de mon ressort auront été franchies.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Madame la ministre, pour vos réponses. C'est la première fois que le monde politique allait au-delà du constat et que l'on déposait un texte dans ce sens. On tâtonne tous et l'on est tous en train d'essayer. C'est la raison pour laquelle je frappe à toutes les portes. Le Ministre Collin a été chargé de coordonner un peu les différentes actions. Je l'ai également interrogé par rapport à cela. J'attends sa réponse. Le plafond de 76 800 pour la saison 2015-2016, fixé par arrêté royal, est jugé beaucoup trop élevé par les associations. J'entends bien le chemin à suivre :

la Commission paritaire fédérale, l'accord de coopération in fine. Ce qui est déjà rassurant, c'est que vous êtes prête, s'il le fallait, à avancer dans le bon sens. Je ne manquerai pas de retourner vers le ministre Collin, d'attendre sa réponse et de voir si l'on peut porter ce texte au-delà.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE BILAN DU DERNIER SALON DE L'EMPLOI DE CHARLEROI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan du dernier Salon de l'emploi de Charleroi ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, le 22 octobre dernier, s'est tenu sur près de 3 500 mètres carrés le Salon de l'emploi, à Charleroi, où les demandeurs d'emploi ont eu l'occasion de rencontrer des entreprises en recherche de personnel, des cabinets de recrutement, des sociétés d'intérim, mais aussi des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, des centres de formation continue, des coachs carrière, et cetera. Plus de trente conférences ont été proposées, ainsi que de nombreux ateliers et animations.

Cette année encore, un focus exceptionnel a été consacré aux plus de 45 ans. Au programme : ateliers de conseils spécifiques et miniconférences à destination des travailleurs, des chercheurs d'emploi et des candidats entrepreneurs concernés.

Disposez-vous de chiffres concernant le nombre de visiteurs engendré par cet événement ? Les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans étaient-ils au rendez-vous ?

Ce focus a-t-il été pertinent ? Par ailleurs, Madame la Ministre, comme vous le savez sans doute, le salon a proposé en partenariat avec Technofutur TIC, un espace consacré à la valorisation du métier du web, ainsi que des ateliers consacrés à la e-réputation, au *personal branding* et à l'utilisation des réseaux sociaux pour trouver un emploi. Des concepts aujourd'hui incontournables pour toute recherche d'emploi efficace sont évidents.

La Cité des Métiers de Charleroi a, quant à elle, présenté en exclusivité sa nouvelle Vidéo box, une interface ergonomique et conviviale permettant de découvrir près de 300 métiers en vidéo. Un remarquable outil d'aide à l'orientation et à la réorientation professionnelle.

Les visiteurs ont-ils manifesté leur intérêt par ces perspectives d'emploi ? Cet espace consacré aux métiers du web a-t-il suscité l'engouement souhaité ?

Enfin, de manière générale, pensez-vous que les objectifs ont-ils été rencontrés ? Les entreprises présentes et en recherche de personnel ont-elles pu trouver des demandeurs d'emploi dont le profil correspondait à leur offre ? Qu'en est-il ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la 23e édition de ce salon de l'emploi et de la création d'activités s'est tenu le 22 octobre 2015.

Ce salon est le fruit d'une initiative privée, de l'ASBL Objectif emploi, coorganisée et structurée autour d'une plateforme partenariale réunissant entre autres, sur les volets « emploi » et « soutien à la création d'activités », le FOREm – et en particulier le Carrefour Emploi Formation Orientation de Charleroi – le CPAS de Charleroi, le service public de Wallonie, une couveuse d'entreprises SACE, Technofutur TIC, la Cité des Métiers et Partena.

Il a permis de réunir de nombreux exposants, des opérateurs d'insertion et de formation, des employeurs de la région de Charleroi, des institutions sociales et des associations, mais aussi de nombreux organismes wallons d'accompagnement à la création d'entreprises.

La journée a été ponctuée par de nombreuses séances d'information, des animations relatives à l'insertion sur le marché du travail et à la démarche d'autocréation d'emplois, avec entre autres un focus sur les plus de 45 ans, des ateliers interactifs, des séances d'information et de job-coaching, des entretiens individuels, des jobdatings avec les employeurs.

En partenariat avec le Centre de Compétence Technofutur TIC, le salon proposait, en autres, un espace consacré à la valorisation des métiers du web et du multimédia, ainsi que des animations sur l'e-réputation, mettant en évidence l'impact positif et les effets pervers du web et des réseaux sociaux sur l'efficacité d'une recherche d'emploi. Je peux vous dire que c'est assez terrible.

Lors de ma visite, j'ai eu l'occasion de rencontrer énormément de personnes en recherche d'emploi ou qui avaient la volonté de créer leur propre emploi, mais également des employeurs qui m'ont signifié leur intérêt et leur satisfaction pour ce salon à Charleroi. J'ai également eu l'opportunité de tester la nouvelle Vidéo box qui paraît tout à fait prometteuse, mais nous en saurons plus dans les prochaines semaines.

Concernant l'intérêt du public, d'un point de vue quantitatif, ce salon a rencontré un véritable succès. Plus

de 5 500 personnes étaient préenregistrées et bien plus encore se sont présentées aux portes du salon, avec plus de 1 000 opportunités d'emploi, ainsi que de nombreuses offres de missions intérimaires, de jobs ou de stages d'étudiants et de contrats d'apprentissage.

Le stand du Carrefour Emploi Formation Orientation a pu répondre à de très nombreuses demandes concernant l'amélioration du CV ou des précisions relatives aux démarches administratives.

Si l'évaluation du salon n'est pas encore finalisée à ce jour, les premiers chiffres dont nous disposons sont d'ores et déjà particulièrement positifs.

Pour votre question particulière sur le focus sur les plus de 45 ans ; les trois ateliers ont fait salle comble. D'ailleurs, au vu de ce succès incontestable, l'ASBL Objectif emploi, en collaboration avec l'un des intervenants, a décidé de remettre en place un séminaire spécifiquement dédié et qui permettra d'aller un peu plus loin dans la démarche. Celui-ci devrait se tenir durant le mois de décembre. Des séances de coaching individuelles, pour ce public particulier, se sont en outre tenues toute la journée et ont porté tant sur la recherche d'emploi, que sur l'autocréation d'emploi.

Pour le volet qualitatif, les analyses sont en cours et, comme chaque année, l'organisateur a planifié un sondage qui sera réalisé d'ici quelques mois pour connaître les réelles retombées en termes d'engagements, de retours en formations ou encore en termes de créations d'entreprises.

Nous pourrions, sur base de ces résultats objectifs, mesurer l'intérêt et l'impact des différents focus de cette édition. J'y resterai, vous vous en doutez, particulièrement attentive.

Je ne peux, en outre, que me réjouir des synergies créées et du succès de cet événement multipartenarial qui rayonne sur la région de Charleroi dans le domaine de l'orientation professionnelle, de l'emploi, de la formation et du soutien à la création d'entreprises.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. Je suis ravie également du franc succès qu'a remporté ce salon et que vous soyez allée tester la Video Box. Plus sérieusement, vu le succès de ce genre de salon, ne serait-il pas utile, voire nécessaire de réitérer l'expérience plusieurs fois par an ?

Vous dites bien que l'ASBL Objectif emploi va de nouveau organiser un séminaire, dans ce cas-ci pour les plus de 45 ans, puisque cela a très bien fonctionné. J'ai eu aussi des retours de mon côté de pas mal de demandeurs d'emploi – parce que j'avais diffusé l'information un peu partout dans ma région – et je sais

que les gens ont trouvé cela hyper intéressant. On devrait réitérer ce genre de manifestation. Même si, au niveau local, certains le font, malheureusement il n'y a pas assez d'exposants. Ici, il y avait vraiment tout un panel d'entreprises, c'était très intéressant. Je suis allée aussi y faire un petit tour.

Je vous remercie pour vos réponses et c'est clair qu'il est heureux de voir que des synergies existent, surtout dans les régions comme les nôtres qui sont fortement impactées par le chômage.

Je reviendrai vers vous pour voir quelle évaluation en a tiré l'ASBL Objectif emploi.

**QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ
MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « UN
PROJET INÉDIT D'APPROCHE
INDIVIDUALISÉE DE LA RECHERCHE
D'EMPLOI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « un projet inédit d'approche individualisée de la recherche d'emploi ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, depuis ce mois d'octobre, la maison de l'emploi d'Auderghem teste une approche individualisée inédite. Elle propose ainsi des formations spécialement conçues en fonction des caractéristiques sociodémographiques locales. Les premiers cycles s'adressent à deux publics cible : les chefs de ménage d'une famille monoparentale et les chercheurs d'emploi longue durée détenteurs d'un diplôme d'études supérieures. Les profils et les besoins des demandeurs d'emploi ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre.

Les responsables de cette maison de l'emploi en ont tenu compte, puisqu'ils ont décidé de mettre sur pied des ateliers adaptés à la réalité socio-économique locale. Au total, une trentaine de demandeurs d'emploi bénéficiera de dix demi-journées de formation et d'un accompagnement poussé.

Ce projet vise plus spécifiquement une remobilisation de la personne. L'idée première est de la faire sortir de son quotidien, voire d'une situation d'isolement, et de l'aider à prendre conscience qu'elle peut améliorer sa situation. Il s'agit de lui permettre de reprendre confiance en elle pour développer par la suite un projet professionnel durable.

Les thèmes abordés seront multiples : estime de soi, communication active, assertivité, gestion du stress, du temps et des priorités, simulation d'entretien d'embauche, trucs et astuces. Ces thèmes seront développés et adaptés au public de chacun des groupes. Les ateliers s'achèveront sur un bilan personnel et une rencontre avec les services d'Actiris.

Madame la Ministre, à l'instar de cette commune bruxelloise, serait-il envisageable de mettre sur pied le même genre d'approche individualisée inédite ? Ce moyen d'action pourrait-il être privilégié chez nous via le FOREm ?

Car en faisant de chaque demandeur d'emploi, une personne unique et en personnalisant l'approche au maximum, on augmente clairement ses chances de retrouver un emploi.

Quel est votre sentiment sur cette approche individualisée et adaptée aux réalités locales ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le 12 janvier 2012, le Parlement de Wallonie a adopté le décret relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, au dispositif de coopération pour l'insertion qui institue un processus régional de soutien et de suivi personnalisé du demandeur d'emploi par un conseiller référent du FOREm. Il va activer, au besoin, un ou plusieurs opérateurs en vue de l'insertion professionnelle du demandeur d'emploi dans un emploi idéalement durable et de qualité.

Dans ce cadre, le conseiller référent réalise, avec les demandeurs d'emploi, un bilan permettant de définir le ou les objectifs professionnels qui correspondent le mieux aux compétences et potentialités de ces derniers. Sur la base de ce bilan et toujours en concertation avec le demandeur d'emploi, le conseiller référent élabore avec lui un plan d'action évolutif reprenant le ou les objectifs professionnels à atteindre, ainsi que les actions contribuant à favoriser son insertion professionnelle.

Ce plan d'action détermine au minimum :

- les actions à entreprendre par le demandeur d'emploi en matière de recherche et, le cas échéant, en matière d'orientation, de formation ou de création d'activité ou toute autre démarche susceptible de contribuer à son insertion professionnelle ;
- les délais de réalisation des actions à entreprendre ;
- les engagements de chacun par rapport à la réalisation des actions à entreprendre ;
- les modalités de suivi de l'état d'avancement des actions au fur et à mesure de leur réalisation.

Le décret crée également un dispositif régional de coopération qui définit les principes et les modalités de collaboration entre le FOREm et les opérateurs partenaires, en articulant et en coordonnant leurs actions pour contribuer à la mise en œuvre de chaque accompagnement individualisé.

En cas d'interventions simultanées d'opérateurs, le conseiller référent va assurer la coordination des actions et la capitalisation des résultats engrangés par le demandeur d'emploi.

L'intensité ou la fréquence des contacts avec le conseiller référent sont déterminées en fonction du degré d'autonomie du demandeur d'emploi.

Cette coopération permet à chaque demandeur d'emploi, en fonction de son profil, en fonction de ses besoins, de bénéficier d'un large panel de prestations, et de l'expertise de tout opérateur actif sur le marché de l'emploi et de la formation.

En complément à cette offre structurelle, qui est rendue disponible et articulée dans un accompagnement négocié et cohérent, le FOREm lance également des appels à projets de manière à mettre à disposition de ce processus d'accompagnement d'autres prestations, complémentaires, souvent plus courtes, plus spécifiques, mais tout aussi variées. Ces prestations sont adaptées aux réalités locales, car l'appel est précédé d'une enquête destinée à faire l'inventaire des besoins par territoire.

Par ailleurs, le FOREm n'hésite pas à recourir à d'autres opérateurs issus du secteur de la santé mentale, de la jeunesse ou de l'action sociale, pour compléter cet accompagnement individualisé et pour aussi intégrer d'autres spécificités de la vie du demandeur d'emploi, qui pourraient impacter ses chances d'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accompagnement individualisé permet donc de rencontrer individuellement les besoins de chaque demandeur accompagné par la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé, qui prend en compte le profil et les spécificités de chaque demandeur d'emploi.

Chacune des maisons de l'emploi wallonnes participe à la dynamique des dispositifs d'accompagnement individualisé et de coopération mis en œuvre par le FOREm, en tant que Service Public de l'Emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre de m'avoir rappelé la mise en œuvre du décret du 12 janvier 2012. Je sais qu'il existe déjà ce dispositif et ce processus d'accompagnement individualisé. Vous savez que s'il était un peu plus original... mais c'est vrai qu'au niveau des plates-formes locales pour l'emploi, il travaille souvent en synergie

avec les ALE, avec le FOREm et donc cela existe certainement.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE PACTE POUR
L'EMPLOI ET LA FORMATION SUITE AU
DÉPÔT DES CONCLUSIONS DU GROUPE DES
PARTENAIRES SOCIAUX WALLONS (GPS-W) »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE QUASI-ACCORD
DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LA
RÉFORME DES AIDES À L'EMPLOI »**

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'ACCORD ENTRE
SYNDICATS ET PATRONS SUR LA RÉFORME
DES AIDES À L'EMPLOI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Nicaise, sur « le pacte pour l'emploi et la formation suite au dépôt des conclusions du Groupe des partenaires sociaux wallons (GPS-W) » ;
- de Mme Vandorpe, sur « le quasi-accord des partenaires sociaux sur la réforme des aides à l'emploi » ;
- de M. Prévot, sur « l'accord entre syndicats et patrons sur la réforme des aides à l'emploi ».

La question de Mme Vandorpe est retirée.

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Le débat que nous avons eu sur votre note de politique générale va raccourcir très fortement ma question, puisque cette question – que j'avais déposée le 30 octobre – a été largement abordée. Elle concerne le pacte pour l'emploi et la formation suite au dépôt des conclusions du GPSW.

Vous avez rappelé, Madame la Ministre, les six thématiques qui étaient au menu des négociations du groupe, je n'y reviendrai donc pas. Vous avez également évoqué les conclusions déposées par le GPSW. Ma question portait plus particulièrement sur l'aide au niveau de l'emploi des jeunes, puisqu'il ressort des documents et de la note d'orientation, qu'il existe des points qui n'ont pas encore été tranchés par les patrons et syndicats. Les uns voulant, par exemple, réserver l'aide aux jeunes disposant d'un CESS, les autres, par contre, souhaitant que cette aide soit attribuée aux jeunes qui n'ont pas obtenu ce diplôme.

Je vous posais la question de savoir si ce désaccord était tranché. J'ai cru comprendre de nos débats qu'il ne l'était pas. Quant à l'accueil réservé par le Gouvernement, vous nous en avez aussi plus ou moins parlé et levé le voile sur la réponse à ma question. Enfin, je vous questionnais sur le calendrier, mais vous avez aussi, dans le cadre du débat sur la note de politique générale, évoqué ce calendrier. Vous me privez donc de mes questions et vous vous êtes vous-même privée de vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, alors qu'à la mi-octobre, patrons et syndicats flamands s'accordaient sur un pacte pour l'emploi, on apprenait par la presse qu'un accord avait également pu être trouvé entre patrons et syndicats wallons sur une réforme des aides wallonnes à l'emploi.

Deux points doivent quelque peu être précisés, en tout cas, en ce qui me concerne. Cela concerne l'aide aux jeunes, ainsi que les réductions de cotisations sociales pour les personnes âgées dans le secteur non-marchand.

Madame la Ministre, tout d'abord, confirmez-vous l'accord formel sur la majorité des points soumis aux discussions entre patrons et syndicats wallons ? Quelle est la position que vous comptez adopter ?

Quelles pistes allez-vous débloquent afin d'éclaircir les derniers points à préciser et mettre tout le monde d'accord ? Un agenda a-t-il pu être arrêté concernant les suites à donner au dossier ? Le 1er janvier 2017 vous semble-t-il toujours pertinent quant à la future application de la réforme ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, Monsieur le Député, dans le cadre du Pacte pour l'emploi et la formation, le Gouvernement, vous le savez, a confié aux partenaires sociaux une mission. Nous nous sommes réunis en groupe de travail avec le GPSW pour obtenir des propositions de réorganisation des systèmes d'aide à l'emploi désormais pilotés par la Région wallonne.

J'ai pu évoquer à plusieurs reprises, et encore tout à l'heure dans le débat relatif à la note de politique générale, la méthode et l'évolution de ce travail important de concertation assez inédit en Wallonie. Une démarche de ce type nécessite, je le disais, non seulement le temps nécessaire au dialogue et à la négociation, le temps du compromis, mais aussi une relative discrétion tant qu'un accord global entre les partenaires sociaux et le Gouvernement n'a pas été conclu. Il est, à ce titre, regrettable qu'une partie des propositions des partenaires sociaux figure dans la

presse, car la visibilisation de la teneur des débats et des positions de chacune des parties est naturellement de nature à sinon créer des blocages, au moins ralentir le processus de la négociation.

Toutefois, je peux vous confirmer que le GPSW a transmis, le 4 novembre, une note qui reprend ses propositions de réorganisation. Comme je le disais tout à l'heure, ces orientations doivent être examinées, validées ou complétées par le Gouvernement, notamment sur la base du travail d'évaluation des aides mené avec des experts fédéraux, régionaux et universitaires, mais aussi dans le cadre des balises qui ont été fournies par le Gouvernement en exécution de la DPR.

Au préalable, avant d'être définitivement validées, tant par les partenaires sociaux que par le Gouvernement, les propositions des partenaires sociaux doivent encore faire l'objet d'analyses techniques afin d'en appréhender l'impact effectif sur les publics cibles. Alors qu'il y a encore toute la question de l'impact budgétaire.

Après ce travail d'approfondissement, le premier semestre 2016 sera consacré à la rédaction des textes réglementaires. Mon objectif reste, Monsieur Prévot, de présenter cette reconfiguration des aides à l'emploi au Parlement, avant fin 2016, pour que la réforme puisse entrer en vigueur dès 2017.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous remercie également de votre réponse Madame la Ministre. On comprend bien que sur un sujet aussi vaste, il faut prendre le temps de la négociation, le temps de la digestion, et également jongler pour trouver le consensus. On compte sur vous et sur votre talent de négociatrice pour mener à bien ce dossier qui sera une belle avancée de cette législature.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES AIDES À
L'EMPLOI EN FONCTION DU DIPLÔME »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les aides à l'emploi en fonction du diplôme ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, un quasi-accord aurait été trouvé sur les réformes des aides à l'emploi en Wallonie. On est pressé d'en connaître le contenu. Il semble que deux points posent encore problème : l'aide aux jeunes et les réductions de

cotisations sociales pour les personnes âgées dans les secteurs non marchands. Là, on est vraiment avec les deux publics cibles les plus compliqués à gérer, puisque l'on peut voir dans l'économie, que le chômage des jeunes est le plus élevé, de même que le chômage des aînés.

Il y aurait, par contre, une voie sur le fait il y aurait un accord sur l'accord de lier ces aides par rapport aux diplômes. Il y aurait une formule progressive de ce fait. Pourriez-vous nous indiquer les détails de la mesure, par rapport à ce lien avec le diplôme ? A-t-on déjà une liste de diplômes ? Y a-t-il une cohérence fixée par rapport à cela ? Certains diplômes doivent-ils donner lieu à plus d'aides par rapport à d'autres ? Sur base de quel raisonnement ?

Deux raisonnements peuvent être finalement amenés : des diplômes relativement élevés – ou considérés comme tels – peuvent donner lieu à une subsidiation plus importante parce qu'il y a un effort qui a été fait. Ou a contrario, les diplômes les plus faibles. Il faut aussi que ces aides à l'emploi aient vraiment une plus-value sur le marché de l'emploi.

Il est important que, dans ce lien entre l'aide à l'emploi et le diplôme, on se retrouve aussi avec des fonctions intéressantes pour le marché de l'emploi. Il ne faut pas pousser des personnes à avoir des emplois soit occupationnels, soit précaires. Ce que l'on vit souvent, ce sont des aides à l'emploi où des personnes peuvent jouir d'une activité pendant un an ou deux, puis retomber au chômage, utiliser une autre aide à l'emploi, repartir pendant un an ou deux. Ils vont faire cela jusqu'à leur 35-36 ans et après, rentrer dans un chômage de longue durée, parce qu'il n'y a plus d'aides pour eux et qu'ils n'ont quand même pas un profil suffisant pour rester sur le marché de l'emploi. Finalement, ils ont été baladés avec deux ou trois employeurs sans réellement avoir un parcours professionnel. C'est une chose contre laquelle il faut lutter.

C'est pourquoi, en corollaire, si l'on a l'idée de soutenir des personnes pas ou peu qualifiées, il faut aussi que dans la phase où elles sont engagées avec ces aides à l'emploi, elles puissent se former pour soit perdurer dans cet emploi-là, soit au moins en trouver un autre avec plus de perspectives.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, comme j'ai pu l'évoquer à la fois il y a quelques instants, à l'occasion d'une question orale, mais aussi un peu plus avant dans le cadre du débat sur la note de politique générale, commenter cette étape intermédiaire du travail mené alors qu'un accord global n'a pas été conclu entre les partenaires sociaux et le Gouvernement wallon et que les négociations se poursuivent, serait contre-productif.

Avant d'être définitivement validées tant par les partenaires sociaux que par le Gouvernement, les propositions d'orientation, de réorganisation des aides à l'emploi doivent encore faire l'objet d'analyses techniques pour appréhender l'impact effectif. Notamment en ce qui concerne les publics ciblés et en termes économiques. Une autre question importante qui n'a pas encore été abordée par les partenaires sociaux, c'est la question de l'impact budgétaire et de savoir où l'on place le curseur sur les différents mécanismes d'aides.

Les conditions qui ouvrent le droit au bénéfice des nouvelles aides à l'emploi, en ce compris les conditions de diplômes et de qualifications, devront inévitablement être ajustées durant ce travail d'objectivation de tous ces impacts sur les orientations qui ont été livrées par les partenaires sociaux, ainsi que pendant la phase technique de rédaction des textes réglementaires.

Il y a donc encore beaucoup d'étapes avant de vous préciser avec objectivité et précision ce que vous souhaitez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - J'entends bien votre réponse, mais il y a quand même urgence. Il serait quand même intéressant que l'on puisse avoir des résultats rapidement, parce qu'il y a un accord. Je ne voudrais pas que l'on vienne avec un texte en disant qu'il y a un accord avec les partenaires sociaux et que les députés ont intérêt à voter dans ce sens-là. C'est ce qui est embêtant avec la méthode, parce que l'on n'ose pas parler avant – donc on ne peut rien dire – et après on va nous dire : « Vous ne vous rendez pas compte ? Il y a quand même un accord, si vous bougez un des éléments, alors l'accord ne tient plus ». Je suis désolé, je sais que l'on perd cela de vue, mais ce ne sont pas les partenaires sociaux qui font la législation ; c'est le politique qui doit avoir le sens de l'intérêt général. Je vais les mettre dos à dos, les partenaires sociaux ont aussi des intérêts particuliers, qui leur sont propres, et parfois qui ne sont pas toujours en phase avec ceux de leurs adhérents.

J'entends bien qu'aujourd'hui vous ne voulez pas vous prononcer – même si, sur le plan juridique, cette négociation n'a qu'une valeur très relative. Si demain on devait dire des choses dans ce Parlement qui ne leur conviennent pas, ce n'est pas cela qui fera le décret. Je crois quand même que c'est très important que l'on puisse, en temps voulu, avoir ce débat. Il y a vraiment urgence, parce que le Gouvernement est en place depuis un an et demi. Le temps passe très vite. Il faudra discuter de la réforme, la voter et puis l'implémenter. On est vraiment dans des délais extrêmement courts.

Je ne peux que vous demander d'accélérer la manœuvre et peut-être de mettre aussi des ultimatums aux partenaires sociaux. Parce que s'il leur faut encore deux ans pour se mettre d'accord, on ne va pas attendre

que les partenaires sociaux se mettent d'accord entre eux. On donne une place très grande à la concertation, c'est très bien, mais à un moment donné la concertation a eu son temps, et c'est ensuite la phase de la législation et de l'action politique.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ TRACE AU SEIN DU HOLDING FLEXPOINT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la gestion de la société Trace au sein du holding Flexpoint ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, je ne vais pas refaire tout l'historique de la gestion de la société Trace et de sa cession au sein du holding Flexpoint en avril. La Région Wallonne reste actionnaire à 20 % de Trace et sa responsabilité dans la gestion de l'entreprise reste engagée. La vigilance reste nécessaire, alors que de gros contrats ont déjà été perdus. Je voudrais un peu vous alerter sur la situation. Des contrats sont perdus, d'autres sont à renégocier prochainement.

La concertation sociale au sein de cette entreprise, depuis son rachat par Flexpoint, holding hollandais, est mise à mal. Vous le savez, la scission est prévue en deux entreprises. Le personnel a été informé de cela en dernière minute. C'est une scission prévue entre les activités titres-services et les activités de gestion des ressources humaines. Cela pose question, cela inquiète. Autre aspect, la direction freine la tenue d'élections sociales. Êtes-vous informée de ces difficultés, que mettez-vous en œuvre dans le cadre de vos compétences ?

En ce qui concerne l'emploi chez Trace, quel est le volume d'emploi à ce jour ?

Des licenciements continuent. Quels en sont le nombre et le coût ? Combien de nouveaux engagements sont-ils intervenus depuis la cession de Trace à Flexpoint le 1er avril dernier ? Des aides à l'emploi sont-elles mobilisées ? Si oui, combien, de quel type ?

Il apparaît aussi que Flexpoint recourt, de manière spécifique, à l'engagement d'indépendants pour la direction de ses divers sièges ou certains postes de gestion des ressources humaines. Qu'en pensez-vous ?

Il me semble que l'entreprise glisse finalement d'une société qui avait un certain sens social dans la gestion de

ses personnes employées en titres-services, vers un privé qui recherche une rentabilité maximale. J'aurai à interroger votre collègue de l'économie sur les risques devant lesquels on se trouve d'une scission qui aurait peut-être pour conséquence de vider l'une ou l'autre de ses entités de moyens.

Le contrat de réviseur d'entreprise a été attribué à la société Deloitte, qui est la société qui a accompagné la négociation de rachat par Flexpoint. D'une certaine manière, elle était au courant des montants des contrats antérieurement conclus et il apparaît que son offre est inférieure de plus de 30 % au budget estimé pour ce contrat.

N'est-on pas en droit de s'interroger sur la régularité d'une telle attribution ? Qu'en pensez-vous, Madame la Ministre ?

On est dans un mécanisme de cession des avoirs de Trace, en particulier les immeubles. Pouvez-vous nous préciser quelle est la plus-value attendue de la vente de ces différents immeubles ?

Au 1er janvier, comment fonctionneront les conseils d'entreprise ? La délégation syndicale des employés et des cadres a déjà disparu. Qu'en pensez-vous ?

De nombreuses dispositions du règlement de travail ne sont plus assurées. Êtes-vous au courant de cette situation, alors que la Région wallonne reste actionnaire à concurrence de 20 % ? Que faites-vous pour empêcher une dégradation des conditions de travail au sein de cette entreprise ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le mandat donné par le Gouvernement wallon au conseil d'administration de Trace se place clairement dans une perspective de pérennisation de l'activité et donc des emplois liés à la société.

Pour ce qui concerne la scission des activités de Trace en deux entreprises, elle était bien sûr prévue dans l'accord entre la Région et la société Flexpoint, avec le maintien des 20 % d'actionnariat de la Région wallonne dans les deux entreprises. Elle a, en outre, fait l'objet d'une information au conseil d'entreprise, non pas récemment, mais le 30 avril 2015.

Quant aux élections sociales, elles se dérouleront dans le plus grand respect des dispositions légales en la matière et sans entrave de quelque nature que ce soit.

Au sujet de l'évolution des emplois, le nombre de départs et d'entrées est communiqué et objectivé dans un souci de transparence envers le personnel lors de chaque réunion mensuelle du conseil d'entreprise. Entre avril et octobre 2015, on observe un différentiel de

11 personnes entre les entrées – on a enregistré 62 personnes – et les sorties où nous avons enregistré 73 personnes.

Le secteur de l'intérim est un secteur exclu de beaucoup d'aides à l'emploi. La société Trace a toutefois bénéficié, en 2015, de 12 900 euros de réductions ONSS groupe cible pour son personnel fixe, c'est-à-dire hors intérimaires.

L'engagement de cadres sous statut « indépendants » n'est pas une particularité de la société Trace, même si d'aucuns peuvent le regretter.

Ces personnes sont recrutées sur la base de leurs compétences et la société Trace est tenue, comme toute autre entreprise concernée, au respect de la réglementation. Par contre, on ne dénombre pas de cadre indépendant au sein du département de la gestion des ressources humaines.

Le choix de la société Deloitte comme réviseur d'entreprise s'est effectué dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres conforme à la législation sur les marchés publics de services. Cet appel d'offres a été lancé en juin 2015, le but étant de confier la mission de certification des comptes de tout le groupe Flexpoint à un seul partenaire.

La société Deloitte, ayant remis la meilleure offre, répondant aux critères stipulés dans le cahier spécial des charges, notamment en termes de coûts et d'organisation efficace du processus d'audit, a dès lors été retenue.

La cession des avoirs de Trace, et plus précisément en ce qui concerne les quatre bâtiments, suit son cours.

Comme le prévoit l'accord, les plus-values dégagées de ces ventes reviendront à la Région. Le montant de ces plus-values sera connu lorsque tous les bâtiments seront vendus. Actuellement, la date de signature des actes de vente a été fixée pour les bâtiments de Charleroi et de Huy, un acquéreur potentiel s'est manifesté pour Libramont, une offre écrite est parvenue à la société Trace.

Par contre, le bâtiment de Mons est toujours en vente.

Concernant l'organisation des conseils d'entreprise à partir du 1er janvier 2016, les responsables de Trace se sont engagés à maintenir le climat de confiance qu'ils se sont efforcés d'instaurer avec les représentants des ouvriers et ouvrières, comme avec les représentants des employés qu'ils ont, en outre, invités au conseil d'entreprise à de nombreuses reprises.

Pour conclure, je souhaiterais souligner que la Région wallonne a décidé de faire confiance à un partenaire privé apportant un maximum de garanties en termes de maintien de l'emploi et de création de

nouveaux emplois via le développement potentiel des activités.

Les responsables de la Région wallonne, via la SOGEPA, au conseil d'administration sont particulièrement attentifs à l'ensemble de ces aspects.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses. Il est important que, via la SOGEPA, la Région wallonne reste bien attentive à l'évolution de ces sociétés.

Comme vous le savez, l'offre liante et la négociation qui a eu lieu ne sont pas connues de la part des employés et des ouvriers et ouvrières. Cela se fait dans un climat qui n'est peut-être pas aussi serein que vous le signalez.

Il est important que vous soyez bien au courant et que vous restiez bien attentive à la situation de cette entreprise qui, comme vous le dites, nécessite un engagement, une volonté très claire à la fois d'en garder la viabilité et d'en garder le climat, et ce qui en faisait sa spécificité en tant qu'entreprise de titres-services, comme vous l'aviez fait par le passé.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES EXCLUSIONS DU CHÔMAGE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les exclusions du chômage en Wallonie ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, dernièrement, l'ONEM a dévoilé les premières statistiques sur les exclusions du chômage, faisant suite à la limitation dans le temps des allocations de chômage.

Parmi les 26 840 chômeurs ayant perdu leurs allocations de chômage, 66,5 % sont wallons, 17 % flamands et 16,5 % bruxellois. Ces chiffres posent questions au niveau du FOREm. Nous sommes légitimement en droit de nous demander si l'accompagnement de ces personnes éloignées du marché du travail ne mériterait pas réflexion. Partagez-vous cet avis ?

De plus, les statistiques présentées par l'ONEM démontrent, une fois de plus, un grave problème dans notre société : les personnes les plus touchées par ces

exclusions sont majoritairement des femmes, et encore plus précisément des mères de famille.

Dès lors, une fois de plus le problème de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée revient sur la table. Que proposez-vous de concret mettre en place afin de favoriser l'arrivée ou le retour de ces mères de famille sur le marché du travail ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, en 2010, le FOREm a mis en place un dispositif d'accompagnement individualisé. L'accompagnement vise à ce que chaque demandeur d'emploi bénéficie d'une offre de services qui soit adaptée à ses besoins.

Si les jeunes en stage d'insertion et les personnes qui bénéficient d'allocations de chômage ou d'insertion sont prioritairement visées par cet accompagnement, tout demandeur d'emploi, qui est inscrit librement et qui désire être soutenu dans sa recherche, peut bénéficier d'un accompagnement s'il en fait la demande. En, l'occurrence une femme rentrante peut bénéficier d'un accompagnement individualité.

Cet accompagnement étant personnalisé, la teneur des actions qui en constitueront les jalons est adaptée à la situation personnelle de chacun des demandeurs d'emploi. Aussi, même si les personnes rentrantes présentent des caractéristiques communes, ces éléments ne sont pas toujours des facteurs prédominants dans le cadre de leur parcours de réinsertion.

En effet, le plus souvent, des facteurs comme l'identification du ou des métiers que la personne est en capacité d'exercer, la qualification, une actualisation des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier en évolution, la restauration de la confiance et surtout de l'image de soi, les solutions à apporter aux problèmes de conciliation entre le travail et la vie familiale, sont prépondérants dans le parcours de la recherche d'emploi. Même si un grand nombre de femmes rentrantes font face à ces difficultés, celles-ci ne leur sont pas spécifiques.

C'est la raison pour laquelle dans le cadre de l'accompagnement individualisé, chaque situation est analysée à partir des besoins spécifiques et singuliers de la personne et non à partir de la situation administrative ou de son statut.

Cela explique également pourquoi les opérateurs d'insertion avec lesquels le FOREm collabore pour soutenir les demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion, organisent rarement des prestations spécifiquement destinées aux femmes rentrantes.

Toutefois, certaines femmes éprouvent le besoin de se sentir entourées d'autres femmes dans leurs

démarches vers l'emploi. Elles se sentent mieux comprises ou elles se sentent simplement confortées dans les démarches qu'elles entreprennent. Dans ces cas-là, le conseiller peut orienter la personne vers des modules de formation ou de réinsertion spécifiquement dédiés aux femmes.

C'est notamment pour rencontrer ces besoins que j'ai proposé au Gouvernement wallon, dans les modifications du décret relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle dont nous parlions tout à l'heure, de réintégrer les femmes rentrantes dans les publics éligibles. Ce sera bientôt soumis au vote ici au sein du Parlement.

Dans le cadre de leur accompagnement personnalisé, les publics les plus fragilisés bénéficient en outre d'une prise en charge par un assistant social dont l'expertise et le réseau d'opérateurs partenaires viennent renforcer l'action des conseillers référents et contribuent à lever les obstacles à l'insertion professionnelle.

Les opérateurs avec lesquels les assistants sociaux collaborent sont notamment les Sociétés des logements sociaux, l'AWIPH, les services agréés et subventionnés, les CPAS, les services sociaux, les services de médiation de dettes et de lutte contre le surendettement, les centres de planning familial, les centres de guidance, les maisons médicales, les services d'aide en milieu ouvert.

Enfin, lorsqu'ils arrivent en fin de droit aux allocations d'insertion, tous les demandeurs d'emploi reçoivent systématiquement un courrier qui les incite à demander le maintien de leur inscription au FOREm. Le maintien de l'inscription leur permet, en effet, d'accéder à cet accompagnement individualisé, à toutes les formations organisées par le FOREm ou ses partenaires, et bien sûr de recevoir des offres d'emploi qui correspondraient à leur profil. Le maintien de l'inscription comme demandeur d'emploi permet également de remplir les conditions d'accès à certaines aides à l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse. Je constate qu'il y a des démarches, qu'il y a des initiatives. J'en connaissais déjà certaines. Sont-ils assez efficaces ? Si je vois ces chiffres ici, je ne le pense pas. Vous n'avez pas répondu à cette question de savoir s'il faut vraiment intensifier ou changer les démarches actuelles. À mon avis, cela ne va pas qu'il y ait plus de 66 % des Wallons dans ce public cible et que l'on n'arrive pas à prévoir les méthodes adéquates.

Vous avez expliqué comment cela se passe avec l'accompagnement individualisé, si les femmes veulent, et vous avez dit aussi qu'il est important qu'elles soient

dans un cadre, que cela aide beaucoup de femmes, mais aussi des hommes parfois dans le contexte, sitôt accompagnées aussi d'autres personnes avec le même destin. Pour cela, je voulais vous présenter aujourd'hui une initiative qui fonctionne depuis déjà quelques années en communauté germanophone – peut-être que vous la connaissez déjà –, c'est le projet FridA, Frauen in den Arbeitsmarkt – en français : femmes au marché du travail.

C'est un projet qui est soutenu par la FSE et la communauté germanophone et reconnu par notre FOREm, l'Arbeitsamt der DG. Il s'agit d'un projet spécialement développé pour faciliter l'arrivée ou le retour de femmes sur le marché du travail. Il s'agit d'un cours gratuit qui est donné pendant neuf mois aux femmes, qui sont donc formées pendant quatre mois de cours théoriques. En plus, il y a 10 à 15 semaines de stages, organisées à mi-temps, à raison de 15 heures par semaine et c'est bien conciliable avec la vie privée. Ils ont même prévu la garderie pour les enfants. C'est un programme très complet. Je voulais vous demander de vous renseigner – si vous ne connaissez pas encore cette initiative – sur FridA qui a beaucoup de succès en communauté germanophone et qui pourrait être une démarche pour le FOREm. Mais c'est à vérifier, c'est juste une idée.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE FOREM ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES FEMMES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le FOREm et le marché du travail des femmes ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, récemment, on a eu des chiffres sur l'intégration des femmes sur le marché de l'emploi. On le sait, c'est déjà plus dur quand on est une femme, mais cela a l'air d'être encore plus dur quand on est une femme d'origine étrangère. C'est un fait.

(Réaction d'un intervenant)

Je ne dis pas que les femmes ont plus de mal, je dis que c'est plus compliqué à l'heure actuelle à cause des structures du marché du travail. On peut essayer de nier les réalités. J'ai toujours été frappé dans le débat public, comme on n'osait pas dire les choses de peur de vexer, mais c'est une réalité c'est un chiffre.

(Réactions dans l'assemblée)

Madame la Ministre, on le sait, les structures du marché travail font qu'il est plus dur pour une femme de

pouvoir être sur ce marché. Souvent, elles sont les plus présentes sur des emplois précaires, des emplois à temps partiel.

On sait également les différences de salaire à travail égal, mais il y a une complexité supplémentaire pour les femmes d'origine non belge, qu'elles soient européennes ou non européennes, puisque l'intégration des femmes dites belges et sans origine étrangère est de 70 % sur le marché de l'emploi, alors que pour les femmes d'origines européennes, voire non européennes, les taux varient entre 30 et 40 %. Il y a vraiment une différence très importante.

Madame la Ministre, voici deux questions très précises. La première, vous êtes-vous entretenue avec votre Collègue, Mme Simonis, pour avoir une analyse plus affinée de cette question et surtout avoir des directions en matière d'action ? Deuxièmement, y a-t-il des stratégies spécifiques qui sont mises en place pour répondre à ce défi spécifique ? Cela relève de l'intégration, mais l'intégration doit être dans les deux sens. Il faut aussi que des personnes qui font des efforts égaux soient récompensées de la même manière et il n'y a pas de raison de penser que l'on aurait des femmes d'origine étrangère qui fassent moins d'efforts pour s'intégrer dans le marché de l'emploi et que c'est cette explication-là qui voudrait répondre à ce chiffre.

Les efforts sont les mêmes, sont parfois même plus importants, mais les résultats moins fructueux et donc il faut mettre sur pied une stratégie spécifique en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, effectivement, les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'emploi et à la formation sont déjà bien connues et se cristallisent souvent autour de questions de conciliation vie privée – vie professionnelle – vous avez vu qu'autour de moi, les hommes qui m'accompagnaient sont déjà rentrés, donc ce ne sont pas toujours les femmes. Aujourd'hui, heureusement les choses évoluent ; il existe la conciliation de garde d'enfants et de mobilité ou des freins liés à des perspectives salariales ou à des conditions de travail plus précaires et décourageantes pour les femmes qui brident leurs aspirations.

Ces raisons, auxquelles s'ajoutent régulièrement des questions de qualification ou d'inadéquation entre les compétences proposées et celles attendues sur le marché de l'emploi, expliquent le taux d'emploi particulièrement faible des femmes immigrées d'origine extra européenne.

Bien que les politiques structurelles ne visent pas ce groupe de demandeurs d'emploi, considérant davantage

les critères liés aux profils socioéconomiques et culturels, l'âge, leurs revenus, la qualification, ces femmes sont, de facto, bénéficiaires de nos politiques d'emploi et de formation par leur appartenance aux catégories de demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

C'est la raison pour laquelle j'ai notamment veillé à introduire dans l'avant-projet modificatif du décret relatif aux CISP, adopté en première lecture par le Gouvernement, les personnes réintégrant le marché de l'emploi comme une catégorie de public cible.

Nous savons que cette catégorie concerne principalement les femmes.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives existent sur le terrain, qui ont été développées dans le cadre de nos politiques d'emploi, de formation ou d'insertion socioprofessionnelle, s'adressant spécifiquement aux femmes ou aux femmes immigrées, mobilisant des méthodologies spécifiques et adaptées à leur situation.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations dans l'emploi et de la gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises et les organisations, une mission a été confiée à la FGTB et à la CSC, au travers des ASBL la CEPAG et la FEC – Formation, Éducation et Culture. Cette mission consiste en un travail de sensibilisation et de formation. Elle est menée auprès des délégués syndicaux pour les aider à identifier et de remédier aux causes de discrimination, en particulier en matière d'origine culturelle ou ethnique, de genre, mais aussi de handicap, et à tenter de démonter les préjugés.

Un consortium qui lie le FOREm, HEC-ULg et le CRIPEL mène, par ailleurs, un travail de fond et de sensibilisation, avec le soutien du centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, mais cette fois auprès des entreprises, des directions, des ressources humaines, des chefs d'entreprises et des cadres, pour encourager la gestion de la diversité des ressources humaines comme facteur de croissance, d'innovation et de compétitivité.

Le parcours d'accueil et d'intégration prévoit quatre phases dont une dernière phase d'insertion socioprofessionnelle.

Cette dernière phase du parcours, qui n'est rendue obligatoire que sur la base des besoins identifiés par le Centre régional d'intégration au moment du bilan d'accueil, permet donc d'opérer le relais vers une démarche d'insertion socioprofessionnelle et de mise à l'emploi, pour laquelle 5 millions d'euros ont été débloqués.

Comme j'ai pu l'évoquer en réponse à votre question posée en commission fin octobre dernier, ces moyens seront dédiés à renforcer les screenings de compétences, l'accompagnement dans la reconnaissance

des diplômes et la validation des compétences, les modules de français langue étrangère, l'offre de formation qualifiante ou préqualifiante, le *jobcoaching* et la mise à l'emploi. Bref, les modalités plus précises de mise en œuvre de ce dispositif sont en cours d'élaboration.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je m'étonne, dans l'énumération que vous avez faite, de ne pas retrouver Mme Simonis ni de dispositif spécifique avec votre collègue. Pourtant, cela relève de ses compétences aussi d'avoir un lien, car s'il y a toutes les aides que l'on peut apporter à un public cible, il y a aussi l'accueil que la société leur réserve et c'est dans les deux sens qu'il faut travailler. Peut-être que, pour l'autre partie, tout ce qui est sensibilisation, mise en contact, Mme la Ministre Simonis pourrait être compétente, en la matière. Il serait donc intéressant que vous puissiez prendre contact avec elle, surtout que cela ne devrait quand même pas être trop compliqué et d'élaborer une stratégie commune.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE CONTRÔLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SMS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le contrôle des demandeurs d'emploi par SMS ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, j'aime bien tout ce qui concerne les nouvelles technologies et j'ai donc trouvé intéressant de dire : « Pour le contrôle de demandeurs d'emploi, on ne serait peut-être plus obligé d'avoir une présence physique. On pourrait très bien travailler avec les moyens de technologie, que ce soient les SMS, les courriels, pour prouver qu'il y a une recherche active d'emploi ». Cela pose quand même quelques questions.

Dans quelle mesure envisagez-vous ce plan, car on a l'impression que, pour vous, vous avez comme idée que la recherche active d'un emploi est juste une corvée que l'on impose aux demandeurs d'emploi et que, s'il faut bien la vérifier, on va essayer de vérifier, mais de la manière la plus légère possible ? La recherche active d'emploi, c'est aussi la rencontre avec le conseiller FOREm, c'est tout un encadrement, et donc il ne faut pas perdre cela, sinon cela n'a aucun intérêt de procéder à un contrôle d'une recherche active.

Qu'en est-il de ceux qui n'utiliseraient pas ces moyens technologiques, car ils ne le peuvent pas ? Cela veut dire que celui qui ne peut pas doit aller voir son conseiller FOREm et celui qui peut, il peut se permettre

d'envoyer quelques courriels et dire : « Regardez, j'ai envoyé quelques CV. Merci et bonsoir ».

Troisième aspect, dans cette recherche active qui serait contrôlée, qu'en est-il en matière de fraude ? Il est quand même beaucoup plus simple de travestir la réalité en envoyant quelques courriels – j'ai même lu une possibilité par SMS, c'est d'ailleurs l'intitulé de la question – que quand vous avez face à vous, un conseiller qui connaît le métier et qui est là pour vous aider et vous aiguiller.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, il convient de distinguer les processus en matière de contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi, des pratiques d'accompagnement et de formation.

L'intégration du contrôle de la disponibilité au sein du FOREm est prévue le 1er janvier 2016. La volonté du Gouvernement et du FOREm est de simplifier les différents processus actuels de contrôle, dans le respect des cadres légaux, afin d'aboutir à un système plus humain et plus efficient, mais cette simplification n'ira pas jusqu'à contrôler les demandeurs d'emploi par SMS, si cela peut vous rassurer.

Indépendamment de ce qui concerne directement le contrôle de disponibilité, le FOREm utilise largement certains canaux pour rendre plus efficient l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Dans le cadre des interactions régulières entre le demandeur d'emploi et son conseiller-référent, l'utilisation du courriel et du téléphone, en ce compris le SMS, est déjà largement répandue, que ce soit pour faire un suivi du plan d'action, dans le cadre de l'accompagnement, ou pour faire parvenir des informations aux demandeurs d'emploi. Il y a donc des demandeurs d'emploi qui reçoivent des informations sur des postes disponibles, des emplois disponibles dans leur région grâce à des SMS, comme des opportunités d'emploi ou de formation, l'organisation de séances d'information ou de salons de l'emploi – tout à l'heure, on parlait du salon de l'emploi qui a été organisé récemment à Charleroi –, mais aussi pour obtenir rapidement d'éventuelles précisions quant à la situation du demandeur d'emploi.

Le call center est utilisé pour contacter immédiatement les demandeurs d'emploi les plus diplômés après leur première inscription au FOREm, pour leur proposer les modalités d'accompagnement les plus appropriées. Un accompagnement à distance est également prévu pour les publics les plus autonomes dès 2016, dans le cadre de la Garantie jeunesse.

Le canal SMS, vous en conviendrez, est assez peu propice pour interagir dans le cadre de l'accompagnement, mais est utilisé pour communiquer

des informations factuelles, proposer des opportunités d'emploi, rappeler les détails d'un rendez-vous ou promouvoir une séance d'information, par exemple.

Le FOREm, en particulier via les opérateurs PMTIC, les centres de formation tertiaire et les centres de compétence, organise de manière régulière des formations à l'utilisation des outils informatiques. Ces formations, dans les centres de compétence, peuvent débiter par un module baptisé « miniTIC », destiné à découvrir l'environnement bureautique et Internet.

D'autres formations plus spécialisées sont orientées à l'utilisation d'outils tels qu'Outlook ou de navigateurs Internet. Ces formations peuvent être organisées en centre de formation et parfois à distance. Actuellement, le FOREm développe, en collaboration avec la société Microsoft, des formations à l'usage d'Office 365 et à l'utilisation du *cloud* comme outil de partage.

Au niveau des équipements, l'utilisation de tablettes vient progressivement compléter les ordinateurs de bureau standards. Quelques expériences de formation utilisent déjà les smartphones. L'utilisation de ces nouveaux moyens technologiques est généralement liée à un cursus de formation professionnelle à un « métier ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

Si je comprends bien, le canal d'information ne va que dans un sens et pas dans l'autre. Me voilà rassuré ! Il est clair qu'il faut utiliser les moyens de nouvelles technologies quand cela permet d'avoir de l'aide, mais comme cela était présenté dans l'article, force est de constater que l'article présentait les choses comme si c'était un remplacement du fonctionnement existant. C'est pour cela que je ne pouvais pas en croire mes yeux et j'ai préféré vous poser la question pour que mes oreilles rassurent ce que mes yeux avaient lu. Je vous remercie et je passerai une meilleure soirée grâce à vous.

Mme la Présidente. - Je me retrouve à la question 23, avec une demande de Mme la Ministre de pouvoir regrouper la 23 et la 27, c'est à dire les mesures pour augmenter l'emploi des seniors et l'étude Golden Âge Index 2015.

J'ai besoin de la Commission pour le faire.

Chers collègues, est-vous d'accord pour que ces deux questions soient regroupées.

M. Bouchez (MR). - Pour moi, il n'y a pas de difficultés.

Mme la Présidente. - Madame Baltus-Môres, puis-je vous demander de prendre la présidence, s'il vous plaît ?

(Mme Baltus-Môres, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - C'est une première. J'espère que je le ferai bien.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES MESURES POUR AUGMENTER L'EMPLOI DES SENIORS »

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ÉTUDE « GOLDEN ÂGE INDEX 2015 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Bouchez, sur « les mesures pour augmenter l'emploi des seniors ».
- de Mme Zrihen, sur « l'étude « Golden Âge Index 2015 » ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, une étude du consultant PwC estime que la Belgique est tout d'abord un mauvais élève en matière d'emploi des seniors, et surtout que si la Belgique exploitait ses seniors dans le sens positif des choses, c'est-à-dire permettrait à ces seniors de donner tout ce qu'ils ont encore envie de donner et peuvent donner, que l'on pourrait augmenter le PIB de près de 10 %.

C'est un chiffre colossal qui se cale en Suède où les chiffres sont extrêmement différents. Sur la tranche 55-69 ans, on a un taux d'activité en Suède de plus de 60 %, alors que ce taux d'activité est de 30 % un tout petit 30 %, du côté belge.

Face à cette situation, il existe plusieurs possibilités pour permettre à ces seniors de rester à l'emploi. C'est, tout d'abord, d'envisager d'autres fonctions – des fonctions de consultance, de tutorat – et également leur permettre de rester sur le marché de l'emploi via de la formation continue, tout au long de la vie. Ces différentes politiques permettent de maintenir des aînés au travail.

Contrairement à une idée reçue, les pays qui ont le plus haut taux d'activité des seniors ont, en général, le plus haut taux d'activité des juniors sur le marché de l'emploi. Contrairement à ce qui consisterait à penser que l'on aura un nombre d'emplois limité et que si ces emplois sont pris par l'un, ils ne peuvent pas être

occupés par l'autre, on sait très bien que l'économie et le marché de l'emploi ne fonctionnent pas comme cela et que les marchés de l'emploi qui fonctionnent bien arrivent à intégrer les deux extrêmes, c'est-à-dire l'aube et la fin d'une carrière.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette enquête ? Cela confirme-t-il les chiffres et l'analyse que vous avez sur le marché de l'emploi, et plus particulièrement en Wallonie ? Deuxième élément, quelles sont les mesures que vous envisagez, par rapport à cela ? On peut d'ailleurs faire le lien avec les aides à l'emploi, à un moment donné. Ces aides à l'emploi doivent-elles, alors, être utilisées dans un tel cadre ?

J'avais dit deux questions, il y en aura peut-être une troisième. En matière de formation et du rôle du FOREM, ne considérez-vous pas, d'une certaine manière, que ce sont des lacunes de notre système de formation qui peuvent expliquer ce constat en ce qui concerne le peu d'employabilité de nos aînés ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - C'est bien d'une étude récente de la « Golden Âge Index 2015 », de la société PwC qu'il s'agit et qui signale que la Belgique pourrait augmenter son PIB de 10 % si elle organisait mieux le travail des aînés, c'est-à-dire les 55 ans et plus. En termes de chiffres, la Belgique, actuellement, est à la 27e place sur 34 au classement des pays de l'OCDE. Notre pays, au cours des 10 dernières années, est quand même passé de la 33e à la 27e place. Il y a quand même une évolution en la matière, même si l'on peut considérer que, par rapport à la moyenne, d'après Peter De Bley, qui est chez PwC Belgique, il y a quand même un léger retard.

En 2013, c'est 41,7 % des 55-69 ans qui étaient au travail. C'est la Suède qui occupe, actuellement, la première place du groupe des pays de l'OCDE. Malheureusement, dans l'information diffusée par les médias, on ne tient pas compte du phénomène de crise qui perdure et paralyse les sociétés européennes. De plus, l'étude se base sur des hypothèses à partir d'un classement qui entraîne une certaine forme d'absence, je dirais, de légitimité.

Peut-on comparer la Belgique et la Suède ? Les ressources sont-elles les mêmes ? La moyenne d'âge de la population ne diffère-t-elle pas ? Comment se positionne la Région wallonne face à une telle étude ? Comment coupler de manière – et ceci, c'est pour progresser – complémentaire, une politique de mise à l'emploi des jeunes avec une politique d'évolution de carrières des seniors ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, Monsieur le Député, en dehors de l'écho que l'étude de PwC a pu recevoir dans la presse, je n'ai pas eu l'occasion, Monsieur Bouchez, de prendre connaissance de l'approche du consultant, des résultats de l'analyse ou des recommandations préconisées.

Si la question de l'emploi des travailleurs âgés, en Wallonie, doit retenir toute notre attention, la situation n'est pas pour autant une situation dramatique. Les calculs de l'IWEPS, sur la base de données d'Eurostat, de la DG STAT et de l'enquête sur les forces de travail, font état d'un taux de chômage moyen, pour la période entre 2005 et 2014 et, pour la population des 50-64 ans, de 5,7 %, alors que la moyenne européenne pour le même public, pour la même période s'élève à 6,7 %. Si l'IWEPS identifie un groupe cible prioritaire par rapport à la situation du marché de l'emploi wallon, il s'agirait plutôt des jeunes.

En Wallonie, le taux de chômage des jeunes est trois fois plus important que celui de la catégorie des 25-49 ans. En revanche, le taux de chômage des âgés est près de deux fois moins important que celui de la classe d'âge intermédiaire.

L'évolution de la structure démographique de notre Région et les modifications des régimes de fin de carrière doivent nous conduire à maintenir des systèmes qui permettent aux travailleurs âgés de poursuivre leur carrière dans les meilleures conditions possible.

Dans cette optique, la Wallonie dispose de nouveaux leviers : ceux qui ont été transférés dans le cadre de la sixième réforme de l'État, que ce soit le Fonds de l'expérience professionnelle ou toutes les aides qui s'adressent aux travailleurs âgés, dans le cadre de la politique des groupes cibles. Je pense aux réductions de cotisations sociales pour travailleurs âgés, aux compléments de reprise de travail, aux réductions de cotisations sociales pour tuteurs, par exemple.

Pour 2016, le Gouvernement wallon a décidé de maintenir son effort budgétaire pour que ces mesures se poursuivent à hauteur de leur financement avant la réforme de l'État.

Parallèlement, une réflexion sur l'évolution de ces dispositifs dans le contexte socio-économique wallon a été entamée avec les partenaires sociaux dans le cadre de la discussion du Pacte pour l'emploi et la formation, que ce soit, Monsieur Bouchez, effectivement, à travers la thématique de la réorganisation de la réforme des aides à l'emploi, de l'évolution des incitants financiers à la formation continuée des travailleurs, ou encore via une troisième thématique – et vous l'avez abordée dans votre troisième question – de la réforme de l'alternance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, vous donnez quand même une indication intéressante, vous faites un choix, vous dites : « Il faut travailler sur l'emploi des jeunes ». Vous apportez directement un bémol, en disant : « Les réformes présentes nous imposent d'une certaine manière de travailler également sur l'emploi des aînés ».

Encore une fois, dans cette approche, il y a quand même l'idée de considérer qu'un emploi prend la place d'un autre. C'est ce que j'expliquais dans la question. Effectivement, il faut faire en sorte qu'un jeune ne rentre pas dans le chômage et surtout pas dans le chômage de longue durée – et cela, je vous rejoins, c'est la priorité –, mais on ne fera pas l'économie de réformer l'organisation de notre marché du travail et certainement de l'économie, puisque l'un est lié à l'autre, pour permettre aussi de maintenir ses aînés au travail.

En effet, l'enjeu des retraites est aussi relatif à cela. Il y a encore des personnes qui partent trop tôt du marché de l'emploi, par rapport aux années de cotisations. Ce serait donc un enjeu de leur permettre de rester dans les entreprises. C'est aussi un enjeu de politique de négocier avec ces entreprises et d'envisager des évolutions tout au long de la carrière. On parlait de la formation – point fondamental – des aides à l'emploi où, là aussi, il faudra peut-être envisager – pourquoi pas, je réfléchis à voix haute – un bagage d'aides à l'emploi que l'on pourrait utiliser tout au long de sa carrière à des moments différents, selon différents enjeux. Mais en tout cas, il faudra rendre plus de souplesse et plus d'autonomie aux travailleurs, pour qu'ils puissent faire face aux enjeux de sa carrière.

Je dirais « oui », première priorité, ne pas rentrer dans le chômage de longue durée, mais on ne fera pas l'économie de ce travail des seniors.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - J'insiste sur tout l'intérêt que nous avons à ce que les jeunes ne se retrouvent pas en dehors du marché de l'emploi. En termes de priorités, il est fondamental, d'autant plus qu'en ce qui concerne les personnes de plus de 55 ans, lorsque l'on fait une étude un peu plus approfondie, on se rend compte que, en général, celles qui se retrouvent dans cette situation l'ont été à cause de conditions économiques et de l'intérêt qui a été largement soutenu pour que certaines restructurations se fassent, principalement.

Par rapport à cela, il serait donc aussi extrêmement intéressant de revenir vers une valorisation de ce travail après 55 ans en tenant compte, à chaque fois, des conditions tout à fait particulières de l'emploi dans lequel se trouve la personne. On ne peut pas comparer un travail de col blanc avec certains types de travail, dans un secteur plus industriel. En particulier au secteur de la sidérurgie. Les comparaisons sont donc intéressantes, mais on m'avait dit que l'on ne comparait

pas si l'on n'était pas dans le même type de panier. Là, la comparaison que fait souvent l'OCDE me semble plutôt ambiguë, simplement peut-être pour conforter un certain point de vue.

(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'INSCRIPTION SYNDICALE AU SEIN DU FOREM »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'inscription syndicale au sein du FOREM ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, je dois avouer que je suis un peu surpris. En Belgique, on a cette idée fabuleuse de faire payer les allocations de chômage, pour une bonne partie, par les syndicats, mais ici, on se retrouve avec des informations, au sein du FOREM, pour inciter les gens à adhérer à un syndicat, en vue de percevoir leurs allocations de chômage.

Je m'étonne sur deux angles. Le premier c'est de savoir si c'est vraiment le rôle du FOREM que de valoriser les syndicats de la sorte, car après, les syndicats vont nous dire : « On a un taux d'adhésion extrêmement élevé », mais dans de telles conditions, ce n'est pas compliqué. Vous êtes quasiment obligés de passer par eux et ils sont devenus des acteurs institutionnels, au même titre que n'importe quelle administration et, surtout, je m'étonne du fait qu'il existe la CAPAC. Il existe un organe public qui est mis sur le même pied d'égalité que les autres.

Je voudrais quelques éclaircissements par rapport à cela. Êtes-vous au courant de cette pratique ? Si oui, qu'en pensez-vous ? Comment vous positionnez-vous par rapport à cela ? Ce n'est quand même pas la même chose que d'informer les gens sur le fait qu'ils doivent s'inscrire pour obtenir des allocations de chômage. Même si je ne doute pas de la nécessité de passer cette information administrative, mais de là à faire la promotion d'un syndicat, quel qu'il soit d'ailleurs, c'est quand même assez problématique pour une institution publique. Encore une fois, la liberté syndicale intègre le fait et la liberté d'adhérer, de s'affilier, mais aussi la liberté de ne pas le faire. Présentée de la sorte, je trouve que cette liberté se trouve un peu atténuée et vous savez à quel point je suis attaché à ce concept.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, lorsqu'une personne s'inscrit comme demandeur d'emploi, le FOREm veille à ce qu'elle dispose des informations essentielles à l'exercice de ses droits et au respect de ses obligations.

À cette fin, le FOREm organise des séances d'information.

Une convention de partenariat conclue entre la Région, le FOREm, les ASBL CEPAG et SOS Dépannage, dans le cadre du plan d'accompagnement des chômeurs, et prévoit qu'une partie de ces séances d'information est assurée par ces ASBL d'éducation permanente.

Ces deux ASBL bénéficient, depuis près de 10 ans, d'une subvention du Gouvernement wallon, afin d'organiser une information et un conseil de première ligne à l'intention des demandeurs d'emploi visés par l'accord de coopération du 1er juillet 2004, relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs, et ce, en amont de l'accompagnement général développé par le FOREm.

Lors de ces séances, les personnes sont informées du fait qu'elles doivent s'inscrire auprès d'un organisme de paiement de leur choix pour introduire une demande d'allocations. Il est important de souligner que les séances d'information et les conseils de première ligne organisés par les ASBL sont accessibles à l'ensemble du public visé par l'accompagnement individualisé, dans le respect du principe de transparence et d'égalité entre demandeurs d'emploi et du principe de neutralité de l'information prodiguée.

Le FOREm n'a, en ce qui le concerne, pris aucune initiative visant à mettre à disposition des personnes, des formulaires d'inscription à un organisme de paiement, cela répond à votre question sur la liberté.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Si j'ai bien compris, vous me dites que ce n'est pas le FOREm qui le fait, mais les structures avec lesquelles nous travaillons. C'est un peu chou vert et vert chou. C'est un peu compliqué d'agir de la sorte. Si l'on fait des similitudes en matière de marchés publics, on a quand même une tendance, dans la législation, de dire que l'on est responsable pour ses sous-traitants. Ici, d'une certaine manière, on peut considérer que ces informations se font via des sous-traitants, toute proportion gardée, mais le mécanisme, la logique intellectuelle est la même.

Je suis donc quand même un peu surpris que vous ne disiez pas « Il y a des raisons de liberté et nous demanderons donc à être attentifs de ne plus diffuser de telles informations », car alors demain, on pourra aussi conseiller peut-être la meilleure mutuelle, celle qui rembourse le plus, celle qui offre les montures de lunettes de marque, sans limitation. On peut rentrer dans

ces logiques-là, mais je ne pense pas que ce soit le rôle d'un organisme public d'agir de la sorte. Vous me dites que ce n'est pas le FOREm qui se salit les mains, c'est un autre, mais vous travaillez avec cet autre. La réponse est particulière et vous devriez demander au FOREm que ces structures ne fassent plus la promotion d'organisations syndicales.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES SÉANCES
D'INFORMATION SUR LES DROITS ET
OBLIGATIONS DES DEMANDEURS
D'EMPLOI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les séances d'information sur les droits et obligations des demandeurs d'emploi ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, finalement, on est un peu dans le même thème. J'ai cru que vous répondiez à la question suivante, mais c'était sans compter sur votre attention. Il est vrai que les deux auraient pu être jointes.

La question est de savoir, sur le fond, ce que l'on dit lors de ces séances d'information aux demandeurs d'emploi. Puisqu'il m'a été rapporté que, en réalité, on se retrouve dans des séances d'information où l'on explique comment percevoir des allocations d'insertion, par exemple sans se faire refuser par l'ONEM, et que l'on explique surtout les droits que l'on a en matière de chômage. C'est important. Il faut aider les gens dans ce magma administratif, car objectivement, il est très difficile de s'y retrouver. Nous-mêmes, alors que l'on est du côté du législateur ou de l'exécutif, il est compliqué de savoir tous les mécanismes existants. Ne pensez-vous pas que ces formations doivent surtout être axées pour trouver un emploi ?

Je n'ai pas parlé pour rien des allocations d'insertion. Il y a quand même un débat qui s'installe en Wallonie. Par rapport à cela, Madame la Ministre, il y a un côté où j'ai le sentiment que, en Wallonie – et peut-être encore plus dans certaines provinces que dans d'autres – on insiste vraiment sur le fait : « Vous sortez de l'école, comment faire pour avoir des allocations de chômage ». Surtout, dans le nouveau système : « Y aurais-je droit ou pas ? Dois-je terminer plus tôt, pas plus tôt ? ». Cela n'a pas beaucoup de sens. Quand on est jeune, le but, c'est quand même de trouver un emploi et il faut l'aider à trouver un emploi et ne pas rentrer dans cette fatalité selon laquelle son avenir doit passer obligatoirement par le chômage. Par rapport à cela, Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer si vous avez un droit de

regard sur les informations données et surtout votre sentiment par rapport à cette situation ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, effectivement, lorsqu'une personne s'inscrit comme demandeur d'emploi au FOREm, il est important qu'elle en saisisse toute la portée. L'inscription génère certains droits, mais aussi certaines obligations. Cette partie-là de ma réponse aurait pu aussi en effet figurer dans votre question précédente.

La réglementation chômage étant extrêmement complexe – elle connaît aussi pas mal d'évolution – il est clair que les demandeurs d'emploi ne maîtrisent pas ou ne comprennent pas toujours exactement les obligations qui leur incombent. Les séances d'information sur les droits et devoirs visent à donner une information objective sur ce qu'ils sont en droit d'attendre du Service public de l'emploi et en retour ce qui est attendu d'eux.

Si ces séances fixent le cadre, elles présentent aux participants, l'ensemble des outils et leviers à leur disposition en vue d'une insertion ou réinsertion la plus rapide et durable possible. C'est ainsi que leur sont expliquées les possibilités de consulter les offres d'emploi gérées par le FOREm, de mettre leur CV en ligne, de bénéficier de conseils en recherche d'emploi et d'orientation, en libre accès, de reprendre une formation, de valider leurs compétences, de faire un stage, éventuellement à l'étranger, de bénéficier d'un soutien, le cas échéant, pour postuler en Flandre. Toute à l'heure, on parlait encore de cette mobilité et de la présence de travailleurs en Flandre.

Au-delà des premiers conseils et pistes d'action évoqués lors de ces séances collectives, les demandeurs d'emploi nouvellement inscrits ou réinscrits, bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et seront encadrés par un conseiller référent, dans les quatre mois qui suivent leur inscription, pour autant qu'ils n'aient pas trouvé un emploi entre-temps.

Je peux vous dire que, de manière assez spontanée, les questions qui surgissent lors de ces séances sont relatives à : « Comment je m'en sors ? Je suis jeune, je sors de l'école, j'ai 25ans passé. Comment je fais pour vivre et pour assumer si j'ai envie de fonder un foyer ou d'acheter une maison ? ». Clairement la question des allocations vient assez spontanément de la part des demandeurs d'emploi aussi et c'est assez logique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Madame la Ministre. Je pense – et cela fera échos certainement à la question suivante – qu'il y a, d'une certaine manière, un problème de mentalité. La première démarche quand vous cherchez de l'emploi est de vous dire : « Comment vais-

je trouver un job ? ». On a l'impression que, encore une fois, il y a cette fatalité selon laquelle on rentre dans la logique : « Je suis au chômage, donc il faut bien que j'aie une allocation de chômage et comment puis-je faire pour l'avoir et surtout ne pas être trop embêté ? ». Ce n'est pas une mise en accusation d'un public, certainement pas, je ne me permettrais pas, c'est plutôt le reflet d'un contexte, d'un état d'esprit dans notre région et j'en parlerai dans la prochaine question. Mais, fondamentalement, il y a un souci par rapport à cela. Je crois que du côté du FOREm, on ne doit pas non plus gérer les choses comme si c'était la fatalité. Dans le discours à faire passer, il y a aussi des éléments d'encouragement et des perspectives à offrir aux demandeurs d'emploi, en leur indiquant bien qu'être demandeur d'emploi, cela ne doit être qu'un moment déterminé dans la vie duquel on doit essayer de s'en sortir le plus rapidement.

Par rapport à cela, Madame la Ministre, j'entends bien les questions qui arrivent par ces différentes personnes et c'est tout à fait légitime de savoir quel sera son statut. Mais encore une fois, la motivation à la mise à l'emploi doit être impérative et doit se faire immédiatement particulièrement pour le jeune public. C'est surtout cela que je trouve assez effarant, parce qu'une société dans laquelle les jeunes n'ont plus de perspectives ou d'espoir, c'est une société qui va connaître d'importants troubles. Cette répétition permanente de dire que les jeunes n'ont plus de perspectives n'est pas non plus de bon ton. Dans le discours politique et dans l'état d'esprit que l'on peut insuffler à sa population, on influence également grandement les mentalités.

D'ailleurs, à ce titre, et je conclurai par là, ce serait intéressant que lors de ces séances d'information, on initie également par exemple, au travail indépendant. Créez votre emploi – je n'en doute pas, je ne fais pas de reproches.

C'est vraiment intéressant de dire : « Vous n'êtes pas dans une situation fermée, vous pouvez aussi avoir votre destin en main, du moins pour partie, et mettre des chances de votre côté ».

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE TAUX DE CHÔMAGE EN FLANDRE ET EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le taux de chômage en Flandre et en Wallonie ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, un chiffre qui doit nous interpeller, c'est le taux de chômage –

donc taux moyen en Belgique de 8, 8,5 % –, mais des différences importantes entre les deux Régions, puisque la Flandre est à peine un peu plus de 5 % alors que nous dépassons les 10 % ; puisque les derniers chiffres sont à 11,5 %.

Le constat est quand même assez impressionnant. Vous allez me dire qu'il n'est pas nouveau. En me disant cela, je n'ai rien inventé, puisque cela fait près de 30 à 40 ans – les années passant, cela fait près de 40 ans – que cette différence existe, mais la proportion ne semble pas se réduire.

Madame la Ministre, avez-vous des éléments d'explication ? On va certainement me parler aussi de déclin industriels, mais le problème des déclin industriels est que c'était un argument qui était audible dans les années 80, dans les années 90, éventuellement, mais, maintenant, il commence à dater, ce déclin industriel. On a reçu énormément d'argent, particulièrement dans les provinces les plus touchées – le Hainaut, Liège – on a reçu des fonds FEDER qui étaient censés nous relancer. On continue d'ailleurs à en recevoir et cela, j'ai toujours trouvé que c'était, quelque chose d'assez effarant, de voir des politiques qui se réjouissent de percevoir des fonds FEDER. Cela veut dire qu'ils sont contents d'être resté en dessous de la moyenne européenne, de zones développées malgré l'entrée de pays qui n'étaient quand même pas considérés comme des locomotives économiques, puisque l'on a quand même accueilli toute une série de pays de l'ex-bloc soviétique, qui ont d'ailleurs des croissances plus dynamiques que les nôtres. Mais, ils se disent qu'être en dessous de 75 % de la moyenne européenne en matière de développement économique, c'est très bien parce que cela nous permet d'avoir des fonds. Moi, je serais plutôt triste de savoir que l'on est encore éligible à ces fonds, surtout que cela date de la fin des années 80 maintenant.

Madame la Ministre, quelles sont les pistes de solutions ? Quels liens a-t-on avec la Région flamande pour comprendre ces différences ?

Je me refuse à penser que la Flandre a toutes les qualités et que nous aurions tous les défauts. Il y a certainement des différences de mentalité – c'est une certitude – des différences d'organisation dans notre société, et des choix politiques sur le plan économique qui ont été différents en leur temps.

Maintenant, il est temps d'agir ! Il y a différents plans lancés par la Région. Mais, au-delà, vous, en tant que Ministre de l'Emploi – parce que vous avez aussi un rôle qui est ingrat parce que vous héritez aussi de toute une situation économique sur laquelle vous n'avez pas une influence directe, puisque ce sont des collègues, que ce soit sur le plan fiscal, du côté de M. Lacroix, du côté économique, du côté de M. Marcourt – vous devez, après, gérer aussi les résultats de ces politiques. Néanmoins, quelles que soient les politiques menées sur

le plan économique, vous avez deux leviers malgré tout importants : l'emploi, c'est-à-dire toutes les structures du marché du travail et la formation.

Au niveau de la formation, j'ai parfois le sentiment – mais vous nous éclairerez certainement – qu'il n'y a pas toujours de lien entre les politiques menées par votre collègue, le ministre de l'Économie et vous. Je viens d'une région où il y a eu énormément d'investissements dans les nouvelles technologies. De nombreuses entreprises qui sont dans le parc Initialis, dans ce que l'on a appelé la *digital innovation valley*, me disent être obligées d'engager des Flamands ou des gens du nord de la France, parce qu'elles ne trouvent pas les compétences dont elles ont besoin, ce sont des compétences de programmeur, ce sont des compétences en matière informatique. C'est du haut niveau, mais ce n'est pas de ma faute. Quand on fait des plans de développement économique, que l'on investit de l'argent sur ces nouvelles technologies, il faut assumer derrière, il faut se dire que l'on a un marché de l'emploi qui va suivre et que surtout cela va donner de l'emploi aux publics visés.

Je pourrais citer des entreprises, mais je n'ai pas envie, dans ce cadre-ci, de les mettre à mal ou en tout cas de les prendre en exemple, mais vous pouvez faire le tour. Je ne peux pas croire que vous ne soyez pas au courant. Quand ils me disent, dans une région où il y a 25 % de chômeurs, qu'ils ont été obligés d'engager des Flamands ou des gens du nord de la France et qu'en plus ces gens continuent à vivre dans leur région d'origine, c'est hallucinant.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous éclairer par rapport à cela ? Il y a peut-être un problème de mobilité, tout simplement, ou peut-être un problème d'apprentissage des langues. En tout cas, il y a des problèmes, parce qu'il n'y a aucune autre raison qui pourrait expliquer un tel différentiel entre les deux Régions du pays qui, je le rappelle, pour les deux Régions, ont une politique fiscale extrêmement proche, puisque cela reste essentiellement fédéral, ont une politique en matière de cotisations sociales totalement identique, et ont une position géographique également très proche. Beaucoup de paramètres économiques sont totalement identiques, si ce n'est les paramètres gérés par les Régions, c'est-à-dire l'économie, en tout cas une partie, et l'emploi. C'est que les explications sont à trouver de ce côté-ci du niveau de pouvoir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, tout d'abord, je souligne que l'amélioration, en Wallonie, du taux d'emploi et la diminution du taux de chômage de 1,2 % observée au niveau des statistiques européennes et publiées par Eurostat, sont confirmées par notre service d'analyse du marché de l'emploi, au sein du FOREM,

qui se base sur les données administratives dont il dispose.

Ainsi, à la fin du mois d'octobre 2015, le taux de demandes d'emploi en Wallonie est de 15,2 %. À la même période, le taux observé en Flandre est de 7,7 %.

Si le taux de chômage est effectivement plus élevé en Wallonie qu'en Flandre, notons toutefois que la Wallonie voit son taux diminuer depuis plus d'un an. Par ailleurs, l'ampleur du recul observé en Wallonie est plus forte que celui observé en Flandre. Ainsi, le taux de chômage en Wallonie a commencé à diminuer en juillet 2014 de 0,6 %, alors que celui-ci connaissait une hausse de 4 % à pareille époque en Flandre. Cette tendance s'est confirmée au fil des mois, puisqu'en Flandre le taux de chômage ne s'est orienté à la baisse que depuis juillet 2015.

À la fin du mois d'octobre 2015, le taux de chômage en Wallonie connaissait un recul de 6,2 % en Wallonie ; il n'était que de -3,3 % en Flandre. Si nous pouvons nous réjouir de l'amélioration de la situation en Wallonie, nous ne pouvons évidemment pas nous en contenter.

La différence avec la Flandre est liée principalement à la structure de l'emploi – par exemple, les secteurs manufacturiers sont plus représentés au nord du pays – et corollairement aux volumes importants du travail intérimaire en Flandre favorisant des mouvements plus marqués entre l'emploi et la réserve de main-d'œuvre.

Néanmoins, faisant suite à l'accord de coopération interrégionale signé en 2005 entre le FOREm, le VDAB, Actiris, la Communauté germanophone via l'ADG et Bruxelles Formation, dans le but de mettre au travail un maximum de demandeurs d'emploi et de favoriser leur mobilité, le FOREm a mis en place les actions suivantes :

- un échange automatique des offres d'emploi entre le VDAB, le FOREm et Actiris ;
- la mise en place de conseillers bilingues dans chaque direction régionale. Ces conseillers proposent notamment des modules collectifs d'information sur le marché de l'emploi en Flandre, une aide à l'inscription au VDAB comme demandeur d'emploi libre et à la rédaction d'un curriculum vitae en néerlandais ;
- la mise en place d'une collaboration intensive avec le VDAB par la constitution d'équipes mixtes pour la gestion d'offres d'emploi émanant d'entreprises flamandes ;
- dans le cadre de la formation, la signature d'une convention-cadre entre le VDAB, le FOREm, Bruxelles Formation et l'ADG favorise et facilite la mobilité interrégionale des stagiaires en formation professionnelle.

Enfin, la collaboration entre les administrateurs généraux des services de l'emploi des trois Régions et

de la Communauté germanophone, qui se réalise au travers de Synerjob, cette fédération commune, favorise l'échange de bonnes pratiques et outils, par exemple la base de données Competent. On en a déjà parlé en séance publique. Concrètement, cela se traduit par l'utilisation d'une nomenclature commune, tant pour la description des compétences attendues dans l'exercice d'un métier, que pour la description des compétences des candidats, de manière à améliorer le *matching* automatique entre offres et demandes d'emploi. Tous ces efforts sont réalisés pour aller dans le même sens.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, je trouve que la première partie de votre réponse est un peu amusante. Si les arbres ne peuvent pas monter jusqu'au ciel, les taupes ne peuvent pas creuser en dessous de la terre. Ici, c'est la même chose. Quand vous êtes à 5 %, vous n'allez plus avoir des taux de diminution de 1 %. Tous les économistes vous diront que n'importe quel marché de l'emploi a toujours 2 à 3 % de chômage, certains rajoutent même que c'est souhaitable, mais c'est leur opinion, pour les équilibres sur le marché de l'emploi.

Vu le niveau qui est le leur, ce n'est plus possible d'avoir les mêmes taux, au contraire. Vous devez vous dire que s'ils arrivent encore à descendre, c'est qu'il y a un problème à ce niveau-là. S'il arrive encore à descendre par rapport au chiffre qu'ils ont...

Quant à nous, cette descente de 1,2 point, il faudra aussi vérifier quels sont ces chiffres. Sont-ce les chiffres d'inscription au FOREm uniquement ? Si c'est cela, vous ne pouvez pas nier... Il y a deux possibilités : soit vous admettez que l'activation des chômeurs a son effet et que les gens ont trouvé de l'emploi.

(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)

Alors, assumez-le jusqu'au bout. Ou alors vous me dites que non, que cela n'a eu pour effet que de sortir les gens des listes, mais alors ne vous targuez pas d'un chiffre du chômage qui a baissé. Vous ne pouvez pas, d'un côté, critiquer cette politique en disant : « Vous faites sortir des gens alors qu'ils mériteraient d'y rester » et de l'autre côté, sortir en tant que ministre de l'Emploi en Wallonie en disant : « Regardez, mes chiffres sont meilleurs qu'avant ». Il faut savoir ce que vous voulez. Ici, vous auriez dû me dire : « Malheureusement, le chiffre est de 1,2 point plus faible, parce qu'il y a eu cette procédure au niveau du chômage ». Sauf que vous avez une vision très pessimiste des choses, parce que vous considérez que ce 1,2 point, c'est uniquement des exclusions, vous ne considérez pas qu'à l'intérieur il y a des gens qui ont réellement trouvé un emploi ou qui ont été se former, parce que cette politique les a activés.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je vous arrête, parce que c'est ce que vous

dites pour l'instant. Je n'ai jamais dit cela dans ma réponse. Ni même partout ailleurs lorsque j'ai évoqué cette question.

M. Bouchez (MR). - Vous êtes bien d'accord que ce 1,2 point apparaît alors que la politique fédérale votée par le parti socialiste – c'est toujours intéressant de le rappeler – soutenue par un ministre-président socialiste, que la politique d'activation des chômeurs porte ses fruits. Ou alors vous me dites que c'est 1,2 point en plus de cette politique d'activation. Mais je ne crois pas que vous me le direz, parce que ce n'est pas vrai, ce n'est juste pas possible. Résultat des courses, vous ne pouvez pas vous prévaloir de chiffres comme si vous aviez réussi à faire baisser le chômage en Wallonie alors que, dans le même temps, votre parti n'arrête pas de critiquer ces mesures qu'il a pourtant votées. Il faut un peu de cohérence en politique.

La deuxième partie de votre réponse, c'est la mise en commun d'informations entre les différents organismes d'emploi. Je ne suis pas un grand partisan du fédéralisme à tout crin, parce que cela m'a toujours fait rire, on a voulu régionaliser l'emploi en disant : « Quand on aura notre destin en main, tout ira mieux ». Il faudra d'ailleurs le vérifier pour la Wallonie. En plus, maintenant, on passe notre temps à essayer de créer des plateformes – mais on est très libre dans mon parti pour discuter de cela – pour essayer de se réunir entre nous maintenant. Avant, on avait un organisme qui gérait l'emploi, on trouvait que ce n'était pas bien. On s'est dit que l'on allait en faire quatre, et quand on en aura quatre, on va essayer de faire en sorte que les quatre travaillent ensemble. Il faudrait l'expliquer au citoyen, c'est très intéressant.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est qu'à aucun moment dans votre réponse vous ne développez des points de la politique menée par votre collègue, M. Marcourt, pour me dire : « Regardez, là on a toute une série de perspectives, toute une série de gisements d'emplois ». Non, vous travaillez uniquement sur le fait de vous dire que, puisque l'information va mieux circuler, on va permettre à des Wallons d'aller chercher des emplois à Bruxelles et en Flandre.

Sur ce dernier point, il faudra certainement travailler sur l'apprentissage des langues, puisque le dernier bulletin de la Belgique francophone, s'il s'améliore là aussi, est loin d'être au même niveau que les autres Régions du pays.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PERSONNES AYANT PERDU LEUR DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les personnes ayant perdu leur droit aux allocations d'insertion ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, comme vous le savez parfaitement, le FOREm a rendu un rapport sur les Wallons et les Wallonnes qui ont perdu leurs droits aux allocations d'insertion. Entre janvier et juillet de cette année, 15 223 personnes ont été touchées par cette mesure.

Parmi ces personnes, seule une sur dix a trouvé un emploi, une sur cent suit une formation et encore plus inquiétant, le FOREm a perdu trace de plus de la moitié de celles-ci, c'est-à-dire un peu plus de 8 000 jeunes.

Dès lors, Madame la Ministre, comment analysez-vous ces chiffres, que ce soient ces jeunes même plus inscrits au FOREm ou encore le taux extrêmement faible de formation et d'accès à l'emploi, ces chiffres traduisent selon moi, le manque d'accompagnement et de suivi du FOREm pour ce public particulièrement fragile et interpellent également au niveau de l'offre de formation.

En effet, la grande majorité de ces personnes ayant perdu leurs droits aux allocations d'insertion n'a peut-être pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et est donc la première cible des formations dispensées par le FOREm. Toutefois, comme je l'ai indiqué, seule une personne suit une formation. Comment expliquez-vous cet échec ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il convient, tout d'abord, de préciser le cadre méthodologique de l'étude du FOREm dans laquelle figurent les chiffres que vous citez. En effet, la situation décrite correspond à une situation « clichée » au 31 août 2015.

Si l'on envisage la totalité des mouvements des 15 223 personnes qui ont perdu leur droit aux allocations d'insertion, ce sont 12,5 % des demandeurs d'emploi inoccupés qui ont connu un mouvement vers l'emploi, et non 10,7 %, et 4,6 % des demandeurs d'emploi inoccupés touchés par la mesure qui ont connu un passage à la formation, et non moins d'un pour cent.

Pour rappel, tout demandeur d'emploi inscrit au FOREm, qu'il soit en stage d'insertion ou bénéficiaire d'allocations, bénéficie d'un accompagnement personnalisé coordonné par un conseiller référent pour une durée minimale d'un an.

Les jeunes inscrits après les études se voient proposer un accompagnement très rapidement après leur inscription.

Le parcours de chaque personne se construit autour d'un plan d'action personnalisé que le conseiller référent et le demandeur d'emploi adaptent au fil du temps en fonction des résultats engrangés et de l'évolution de la situation de la personne.

La formation constitue un des leviers vers l'insertion, mais ne s'avère pas indispensable ou obligatoire en fonction de la situation de chaque demandeur d'emploi.

On peut citer deux facteurs principaux qui expliquent le taux de formation relativement faible de ce public.

D'une part, les personnes visées par la fin de droit aux allocations d'insertion sont souvent inoccupées depuis une longue période et sont donc plus difficilement mobilisables pour un projet de formation sur le long terme.

D'autre part, environ un tiers des demandeurs d'emploi inoccupés touchés par la mesure connaissent des périodes sporadiques d'emploi qui les empêchent de suivre une formation, mais qui s'avèrent trop courtes pour leur ouvrir le droit à des allocations de chômage sur la base du travail.

Pour rappel, lorsqu'ils arrivent en fin de droit aux allocations d'insertion, tous les demandeurs d'emploi reçoivent systématiquement un courrier les incitant à demander le maintien de leur inscription au FOREm.

Le maintien de cette inscription leur permet, en effet, d'accéder à toutes les formations organisées par le FOREm ou ses partenaires, recevoir des offres d'emploi correspondant à leur profil et remplir les conditions de certaines aides à l'emploi. Suite à ce courrier, seule une partie des demandeurs d'emploi concernés demandent le maintien de leur inscription.

Pour mobiliser le public qui ne serait pas ou plus inscrit auprès du FOREm, l'office a développé, dans le cadre de la Garantie Jeunesse et des fonds européens prévus dans l'Initiative pour l'emploi des jeunes, deux plans d'action pour les NEETS, soit les moins de 25 ans qui ne sont ni à l'emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation, ni en stage.

Ces deux plans d'action permettront à des opérateurs de toucher ces jeunes et de construire de nouvelles initiatives fournissant des réponses adaptées à ce public.

Je resterai particulièrement attentive à l'évaluation de ces plans d'action et à l'impact qu'ils auront sur les publics concernés qui, sans la mobilisation des services publics wallons, risqueraient d'être doublement précarisés par les mesures prises à un autre niveau de pouvoir et c'est dommage que M. Bouchez ne soit plus là.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci pour votre réponse.

J'avais présumé que c'est un manque d'accompagnement et de suivi du FOREm ou que c'est un problème de l'offre de formation, mais vous dites que cela ne peut pas être cela. Cela doit alors être la façon dont s'effectue l'accompagner qui n'est pas appropriée. En tout cas, moi, je cherche les vraies raisons, car cela ne s'explique pas juste comme cela. Soit la façon d'accompagnement doit être changée, car ce n'est pas assez attractif ou assez interpellant pour les gens concernés et, là, il faut des mesures, surtout pour les gens inoccupés durant une longue période.

Vous avez aussi parlé des plans d'action pour les NEETS. Il est vital, crucial, que cela ait une grande importance, mais il faut vraiment avancer avec les choses pour mieux aider les gens, parce que l'on n'arrive pas encore à trouver vraiment les bonnes méthodes.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE DÉCRET ORGANIQUE DU FOREM »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le décret organique du FOREm ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur le décret organique du 6 mai 1999 qui définit les missions et compétences du FOREm et qui bien sûr doit être adapté suite à la sixième réforme de l'État. Vous reconnaissez que ce décret doit être adapté et vous étiez d'ailleurs sur le point de présenter un avant-projet de décret. Cela fait quatre mois maintenant et nous en sommes toujours au même stade. Plusieurs compétences ont déjà été transférées et appliquées dans les faits, mais sans le cadre légal nécessaire.

Que se passerait-il si une contestation devait être introduite dans le cadre d'une des compétences mises en application par le FOREm pour laquelle l'office n'est pas légalement compétent ?

Quand pensez-vous faire évoluer la situation et proposer le cadre légal nécessaire à la régularisation de la situation et proposer le cadre nécessaire à la régularisation de la situation ? Ne pensez-vous qu'il y a urgence ?

Il en est de même pour la nouvelle organisation du FOREm. Celle-ci est également définie par le décret organique. Pourtant, vous le disiez vous-même au mois de mai, le processus est en cours. Quatre personnes de rang A3 avaient été désignées pour mettre en place et piloter les nouvelles directions territoriales.

Je sais que vous aviez avancé le fait que le contrat de gestion 2011-2016 prévoit la réorganisation de l'office, mais ceci ne rend pas moins indispensable l'adaptation du décret organique pour sa mise en place.

Comment quatre personnes ont-elles pu être désignées à des postes qui n'existent légalement pas dans l'organisation du FOREm ? La réorganisation se poursuit-elle ?

Comment expliquez-vous ces absences de décrets ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, en vertu des décisions du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 et du 20 février 2014, le FOREm a été désigné comme entité administrative réceptacle pour une série de compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Une modification du décret organique de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi du 6 mai 1999 est dès lors en cours pour intégrer les nouvelles missions de l'OIP.

Le projet de décret modificatif sera d'ailleurs soumis, en seconde lecture, au Gouvernement wallon à la fin du mois de novembre. Ce processus en cours n'empêche toutefois pas l'exercice des nouvelles compétences par le FOREm, dès lors que celui-ci s'effectue dans la continuité de la gestion opérée par le Fédéral et sur la base des législations en vigueur qui continuent de s'appliquer.

Cet exercice tire son fondement de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée par la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'État et sur le principe général de droit administratif de continuité du service public.

Afin d'assurer toute la sécurité juridique pour l'exercice de ces compétences, l'intégration des nouvelles missions dans le décret organique du FOREm interviendra néanmoins avec effet rétroactif.

Dans ce sens, l'avant-projet de décret prévoit d'habiliter le FOREm pour l'ensemble des compétences

transférées, avec un effet rétroactif au 1er avril 2015, pour celles dont l'exercice lui a été transféré au 1er avril 2015 et au 1er janvier 2016, pour celles dont l'exercice lui sera transféré au 1er janvier 2016.

Au-delà des orientations fixées dans le contrat de gestion qui court jusqu'en 2016, la réorganisation territoriale nécessite en effet également de modifier le décret organique de l'office du 6 mai 1999.

Ces modifications figurent dans l'avant-projet de décret modifiant le décret organique de l'office et ont d'ailleurs, à la demande des organisations syndicales réunies en comité de secteur XVI, été complétées par rapport au projet présenté en première lecture.

Sa concertation afférente à ces nouvelles modifications à apporter au décret organique a eu pour effet de retarder le processus d'adoption de l'avant-projet de décret.

Comme annoncé précédemment, le processus de réorganisation est bien en cours.

Le FOREm est actuellement dans la troisième phase de sa réorganisation qui a débuté, pour le volet territoire, en novembre 2014, avec l'entrée en fonction des experts directeurs territoriaux.

Le premier travail de ces directeurs territoriaux a été de proposer un organigramme général spécifique à chaque territoire.

Plus précisément, il s'agissait pour chaque directeur territorial d'adapter des schémas organisationnels décrits en phase 2, en fonction de particularités de chaque territoire. Ces différents organigrammes généraux ont été validés par le comité de gestion en février 2015. La validation portait aussi sur les modalités de mise en place des directeurs. Le processus a pris fin le 1er septembre 2015 avec le positionnement des directeurs actuellement en place au FOREm sur de nouvelles missions.

Parallèlement, les directeurs territoriaux ont construit avec les directeurs régionaux, en fonction des organigrammes détaillés, des territoires. Ce processus a duré depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août. Il s'agissait d'explorer les différentes pistes d'organisation par zones géographiques, par type de métiers interne, par secteurs professionnels, par types de structures, et cetera.

Ces organigrammes sont actuellement analysés par le comité de directeurs chargé de s'assurer de leur cohérence avant d'être soumis à la concertation sociale.

Les quatre experts A3, désignés pour les directions territoriales pendant la phase transitoire, l'ont été conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014. Les responsables des directions territoriales ne seront toutefois désignés définitivement

qu'après intégration de ces postes dans le cadre organique.

Le travail de révision du cadre a débuté. Il est en cours de concertation au sein du Comité intermédiaire de concertation de l'Office. Le dossier est donc bien prioritaire à mes yeux. Je veille à ce que tout soit mis en œuvre dans les limites du temps nécessaire à la concertation et au dialogue social pour régulariser la situation dans les meilleurs délais.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie Mme la Ministre d'avoir fait le point à nouveau sur l'évolution du dossier. C'est un dossier important. Ces compétences dont la Région wallonne a hérité.

Je constate que le dossier avance, mais cela fait presque un an et demi que le Gouvernement est en place. Il y a encore un certain nombre de compétences qui ne sont pas encore réceptionnées par la Région wallonne. Je vous invite vraiment à faire diligence pour éviter tout souci juridique.

Vous me parliez d'un effet rétroactif. Je ne suis pas juriste, mais je suis étonnée que cela puisse être possible. J'en prends acte en tout cas.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES TITRES- SERVICES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les titres-services ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Madame la Ministre, j'avais souligné la question sur l'utilisation des titres-services entre différentes Régions du pays qui semble toujours être en suspens.

Vous m'aviez répondu que la question de l'utilisation était posée, mais qu'il n'y avait pas encore de réponse.

Alors, aujourd'hui après la généralisation de l'utilisation des titres-repas numériques, la société Sodexo semble faire écho d'une tendance vers cette pratique de numérique aussi pour les titres-services.

Je voulais savoir où vous en étiez dans votre réflexion sur l'utilisation des titres-services entre Régions. Sera-t-il possible finalement d'utiliser un titre-service émis par la Wallonie pour un service qui se ferait à Bruxelles ou inversement ? Avez-vous déjà rencontré vos homologues des autres Régions à ce sujet ?

L'utilisation généralisée des titres-services numériques est-elle envisagée ? Se fera-t-elle de la même façon au sein des différentes Régions ? Cela ne risque-t-il pas de complexifier la situation de l'utilisation entre Régions ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, aujourd'hui les dispositifs des titres-services représentent, selon les chiffres communiqués par l'ONEM, 729 entreprises agréées actives sur le territoire wallon et comptent 40 000 travailleurs actifs.

Sodexo nous informe régulièrement de l'évolution des émissions et des remboursements des titres-services ; l'ONEM, pour sa part, s'attelle davantage aux statistiques qui concernent les utilisateurs, les travailleurs et les entreprises agréées.

À titre d'information, 2 671 296 titres-services papier ont été émis entre janvier et septembre. Cela représente une progression de 6,88 %

Pour ce qui concerne les chèques remboursés, on parle pour septembre 2015 de 2 250 357, une progression de 0,09 %.

Pour ce qui est de l'achat de titres-services électroniques, une progression constante, par rapport aux titres-services papier, est observée, tant du côté de l'ONEM que par Sodexo.

La part des titres-services électroniques était de 21,02 % en 2014 sur l'ensemble des titres-services émis et de 22,46 % entre janvier et septembre 2015.

On le voit, c'est un système qui fonctionne bien et qui semble avoir atteint sa vitesse de croisière. C'est en tout cas ce qui découle, à la fois du monitoring mis en place avec Sodexo et l'ONEM et de l'étude menée par PwC.

Depuis plusieurs mois, les représentants des cabinets des ministres de l'emploi et des administrations concernées dans les trois Régions se rencontrent, à intervalle régulier, pour définir les mécanismes qui permettent d'harmoniser les modalités de gestion de ce dispositif titres-services.

Les concertations ont permis d'aboutir à un protocole d'accord approuvé par le Gouvernement wallon en sa séance du 2 avril dernier.

Ce protocole reprend le domicile de l'utilisateur comme critère de rattachement de titres-services à la Région.

Les entreprises titres-services qui ciblent les utilisateurs domiciliés dans plusieurs Régions devront

dès lors être agréés dans les différentes Régions concernées, bien entendu.

La prochaine réunion entre cabinets est d'ailleurs fixée fin novembre. Il y sera également abordé la question des titres-services électroniques et les objectifs poursuivis dans chacune des Régions.

Plusieurs réunions de travail intercabinets et/ou interadministrations ont d'ores et déjà eu lieu à ce propos pour tenter d'harmoniser et simplifier au maximum les procédures tant au point de vue des utilisateurs que des entreprises.

La réflexion sur une généralisation de l'utilisation des titres-services électroniques est donc bien en cours sous l'angle de la diminution des coûts d'édition et de distribution des titres-services.

Convenons toutefois qu'il faut intégrer dans la réflexion l'impact sur l'emploi de la diminution, voire de la suppression du traitement des titres-services papier et l'analyse approfondie de l'impact sur les utilisateurs d'une gestion numérisée des titres-services sous l'angle de la fracture numérique liée, tant à la question de l'équipement informatique qu'à l'usage des technologies de l'information et de la communication dans certains ménages.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Par rapport à l'accord entre Régions, on peut maintenant utiliser les titres-services d'une Région à l'autre ?

Donc, un titre-service émis en Wallonie peut être utilisé à Bruxelles ou même en Flandre ? Est-ce déjà possible ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Oui c'est déjà possible aujourd'hui.

Mme De Bue (MR). - Actuellement, la poursuite des négociations concerne uniquement le numérique alors, c'est cela ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Il y a toute une série d'autres choses, notamment sur les conditions d'agrément. Puisque c'est utilisable sur les différentes Régions, il faut essayer de conserver une certaine harmonie.

Mme De Bue (MR). - Pour les entreprises ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Pour les entreprises, oui tout à fait.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, de :

- de M. Evrard, sur M. Evrard à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les formateurs du FOREm » ;
- de M. Bouchez, sur « l'évaluation du plan d'action du FOREm pour diminuer le phénomène de l'absentéisme et ses conséquences sur l'offre de formations » ;
- de M. Henquet, sur « le congé octroyé aux agents du FOREm et de l'IFAPME dans le cadre des fêtes de Wallonie » ;
- de M. Henquet, sur « la publication d'un annuaire du personnel contractuel du FOREm » ;
- de M. Stoffels, sur « les titres-services et le travail au noir » ;
- de Mme Ryckmans, sur « le décrochage scolaire et le chômage des jeunes », sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée 21 heures 1 minute.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Georges-Louis Bouchez, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Benoit Drèze, cdH
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Laurent Henquet, MR
M. Bruno Lefebvre, PS
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
Mme Patricia Potigny, MR
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
Mme Olga Zrihen, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADG	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CAPAC	caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEFO	carrefour emploi formation orientation
CEPAG	Centre d'Éducation Populaire André Genot
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
COCOF	Commission communautaire française
COPILA	Comité de pilotage de l'alternance
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRIPEL	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
CV	curriculum vitae
DG	Direction générale
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT	Entreprises de formation par le travail
ETP	équivalent temps plein
FBE	Fédération bancaire de l'Union européenne
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FEC	Fondation Européenne de la Culture
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
GPS	Global Positioning System
GPS-W	Groupe des Partenaires sociaux wallons
HEC	Haute école commerciale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques SCRL
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
NEETS	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
OIP	organisme d'intérêt public
OISP	Organismes d'insertion socioprofessionnelle
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PIB	produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMS	Centre psycho-médico-social
PMTIC	Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication
PTP	programme de transition professionnelle
PV	procès-verbal
PwC	PricewaterhouseCoopers

SACE	Système d'accompagnement à la création d'entreprise
SAFA	services d'aides aux familles et aux aînés
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SIEP	Service d'Information sur les Études et les Professions
SMS	Short Message System
Sodexo	Société d'exploitation Hotelière
SOGEPA	Société wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOS	Save Our Souls
SPW	Service public de Wallonie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
ULg	Université de Liège
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding